P.Q
Govt. P

CAHIER 4

4

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Région-pilote:

Bas-St-Laurent,
Gaspésie et
Iles-de-la-Madeleine

UN PROJET ARDA

Chapitre II

Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels

Troisième partie: LE SECTEUR DES PÊCHES

LEGISLATIVE LIBRARY

bureau d'aménagement de l'est du québec
B.A.E.Q., 30 juin 1966

+20
7TA

101-06543/

Chapitre II

Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels

Cahier 4

LE SECTEUR DES PECHES

BUREAU D'AMENAGEMENT DE L'EST DU QUEBEC, 30 JUIN 1966

Le Bureau d'Aménagement a préparé un chapitre spécial sur les Iles-de-la-Madeleine à cause des conditions spéciales que l'on y retrouve. Aussi, le présent cahier n'aborde-t-il pas les situations qui sont spécifiques aux Iles, se limitant à traiter des problèmes particuliers à la Gaspésie et de ceux communs aux Iles et à la Gaspésie.

TABLE GENERALE DES MATIERES

Introduction générale
Chapitre I: LES GRANDS OBJECTIFS DU PLAN

Cahier 1

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Première partie: LE SECTEUR DE LA FORET

Cahier 2

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Deuxième partie: LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Cahier 3

Chapitre II: Objectif de modernisation des secteurs de base traditionnels
Troisième partie: LE SECTEUR DES PECHES

Cahier 4

Chapitre III: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles
Première partie: LE SECTEUR DU TOURISME

Cahier 5

+1

Chapitre III: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles
Deuxième partie: LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Cahier 6

Chapitre IV: OBJECTIF DE VALORISATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

Cahier 7

Chapitre V: OBJECTIF DE L'ETABLISSEMENT D'UN CADRE INSTITUTIONNEL DE PLANIFICATION ET DE PARTICIPATION

Cahier 8

Chapitre VI: L'ESPACE REGIONAL ET LES OBJECTIFS DU PLAN

Chapitre VII: L'EXECUTION DU PLAN

Cahier 9

Chapitre VIII: LE PLAN DES ILES-DE-LA-MADELEINE

Cahier 10

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION: L'option de développement des pêcheries 1

A- LES GRANDES LIGNES HISTORIQUES ET STRUCTURELLES 1

B- L'OPTION DU DEVELOPPEMENT 9

SECTION I: Problématique du développement des pêcheries 18

A- LES VARIABLES STRATEGIQUES 18

B- LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT 43

C- LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 58

SECTION II: La programmation du développement du secteur 72

PROGRAMME 1: Recherches en biologie des pêches pour le territoire-pilote 73

PROGRAMME 2: Aide aux pêcheurs côtiers de la Gaspésie 109

PROGRAMME 3: Expansion des pêcheries hauturières 124

PROGRAMME 4: Consolidation et regroupement des unités de production de la Gaspésie 166

PROGRAMME 5: Délégation de tâches des pêcheurs hauturiers à des équipes spécialisées 182

PROGRAMME 6: Modifications au sein de l'appareil d'administration provinciale des pêcheries 200

PROGRAMME 7: La formation professionnelle 249

CONCLUSION GENERALE 260

INTRODUCTION: L'option du développement des pêcheries

A- LES GRANDES LIGNES HISTORIQUES ET STRUCTURELLES (1).

Les pêcheries de la Gaspésie sont exploitées depuis fort longtemps et en constituent sans doute la plus ancienne occupation. Certains historiens prétendent même que les ressources du littoral étaient connues des pays nordiques dès les Xe et XIe siècles.

A partir du XVIe siècle les Bretons, les Normands et les Basques firent de nombreuses excursions sur nos côtes. Par ailleurs, la Couronne de France insistait auprès des colons pour que les ressources maritimes aient une place aussi importante que la culture et le trappage.

---

(1) On lira avec intérêt: Commission Royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, Les Pêches Commerciales du Canada, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1957, pages 1-9;

Innis, H.A., The Cod Fisheries: The History of an International Economy, Edition revisée, Toronto, 1954, Chapitres I-VII;

BAEQ, L'Esquisse du Plan, La Pêche, Mont-Joli, 1965, pages 1-23;

Louis Bérubé, Coup d'oeil sur les pêcheries du Québec, Ecole Supérieure des Pêcheries, Ste-Anne-de-la-Pocatière, 1941;

John Proskie et R.G. Gosselin, Analyse comptable des pêcheurs côtiers de la péninsule Gaspésienne, Québec 1949-1953, Ministère des Pêcheries du Canada, Ottawa 1958 - Introduction pp. 1-4.

Après la conquête, c'est un Jersiais, Charles Robin, qui érigea différents établissements le long de la côte Gaspésienne et y organisa le commerce du poisson. En 1922, le Québec assumait la régie administrative de ses pêcheries et se mettait à la tâche d'organiser la coopération chez les pêcheurs.

Bref, la pêche est l'occupation la plus ancienne de la péninsule et fut longtemps la principale industrie des Gaspésiens.

A cause de cette longue tradition, et malgré une ressource abondante et des marchés d'exportation généralement bons, on pouvait écrire en 1964:

> "La pêche commerciale, telle que pratiquée dans les régions maritimes de la province, constitue non pas un métier ni même une profession, mais un véritable état de vie. Elle intéresse non seulement celui qui s'y consacre mais, avec lui et par lui, sa famille et tout un milieu socio-économique donné" (1).

Le fait que la pêche ait été considérée comme un mode de vie et une occupation à temps partiel explique en grande partie l'état de développement de cette industrie. Par exemple vers 1958, l'engin de pêche connu sous le nom de seine danoise faisait son apparition au Québec. Sous ce rapport,

---

(1) Guy Leblanc, La planification économique dans le secteur des pêches, in A pleines Voiles, La Pocatière, P. Québec, vol. 21 - No. 1, jan. fév. 1964, page 3;

L'Esquisse du Plan, La Pêche, op. cit., dégage la signification sociologique de cette conception (voir pages 1-23).

les pêcheurs étaient près d'un siècle en retard. C'est en 1951 que le Québec a introduit le petit chalutier de pêche aux poissons de fond; cet évènement survenait plus de cinquante ans après que les pêcheurs d'Europe eussent rigoureusement éprouvé le chalut à panneaux (1).

Bien plus, ce début de modernisation était très mal accueilli par une partie des pêcheurs qui y voyaient un concurrent déloyal qui allait détruire les stocks, conception qui n'est pas encore entièrement déracinée (2).

Il faut dire aussi que le Département des Pêcheries des années 1940 n'avait rien fait pour modifier cette mentalité. Il semblait même lui donner raison en insistant sur les désavantages du chalutier. On donnera comme exemple cet extrait du Rapport Annuel du Département des Pêcheries pour l'année 1949-1950, soit un an avant que l'on décide d'expérimenter le chalutier:

> "The years of peace, usually called the normal years, set our fishermen back again into an unfavourable economic

---

(1) Léonce Chenard, Points de vue du Ministère des Pêcheries du Nouveau-Brunswick sur les navires canadiens de pêche hauturière de l'Atlantique, Conférence Canadienne sur les navires de Pêche Hauturière dans l'Atlantique, Montréal, Février 1966.

(2) C'est d'ailleurs cette opposition des pêcheurs côtiers qui avait eu gain de cause au début du siècle, lors de l'apparition des premiers chalutiers dans les eaux du littoral de l'Atlantique. Elle fut si vive que les chalutiers ont disparu graduellement à partir de 1929. Voir: Les Pêches Commerciales du Canada, op. cit., pages 5 et 7.

situation which prompts the following remarks: Quebec, as also Prince Edward Island, is the only Canadian Province which has not promoted the development of draggers, trawlers or long-liners. In Québec, the following argumentation has always accounted for that attitude: 1° Fear that our fishing banks run out of fish too rapidly; 2° No adequate docking facilities for larger fishing boats; 3° A shortage of processing plants to handle large landings. No doubt that new fishing methods would have been developed on our shores if the fresh and frozen fishing industry in Québec had kept in step with the Maritimes. The reason here is that we cannot supply the Canadian market with fresh fish all year around because we cannot meet the demand between October and June when fishing is not carried on; even in September, it becomes increasingly difficult to meet the demand when our fishermen do not go out.

"In view of the above, no one should think it possible that our fishermen can make a fortune in 3½ or 4 months fishing, nor invite a comparison with the fishermen in the Maritime provinces where fishing is carried on during the twelve months of the year.

"By doubling their landings, the fishermen could substantially improve their lot, but this could not come without radically changing their type of fishing boats. Would the introduction of draggers along our coast - line remedy the situation?

"If we want to double our landings, there is no doubt that this fishing method would prove effective. However there is a drawback with the dragger and it collects everything in its wake. Very often large quantities of good, but far too small fish have to be set aside to be used as by-products when these fish should be left at

the bottom of the sea to grow or feed the other fish.

In this connection, Skipper Charles W.A. Chapple, the President of the Trawlers Association of Grimsby, wrote as follows in the October issue of the "Fish Trade Gazette", printed in England: "There was never a more murderous and wastefull weapon invented by man than the modern trawl, and the amount of fish it brings to market is but a small proportion of the amount of fish it kills".

"A number of skippers on draggers operating on the East Coast have also expressed a similar opinion. On the other hand, experts in the subject, particularly biologists well up in marine biology, claim that we have nothing to fear from the draggers in Eastern Canada because the fish reserve stays at the same normal level. The danger to the fishing industry through the dragger is always a topic for discussion notwithstanding, and our fishermen seem to have reasonable grounds for turning away from it. We believe we have been wise in endorsing the use of draggers only in waters where no other fishing method is in use, only on the far deep-sea banks not frequently fished, and also only in such waters where bait becomes a serious problem. In other districts, such as in Gaspe, for instance, why not use a fishing boat with a tonnage larger than what the boats now in use have and retain the same fishing method, namely the long line? As a matter of fact, experience shows that this fishing method as practised on a fairly large boat can compete with the dragger.

"The long-line can be worked on any rocky or rough bottom and to be sure our fishermen know that our coast-line as well as some of our fishing banks are for the most

part very rough and broken. Even if the quantities landed with this new type of long-liner are not as big as with the dragger, yet it would be preferable on account of its low cost (about one-half that of the dragger) and the existing facilities for sheltering our fishing fleet and handling the landings. In any event, let us guard against irretrievable mistakes and let us not jeopardize the future of our fisheries by following blindly our neighbours" (1).

La décision d'introduire le petit chalutier, en 1951, brisait enfin le cercle vicieux aux multiples dimensions dans lequel on tournait depuis longtemps: l'introduction des chalutiers était retardée parce que la pêche n'était pas considérée comme un métier, l'exercice saisonnier de cette occupation ne permettait pas une accumulation suffisante de capital, les équipements industriels et portuaires étaient insuffisants, l'industrie locale du poisson frais et congelé accusait un retard sur celle des Maritimes (2) etc. Toutefois, la plupart des raisons avancées pour combattre le chalutier auraient dû au contraire en motiver l'usage: on comprend mieux aujourd'hui, après un recul, que seul le navire de taille respectable peut allonger sensiblement la période de pêche, permettre la professionnalisation du pêcheur, hausser ses revenus, améliorer ses conditions de travail, réduire les périodes creuses car sa mobilité lui permet de se déplacer, et on comprend également qu'il était

---

(1) Arthur Labrie, Sous-Ministre des Pêcheries, dans General Report of the Minister of Game and Fisheries of the Province of Québec, concerning the activities of the Department of Fisheries for the fiscal year, 1949-50, Québec, 1950, pages 10-11.

N.D.L.R.: Les soulignés sont de nous.

(2) Voir la citation des pages 4 à 6.

inutile d'aménager des havres et des usines de grandes dimensions avant que n'existent les gros bateaux eux-mêmes.

En somme, l'opposition sociale et politique à la modernisation a contribué au résultat actuel: l'industrie des pêches du Québec peut être qualifiée de retardataire sur le double plan économique et social (1).

Ainsi, par exemple, en 1964, les pêcheurs commerciaux du Québec utilisaient 2,713 bateaux. 26% de ces embarcations requéraient la même force motrice que celles des premiers pêcheurs, soit les bras de l'homme et la rame; 67.7% étaient des barques à moteur de moins de 10 tonnes, soit le type de barque introduit au début du siècle; 6.3% étaient des navires de 10 tonnes et plus, officiellement désignés comme des navires de pêche hauturière (2).

"Nos pêcheurs sont entrés dans l'ère atomique avec les méthodes de pêche de nos ancêtres" disait récemment le Ministre des Pêcheries du

---

(1) Les pêches du Québec accusent aussi un retard par rapport aux pêches de l'ensemble des Maritimes, qui elles, retardent sur le plan mondial; Voir à ce sujet Jean Fréchet, <u>Technologie des bateaux et engins de pêche</u>, Symposium sur les pêches maritimes, Université Laval, 31 mars - 1er avril 1964, Tableaux I, II et III; <u>Canadian Fisherman</u>, Gardenvale, Québec, Juin 1965, pages 14 et 22; juillet 1965, page 26.

(2) Voir: <u>Pêcheries Commerciales 1964</u>, Bureau de la Statistique du Québec, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Décembre 1965.

Canada (1). Cette observation s'applique très bien aux pêcheries du Québec: 94% des bâtiments ne bénéficient pas du progrès technique qui a eu cours depuis une cinquantaine d'années. Pendant ce temps, l'agriculteur qui, lui aussi exerce un métier traditionnel et retardataire a troqué le cheval et la faucille pour le tracteur et la moissonneuse et, dans certains cas, pour la moissonneuse-batteuse.

Il est vrai que le Québec maintient la pêche commerciale surtout pour procurer du travail à la population du littoral. Toutefois, dans le support de cette activité on doit quand même se soucier de la rentabilité des capitaux consentis et du bien-être des travailleurs qui y sont engagés.

Sur le plan rentabilité, la situation ne fait aucun doute: l'industrie des pêches est loin d'apporter une rémunération normale au capital investi. Aussi, de supplétive qu'elle était avant les années 1950, l'aide gouvernementale est devenue essentielle au secteur (2). "Durant la dernière décennie, écrivait Marcel Daneau en 1962, le Département (Provincial) des pêcheries a dépensé en moyenne $0.89 par dollar de revenu brut aux pêcheurs"(3). Pour l'exercice financier 1963-1964, les dépenses des gouvernements fédéral et provincial affectées aux pêcheries du Québec s'élevaient à plus de $8 millions, alors que la valeur marchande des produits de la pêche était de $9.8 millions en 1964 (4).

---

(1) Cité par Jean Fréchet, Technologie des bateaux et engins de pêche, op. cit.,

(2) Voir: Esquisse du Plan, La Pêche, op. cit., pages 15-19, 42-44, 62-69, 191-219.

(3) L'industrie des Pêches Maritimes du Québec, dans: L'Actualité Economique, Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Montréal, Avril - Juin 1962.

(4) L'Esquisse du Plan, La Pêche, pages 216-217.

Sur le plan humain, les exigences éducationnelles et professionnelles des métiers, les exigences de la vie moderne elle-même, dont un des éléments est l'accroissement des besoins des consommateurs, ne permettent plus l'exercice de plusieurs métiers, l'utilisation de méthodes artisanales improductives et l'économie de subsistance.

Face aux multiples changements à apporter pour que la pêche devienne une profession rémunératrice capable de recruter un personnel qualifié dans tous les milieux, il faut faire un choix: ou bien adopter des mesures propres à désintégrer rationnellement le secteur et à diriger son personnel à l'exercice d'autres métiers ou bien opter pour des méthodes propres à moderniser rapidement le secteur.

B- L'OPTION DU DEVELOPPEMENT

L'importance relativement décroissante du secteur des pêches au Québec (1), la structure traditionnelle qui le caractérise, sa faible productivité et le pessimisme qui a généralement cours quant à ses promesses d'avenir peuvent amener certains centres de décision à considérer soit une fermeture complète, soit le statu quo de cette industrie, statu quo basé sur des

---

(1) La contribution des pêcheries à la valeur nette de la production québécoise a diminué constamment depuis la deuxième guerre mondiale, passant de 0.3% à 0.1% de 1945 à 1963, voir: L'Annuaire du Québec, différentes années.

exigences sociales ou politiques (1).

Le B.A.E.Q. maintient non seulement qu'il faut conserver les pêcheries maritimes mais aussi qu'il faut s'avancer sur la voie d'une modernisation systématique et rapide de cette industrie qui peut devenir économiquement rentable.

1- Le maintien du secteur des pêches

Tout d'abord que signifie et qu'est-ce qui sous-tend le maintien du secteur des pêches? Si dans l'économie du Québec, les pêcheries maritimes peuvent être considérées comme négligeables - contribuant pour environ 0.1% à la valeur nette de la production - il en va autrement dans le territoire-pilote. En 1964, 65% des pêcheurs du Québec

---

(1) Ainsi par exemple, après une analyse de la productivité du secteur, Marcel Daneau concluait en 1962: "Un accroissement annuel moyen des investissements nets de 1 dollar par pêcheur n'a engendré qu'une augmentation annuelle moyenne du revenu de 0.72 dollar par pêcheur. Si cette situation ne change pas, les investissements actuels de l'Etat provincial dans le secteur primaire des pêches maritimes du Québec ne seraient pas justifiables. Nous souhaitons donc que les nouvelles techniques de pêche présentement utilisées, l'amélioration des qualités professionnelles du pêcheur, une production et des prix croissants relèveront le rapport capital-output. Autrement ces capitaux auraient probablement dû être engagés dans d'autres secteurs. Les aspects politiques et sociologiques n'ont pas été touchés par la présente analyse. Ils ont autant sinon plus d'importance que les aspects strictement économiques". L'industrie des Pêches Maritimes du Québec dans: L'Actualité Economique, op. cit.

étaient des résidents du territoire et, qui plus est, les débarquements effectués par ces pêcheurs totalisaient 89% des débarquements totaux des pêcheurs du Québec pour une valeur de $4.5 millions soit plus de 85% de la valeur du poisson débarqué au Québec (1). En 1963, l'usinage de ces apports avait procuré 11,520 hommes-mois de travail (2).

Ces chiffres prennent encore plus de valeur si on considère que les activités de la pêche sont surtout concentrées dans les comtés de Gaspé-Est et des Iles-de-la-Madeleine. Dans cette dernière zone en particulier, 58.1% de la main-d'oeuvre vivait de la prise ou de la transformation du poisson en 1961 (3).

Dans un territoire où les alternatives d'emploi sont rares, la pêche occupe donc une place très importante.

Il y a un autre argument qui semble avoir eu son importance dans la détermination des politiques des gouvernements à l'endroit de la pêche, c'est l'importance nationale des pêcheries de l'Atlantique. Etant orientées surtout vers le marché de l'exportation, non seulement les pêcheries permettent-elles d'acquérir des devises étrangères en quantités importantes, alors que la balance commerciale du Canada est déficitaire, mais aussi - et cet aspect prend de l'empleur - elles aident le pays à faire sa part dans les efforts du monde à réduire l'écart entre l'offre et la demande de denrées alimentaires. Ce dernier facteur peut devenir

---

(1) Voir: <u>Pêcheries Commerciales</u>, 1964, op. cit., pages 21-22

(2) Voir le chapitre Industrie

(3) Voir le chapitre des Iles-de-la-Madeleine.

prépondérant à long terme devant les menaces de famine qui pèsent sur le tiers monde (1).

En plus de ces arguments positifs, il ne faut pas négliger l'importance du coût de la fermeture de ce secteur. En effet, combien en coûterait-il à l'Etat s'il entreprenait de fermer le secteur pour diriger toute une population vers d'autres activités économiques? Et ici, il faut tenir compte non seulement des déboursés directs, mais également de tous les investissements qui deviendraient improductifs, allant des navires et usines jusqu'à la formation des pêcheurs en passant par tous les investissements des municipalités désormais inutilisés. Il est hors des cadres du Plan de chiffrer ce point de vue. Cependant, il constitue un argument de force qui appuie les désirs de la population elle-même.

Mais plus fondamentalement, deux raisons majeures incitent le BAEQ à opter pour le maintien du secteur. D'abord, la possibilité de la rentabilité de la pêche, puis le dynamisme qui caractérise actuellement les centres de décision du secteur.

En effet, si celui-ci n'a pas été rentable dans le passé, on ne peut se servir de cet état de choses pour présumer de l'avenir. Le BAEQ croit que dans le passé on n'a pas fait tout ce qui s'imposait pour assurer cette rentabilité et que par conséquent, l'examen du passé n'indique

---

(1) René Dumont, professeur à l'Institut National d'Agronomie de Paris est un des experts à craindre que le Tiers-Monde "connaisse, dans sa majorité vers 1980, une famine comparable à celle de l'Inde de 1966. J'avais annoncé celle-ci dès 1959, dans un rapport de mission aux Nations-Unies". Le développement Agricole de l'Est du Québec, Quelques éléments de reflexion pour un problème difficile, 1966 (inédit).

pas les possibilités du secteur. Par ailleurs, il ne faut pas convertir cette affirmation en acte d'accusation; on oublierait alors que l'état de transition du secteur, l'état même de la société du territoire maritime et la rareté du personnel qualifié expliquent bien des anomalies.

Le BAEQ est bien convaincu que, grâce à la coordination des forces dynamiques du secteur, un choix scrupuleux des investissements, la propagation des découvertes scientifiques qui se feront à un rythme croissant, l'amélioration des qualités professionnelles des travailleurs et l'organisation de cadres et de contrôles adéquats, il est réaliste de poser comme objectif pour 1982 la rentabilité du secteur des pêches et des conditions de travail normales au personnel qui y oeuvrera (1).

---

(1) On a trop tendance, dans l'industrie des pêches, à excuser le comportement comptable du secteur par des affirmations-chocs qui n'appellent pas de réplique: "Nommez-moi un pays où les pêcheries sont rentables" ou: "Dans tous les pays le soutien du gouvernement est aussi considérable qu'ici". Ce n'est pas tout à fait exact. Le Danemark, par exemple, n'accorde aucune aide spéciale à ses pêcheries. Il y a bien la Fisskeribanken; mais celle-ci assortit ses prêts d'un intérêt comparable au taux bancaire. Et, dans ce pays que les économistes qualifient de "développé selon l'optimum économique", les 17,000 pêcheurs bénéficient de "revenus comparables à ceux existant dans d'autres secteurs". C'est à peu près la même situation dans les Pays-Bas et la Grèce. Voir: Les Pêches Maritimes d'Europe Occidentale, Centre d'Etude et d'Action Sociales Maritimes, Paris, 1965; Les Aides financières aux Industries de la pêche, OCDE, Paris 1965.

11

Une deuxième raison majeure appuie l'option du BAEQ: le dynamisme des centres de décision. Récemment, l'industrie de la pêche a été témoin d'un ensemble de phénomènes qui sembleraient résulter d'une prise de conscience collective de l'état réel de la situation et de la recherche des solutions propres à la corriger. Cette prise de conscience s'est produite à tous les paliers de l'industrie.

D'abord les gouvernements se sont rendu compte que l'on ne règle pas tous les problèmes avec des subsides, que la construction d'entrepôts frigorifiques à faibles services économiques contribue bien peu à la correction du chômage des régions maritimes, etc. Les gouvernements encouragent maintenant la construction de gros navires et la consolidation des opérations au primaire et au secondaire.

De plus, les gouvernements intensifient la consultation avec les autres agents économiques du secteur. Cette consultation n'est pas structurée, elle est cependant bien intentionnée.

Bref, les gestes récents des gouvernements ont été positifs et soucieux de la rentabilité des investissements et des intérêts de la société.

Dans le domaine de la transformation, l'atmosphère est plus saine qu'elle ne l'était. Le projet du complexe de Rivière-au-Renard est un exemple en soi, mais en outre il se situe près de la ligne d'arrivée d'un long processus d'intégration. Les administrateurs de la Fédération des Pêcheurs-Unis ont compris qu'ils rendaient plus service aux sociétaires en opérant de façon économique avec quelques usines rentables qu'en maintenant certaines usines locales à rentabilité douteuse.

Chez les pêcheurs et les travailleurs, on s'interroge, on veut faire le point et on est même prêt à remettre en question des choses qui depuis longtemps étaient acquises. Des patrons de

pêche hauturière semblent prêts à troquer le propriétariat pour le salariat. D'autres sont ouverts à discuter de formes additionnelles de contrôle. Le sous-comité de la pêche du comité de zone de Gaspé-Nord suggère "pour les plus jeunes pêcheurs côtiers des cours spécialisés soit pour la pêche hauturière ou encore pour le travail aux usines de préparation de poisson" (1).

Les travailleurs d'usine, eux, veulent participer à la vie de leur entreprise au sein d'un organisme syndical.

Chercheurs et éducateurs veulent coordonner davantage leurs actions et se préoccupent de plus en plus des besoins de l'industrie.

Cet esprit qui anime l'ensemble du secteur est des plus encourageant et rend moins problématique le développement du secteur des pêches.

On le voit, plusieurs raisons militent en faveur du maintien du secteur des pêches, notamment la place que cette industrie occupe dans le milieu, ses chances de rentabilité et les forces dynamiques actuellement à l'oeuvre. Ces raisons ont amené le BAEQ à en proposer le maintien; il y met cependant une condition essentielle: une modernisation rapide et systématique, en un mot, le développement.

2- La modernisation du secteur des pêches

Les pêcheries du Québec, longtemps entravées par une inertie traditionnelle et les effets démoralisants d'une pauvreté prolongée, n'ont pas participé aux progrès sociaux et économiques

---

(1) Dans le contexte, l'expression "les plus jeunes pêcheurs" signifie: les pêcheurs côtiers qui n'ont pas 20 ans de pratique.

qui ont amélioré le sort de la plupart des autres travailleurs. Jusqu'ici, les politiques gouvernementales ont surtout été guidées par la justice distributive et cherchaient à compenser la dispersion de la population, la faible productivité et le chômage déguisé de l'industrie (1).

Une croissance rapide et soutenue du secteur exige des modifications majeures dans les politiques: il faudra désormais s'attaquer aux causes des retards économiques et sociaux par l'adoption de mesures propres à provoquer l'implantation de techniques modernes, la mobilité et la professionnalisation des travailleurs.

En particulier, dans le contexte de la Gaspésie cela implique la fin de la pêche côtière aux poissons de fond, la participation aux pêcheries de la haute mer et la centralisation des activités de pêche.

En effet, les poissons de fond ont une valeur unitaire relativement faible. Seule la production massive peut permettre de compenser le prix au pêcheur de façon suffisante pour que les exploitants retirent un revenu satisfaisant. Il faut donc se mettre résolument à la tâche pour former une classe de véritables pêcheurs professionnels aptes à utiliser efficacement des navires de grande pêche dotés d'une plus grande autonomie et plus versatiles, tout en procédant à une réduction rapide des effectifs de la pêche côtière aux poissons de fond. Dans ce contexte, celle-ci ne serait qu'une ressource d'appoint (pour les pêcheurs de homard, par exemple).

---

(1) Voir l'intéressante analyse de J.A. Crutchfield, Le rôle des pêcheries dans l'économie canadienne, in Les Ressources et Notre Avenir, Tome 2, Imprimeur de la Reine, Ottawa.

En deuxième lieu, les équipements d'infrastructure et de production requis par l'industrie de la pêche (ouvrages maritimes, navires, usines, entrepôts, aqueduc, égout, etc.) sont trop considérables et coûteux pour que l'on permette la dispersion et la sous-utilisation chronique de ces équipements. La rentabilité économique exige une production abondante et continue, d'où la nécessité d'intégrer les activités de la pêche; la poursuite de cette exigence rejoindra sur le plan humanitaire la nécessité de mettre fin à la dispersion des populations de pêcheurs.

Conclusion

Pour résumer, le BAEQ est nettement en faveur du maintien de la pêche. Il y pose toutefois une condition: le développement du secteur, qui seul peut abattre les barrières économiques et culturelles à la croissance, i.e. en particulier les techniques de production inefficaces et la dispersion des effectifs.

Certes une modernisation rapide implique le rajustement de bien des politiques et la mise en place de cadres appropriés. Nous le verrons plus loin.

SECTION I

Problématique du développement des pêcheries

A- LES VARIABLES STRATEGIQUES DU SECTEUR DES PECHES

Afin de fournir une base aux politiques et aux programmes dégagés plus bas et de permettre la mesure des changements à opérer pour assurer la modernisation du secteur des pêches, cette section dégage les variables stratégiques, c'est-à-dire les éléments névralgiques qui ont paru déficients et dont la correction s'avère nécessaire durant le Premier Plan.

Les variables seront groupées selon deux aspects: celui des ressources et celui de l'organisation.

1- Les ressources

Dans leur ensemble, les ressources de la mer sont loin d'être connues, capturées et utilisées de façon pertinente.

a) Les ressources sont mal connues (1)

L'étude des ressources en pêcheries est aussi importante que l'étude des sols en agriculture. Si celle-ci permet au cultivateur d'identifier ses aires productives et leurs différentes

---

(1) Les quelques paragraphes ci-dessous constituent un bref résumé de l'importante contribution du Groupe de Travail en Biologie des

possibilités de rendement selon les cultures, la biologie des pêches peut déterminer la localisation, l'importance et les niveaux optima d'exploitation des différentes espèces, contribuer à diversifier la production, et améliorer les techniques de capture par l'identification des faiblesses des espèces. En somme, la recherche biologique en pêcheries est un élément essentiel dans les efforts visant à réduire les coûts de capture, rationaliser les investissements, diversifier la production et assurer la pérennité des espèces (1).

L'examen des travaux de recherche effectués dans le passé en biologie des pêches dans le golfe St-Laurent tend à démontrer que l'effort apparent des recherches n'est pas nécessairement associé à un niveau plus élevé des connaissances, si on les examine sur le plan de la rentabilité technique ou économique. En somme les applications pratiques que l'on peut dégager des connaissances acquises en biologie des pêches sont relativement peu nombreuses, mais constituent un

---

Suite de la note de la page précédente.

Pêches de Grande-Rivière, La Recherche en Biologie des Pêches dans le Territoire-Pilote, Grande-Rivière, Québec, 1966, pages 1-68. Cette étude a été présentée gracieusement au BAEQ et est publiée en annexe au Plan.

(1) Et aussi plus globalement, cette nécessité de la recherche est reliée à la variable technologie qui est une des variables fondamentales du développement (Voir: Les Objectifs du Plan).

mauvais témoin de la somme elle-même des connaissances. Plusieurs facteurs généraux concourent à cet état de choses: 1) l'intégration et l'application des recherches à des pêcheries particulières constituent un processus lent; 2) le milieu étant difficile d'accès et les observations la plupart du temps indirectes, les réponses statistiques fournies ont un degré de probabilité faible; 3) la coordination et les communications entre les divers organismes de recherche et les centres de décision dans l'industrie des pêches sont insuffisantes.

Il est possible de qualifier moins globalement l'état des connaissances. Nous tenterons ici de mettre en présence la somme des travaux de recherche et la qualité des résultats, illustrerons d'exemples chacune des généralisations de cas et projetterons des hypothèses explicatives.

- Les travaux de recherche furent nombreux, ils ont permis d'accumuler beaucoup de données de première valeur, mais ces données sont peu ou insuffisamment analysées. Les cas sont nombreux dans tous les domaines et pour plusieurs ressources, mais la chose est plus remarquable dans les études sur le milieu (certains travaux d'océanographie physique, et plusieurs travaux d'océanographie biologique). Les causes probables de cette faiblesse d'analyse sont: a) la quantité considérable de matériel à digérer, et la lenteur des processus d'analyse inhérente au matériel même; b) la faiblesse et la mobilité des effectifs scientifiques et techniques, qui peuvent entraîner les chercheurs à passer d'un champ d'activité à un autre, d'un projet à un autre, etc.; c) des facteurs individuels: mauvaise organisation du travail, souci abusif de la complétion, connaissances ou expérience insuffisantes, etc.

- Les travaux furent nombreux, des analyses parfois excellentes existent, mais les lacunes restent considérables. On peut mentionner à titre d'exemple, l'effort de recherche consacré au Hareng du Golfe St-Laurent. La progression plus lente des connaissances dans des cas comme celui-ci

peut être, croyons-nous, attribuée à: a) la dispersion géographique et saisonnière d'une grande part des observations; b) la discontinuité dans le temps de l'effort de recherche, discontinuité peut-être liée à l'absence de pressions économiques continues; c) certaines difficultés particulières, inhérentes à la ressource elle-même (v.g. sa mobilité verticale et horizontale) ou sa faible exploitation (v.g. petit nombre de recaptures des poissons étiquetés).

- Les travaux de recherche sont relativement nombreux, ou dans certains cas même peu nombreux, mais les connaissances acquises sont de qualité supérieure. C'est notamment le cas des poissons de fond du sud-ouest du Golfe St-Laurent (morue et plie canadienne). Il nous apparaît que le niveau plus élevé des connaissances pour ces ressources a pu être atteint par une conjugaison de plusieurs facteurs: a) une double motivation externe: d'une part, la pression économique continue favorisant les poissons de fond; d'autre part, la participation du Canada à l'activité de recherche de l'ICNAF, organisation surtout intéressée aux poissons de fond; b) la cohérence de l'effort de recherche dans l'espace (la centralisation dans le sud-ouest du Golfe), et dans le temps (continuité des observations) autour d'une ressource naturellement abondante et d'accès facile (la Morue); c) l'utilisation de méthodes plus raffinées, scientifiquement plus rentables, telles les recensements à composante géographique et les recensements à composante temporelle.

- Les travaux sont peu nombreux et les connaissances très déficientes ou presque absentes. On peut mentionner ici le cas du Maquereau et des mollusques des côtes du Québec, explicable par l'absence ou le peu de poids des motivations économiques tout autant que par le manque d'effectifs; le cas du Poisson-rouge, par suite probablement de son accessibilité moindre et des difficultés techniques de recherche qui s'ensuivent; le cas du Flétan, par suite d'une faible abondance naturelle; le cas de la plupart des ressources, pendant les mois d'hiver, à cause des glaces qui recouvrent le golfe

et rendent difficiles les observations suivies.

b) La propriété commune des ressources du Golfe donne lieu à des mécontentements et à un manque de coordination

Les ressources du Golfe St-Laurent sont une propriété non seulement nationale mais même internationale. Il n'est donc pas surprenant que plusieurs conflits plus ou moins vifs en résultent.

- Entre pêcheurs côtiers et pêcheurs hauturiers

Les griefs des pêcheurs côtiers sont de deux ordres: d'une part, selon eux, les chalutiers, en ravageant les fonds, ont une influence néfaste sur les stocks de poisson et, en s'approchant trop près des côtes, leur enlèvent tout le poisson et les empêchent de gagner convenablement leur vie; d'autre part, les chalutiers causent des dommages aux engins de pêche des côtiers.

Il est certain que l'opération des chalutiers a favorisé l'exploitation plus intensive des ressources du golfe, et la diminution résultante dans la taille moyenne de la morue nuit aux rendements des petites embarcations (1). Par ailleurs, les travaux de biologistes invitent à conclure que le labour des fonds par le chalut ne peut

---

(1) "La taille moyenne de la morue capturée par les pêcheurs côtiers a passé de 8.5 livres en 1956 à 4.8 livres en 1961". Z. Bérubé et P.A. Beauchesne, <u>Rapport du comité d'étude sur les relations entre la pêche côtière et la pêche hauturière dans la province de Québec</u>, 1963, page 13.

pas nuire à la morue (1), principale espèce capturée par les pêcheurs côtiers de la Gaspésie.

Le dernier argument des pêcheurs côtiers retiendra ici notre attention.

Les règlements enjoignent les chalutiers de plus de 65 pieds de ne pas opérer en dedans de 12 milles des côtes; les chalutiers de 50 pieds et plus ne peuvent opérer dans la partie de la Baie-des-Chaleurs située à l'ouest du phare de Paspébiac; aucun chalutier ne doit entrer dans la Baie de Gaspé; enfin ils doivent rester à plus d'un demi mille de tout engin ou bateau de pêche côtière. Malgré ces règlements, les pêcheurs côtiers se plaignent souvent de la perte de filets maillants, de palangres ou autres agrès de pêche parce que les chalutiers ne respectent pas les règlements (2).

Ces plaintes sont trop fréquentes pour être sans fondement.

- Entre le Québec et les Maritimes

Devant la concurrence de plus en plus intense que se livrent les provinces de l'Est pour le poisson de fond, les gouvernements craignent la surexploitation du Golfe. Cette crainte se traduit soit par des actions de nature à faire face à cette concurrence et à construire des navires plus mobiles, soit par des pressions visant à assurer une plus grande coordination entre les provinces et

---

(1) Voir: Pierre Brunel, Les Chalutiers ravagent-ils les fonds à morue, dans Actualités Marines, ministère de la Chasse et des Pêcheries, Québec, été-automne 1962, Vol. 6, No. 2 pp. 24-28.

(2) Rapport du Comité d'étude sur les relations, pages 1-16

même à apporter certaines restrictions (1).

Par suite de la diminution de la taille de la morue, l'effort de pêche des équipages doit être plus considérable et mieux réparti (2). Cependant, les biologistes ne semblent pas encore s'alarmer de cet effort intensif de pêche: d'une part, la diminution des rendements n'indique pas la surexploitation (3); d'autre part, si le stock

---

(1) Cette dernière attitude est surtout celle du Gouvernement du Nouveau-Brunswick: "Since the Federal Government controls the licensing of fishing vessels, it seems high time that some restrictions should be placed on the number of boats which can be built by any province from year to year, and the justification for their building. There are just too many ships built these past years, particularly in the Gulf of St-Lawrence, and more are being built as fast as the shipyards can turn them out". 1st Annual Report, Department of Fisheries, Fredericton, N.B. 1964, page 51.

(2) Voir l'intéressante étude de A.C. Kohler: Changes in the southern Gulf of St-Lawrence Cod Fishery, in Trade News, Department of Fisheries of Canada, July 1965, pages 14-15.

(3) "A decrease of total landings does not necessarily accompany over-fishing, whatever one may mean by that term. We have no evidence that total landings did decrease but even if they did this should not be regarded as a sure sign of over-fishing. Catches per boat made during early stages of development of a fishery are usually very high, if the gear is efficient. They normally decrease as the fishery develops and levels off. The level at which they stabilize is determined by the level at which total fishing effort stabilized". J. C. Medcof et L. Lauzier, commentaire fait au BAEQ dans une lettre concernant certains aspects de l'Esquisse du Plan, La Pêche.

du sud-ouest du golfe a été l'objet d'études intensives, celui du nord-est (Côte-Nord) est très mal connu et semble même sous-exploité. Il serait difficile dans ces conditions d'imposer des restrictions qui risqueraient d'être arbitraires.

Le B.A.E.Q., par contre, est nettement en faveur d'une étroite coordination entre les provinces. Elle est déjà amorcée d'ailleurs au sein du Comité Fédéral-Provincial sur les Pêches de l'Atlantique. Toutefois, il apparaît plus ou moins sage que le golfe St-Laurent soit patrouillé et par le Service de Protection de la Direction des Pêcheries de la Province de Québec et celui du Ministère des Pêcheries du Canada. Etant donné que le golfe est un lieu de pêche national et même international, que les bateaux-patrouilleurs du Québec ont un faible potentiel, **et qu'au Québec, "le per**sonnel n'est pas suffisant pour apporter la protection jugée nécessaire" pour surveiller les zones de pêche côtière et hauturière (1), il est fortement souhaitable que la protection de la flotte hauturière soit réservée au Ministère des Pêcheries du Canada.

- Entre le Canada et les autres pays producteurs de poisson

La première conférence des Nations-Unies sur le droit de la mer reconnaissait l'intérêt particulier que présentent pour les états côtiers, les ressources de la haute mer voisine de leur littoral et énonçait des principes de conservation

---

(1) Rapport sur les Pêcheries du Québec pour l'exercice financier 1964-1965, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Direction des Pêcheries, Québec, 1966, page 56.

visant à maintenir la productivité des ressources de la haute mer (1).

Ces principes ne s'étant pas traduits par des réglementations concrètes, le Canada décidait en 1964, d'agir unilatéralement en proclamant une zone de pêche de 12 milles. Il suivait en cela l'exemple de plusieurs autres pays, dont l'Islande et la Norvège; de plus, une quarantaine de pays ont déjà affirmé une intention analogue (2).

D'après le Dr. J.-L. Kask, la limite de 12 milles actuellement tant discutée sera depuis longtemps admise en l'an 2000 et on se sera aperçu entre-temps que la majorité des pêcheries "côtières", provient, à quelques exceptions près, de l'exploitation de stocks vivant normalement au large et qui effectuent des incursions près des côtes. D'où la nécessité de protéger valablement ces stocks par des accords internationaux basés sur des critères scientifiques valables (3).

Entre-temps, malgré la proclamation du Canada en juillet 1964 (4) l'industrie canadienne

---

(1) Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer, Conférence sur le droit de la mer, Nations-Unies, 28 avril 1958.

(2) Comité Permanent de la Marine et des Pêcheries, procès-verbaux et témoignages, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1964, Fascicule 1, page 36; Fascicule 3, pages 152-156.

(3) J.L. Kask, Fisheries in the year 2000, in Studies, Part II, Fisheries Research Board of Canada, recensé dans La Pêche Maritime, Paris, Mai 1965, page 342.

(4) La Gazette du Canada, Ottawa, 23 juillet 1964, page 2210.

des pêches est impatiente et a hâte que le pays prenne des mesures visant à faire respecter cette législation, devant la pression exercée sur les stocks de poisson par l'effort de pêche croissant de certains pays étrangers dans les eaux côtières du Canada (1).

On notera un certain illogisme dans les règlements: alors que les navires de pêche du Canada qui ont plus de 65 pieds ne peuvent pêcher en-dedans de 12 milles des côtes, les navires de pêche des pays pour lesquels le Canada a voulu faire des exceptions dans sa proclamation (2) peuvent pêcher à trois milles des côtes.

c) Les ressources sont exploitées de façon inadéquate

L'exploitation des ressources peut être considérée sous un double point de vue: celui des méthodes de pêche et celui de la nature des espèces recherchées.

- Les bateaux de pêche

On comptait 958 embarcations de pêche en Gaspésie, en 1964: 216 (22.6%) étaient des antiques bateaux à rames; 619 (64.6%) étaient des bateaux à moteur de moins de dix tonnes et d'une longueur moyenne d'environ 20 pieds; enfin, 123 (12.8%) étaient des navires de pêche hauturière,

---

(1) Voir par exemple: Canadian Fisherman, Gardenvale, Québec, janvier 1966, pages 4-5.

(2) Ces pays sont les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Norvège et le Danemark. On leur a reconnu ces privilèges à cause de Traités ou de droits historiques. (La Gazette du Canada, 12 août 1964).

c'est-à-dire de pêche côtière moderne (1).

La petite embarcation de pêche, est-il nécessaire de le souligner, est inadéquate pour assurer un revenu convenable aux pêcheurs de la Gaspésie, en particulier ceux de Gaspé-Nord et de Gaspé-Sud: les ressources sont surtout constituées de morue et de hareng et l'effort de pêche ne peut guère dépasser 100 jours. Aussi, n'est-il pas surprenant de constater qu'en 1963 les pêcheurs côtiers de la Gaspésie qui faisaient de la pêche leur occupation principale et qui, en même temps, étaient propriétaires d'un équipement adéquat n'avaient retiré de leur emploi qu'un revenu brut moyen de $1149 (2) ou un revenu net d'environ $600 après déduction des frais d'exploitation et de la dépréciation du capital (3).

En 1965, un recensement englobant la moitié des pêcheurs côtiers de la zone comprise entre Matane et Cap-aux-Os (4) indiquait que seulement 9 pêcheurs sur 233 avaient capturé plus de 20,000 livres de poisson pour un revenu brut total de $1,000 à $1,500 ; 80% des pêcheurs côtiers avaient capturé moins de 10,000 livres, pour un revenu brut inférieur à $500.

---

(1) Voir: Pêcheries Commerciales 1964, op. cit., pages 23-24.

(2) Marcel Daneau, Situation économique de la Pêche Côtière du Québec, Division des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec, 1964, pages 16 et 52.

(3) Esquisse du Plan, La Pêche, pages 45-47; voir aussi pages 38-49, 221-249, 253-256.

(4) Source des chiffres: La Fédération des Pêcheurs-Unis du Québec; compilation du BAEQ.

<u>La flotte de pêche hauturière</u> de la Gaspésie se compose de chalutiers de 60', 65' et 82' et de cordiers de 45' à 56' (1). La jauge brute moyenne de ces navires s'établit à 40 tonnes.

L'aide gouvernementale est substantielle mais insuffisante si l'on considère le potentiel de rendement de ces navires. "Le Gouvernement Provincial est exposé, selon les tendances présentes, à subir une perte moyenne de l'ordre de 75% des prêts accordés pour la construction des chalutiers sous propriété individuelle: les bateaux sont mis au rancart avant qu'ils ne soient payés par les pêcheurs et parce que ces derniers ne trouvent pas les moyens pour payer les réparations majeures (2).

Par ailleurs, même en 1964, alors que la saison de pêche fut une des meilleures, aucune <u>classe</u> de navires n'a pu assurer un revenu net moyen de $2,000 aux membres d'équipage (3). Les causes de cet état de choses sont multiples. Il suffira d'énumérer les principales ici:

les facilités d'entretien et de réparation des navires sont nettement insuffisantes;

la formation professionnelle des pêcheurs laisse à désirer;

---

(1) <u>L'Esquisse du Plan</u>, <u>La Pêche</u>, op. cit., fait un examen de la flotte hauturière aux pages 55-105, 239-241, 250-252, 263-265, 268.

(2) Dufresne, McLagan, Daignault Inc., <u>L'équipage de terre et le service de Direction</u>, étude exécutée en 1966 pour le BAEQ et publiée en annexe au Plan.

(3) Bureau de la Statistique du Québec, Section des Pêcheries.

le sens des responsabilités fait défaut;

l'effort de pêche est trop faible;

l'individualisme des propriétaires influence grandement le choix des coques, des moteurs et des agrès de pêche;

la flotte et les engins de pêche se sont surtout développés par empirisme;

la tradition de la pêche hauturière est récente;

l'expérience et la persévérance des équipages sont insuffisantes;

certaines formes d'aide gouvernementale sont un frein à l'assainissement de la situation, comme on le verra plus loin;

les coûts de construction et de réparation des navires sont très élevés, etc.

- Les engins de pêche

Les travaux de recherche et de mise au point technique sur les méthodes et agrès de pêche réalisés par les organismes de recherche en biologie des pêches ont été nombreux et très variés (1). Les lacunes à combler sont cependant très nombreuses: plusieurs poissons, dont le flétan, s'échappent lors de la remontée de la palangre; nous n'avons pas trouvé de résultat d'étude sur le fonctionnement

---

(1) Source: La Recherche en biologie des pêches dans le territoire-pilote, op. cit.

des chaluts de fond (1); les expériences effectuées dans l'Atlantique avec le chalut pélagique ont été sporadiques, les travaux sur la seine-bourse, le chalut à crabes, le chalut à crevettes, etc. sont à peu près inexistants; les études sur les agissements des poissons dans le voisinage des engins de pêche sont parcellaires; beaucoup de travaux sur la sélectivité des engins de pêche sont à faire ou à analyser, etc. (2).

- Les espèces recherchées

Par suite de la méconnaissance des possibilités du marché ou de la technologie des produits alimentaires, plusieurs espèces abondantes dans le golfe et accessibles à la flotte de la Gaspésie sont rejetées à la mer ou recherchées dans des proportions bien inférieures au potentiel.

---

(1) Puisque le chalut est une structure flexible, sa forme est déterminée en grande partie par l'équilibre qui s'établit entre les forces qui agissent à l'intérieur du chalut et sur sa propre structure. Généralement, ces forces incluent les tensions dans les funes et dans les maillages, la friction des portes et du filet sur le fond de la mer, la pesanteur et la poussée d'Archimède sur certaines parties, les contraintes hydrodynamiques créées par l'engin passant à travers l'eau et l'effet des courants. La théorie du dessin du chalut doit être basée (pour une part) sur une analyse complète des contraintes subies par les diverses parties du chalut, d'où l'importance de pouvoir mesurer ces forces vectorielles (en intensité et en direction).

(2) Nous remercions messieurs J.M. Boulanger, B. Sc. P. et Yves Boudreault, ingénieur, de leur apport précieux dans l'étude des méthodes de capture.

C'est le cas de la raie de mer, du chien de mer, du grenadier, de la barbue, de l'espadon, du maquereau, etc., et surtout du hareng.

Jusqu'en 1965, la pêche du hareng pratiquée par les pêcheurs du Québec a été exclusivement côtière, faite avec des méthodes presque artisanales et pratiquée au moment des migrations de reproduction. Heureusement, à l'automne 1965, deux chalutiers-senneurs commençaient à opérer aux Iles-de-la-Madeleine, consacrant ainsi le début de l'effort du Québec en vue d'apporter un complément à la pêche intensive des espèces de fond.

2- L'organisation du secteur de la pêche

a) Au primaire côtier

Les pêcheurs sont échelonnés dans presque toutes les localités du littoral du Bas St-Laurent et de la Gaspésie. Bien que le gouvernement fédéral ait voulu multiplier les quais, rares sont les installations adéquates offrant la protection et les facilités de déchargement désirables (1).

b) Au primaire hauturier

Au début de 1966, les 53 chalutiers avaient leur port d'attache à l'un ou l'autre des 4 endroits suivants: Rivière-au-Renard (6), Sandy-Beach (20), Newport (19) et Paspébiac (8); par contre, les cordiers et les Gaspésiennes étaient répartis en 10 ports: Rimouski (3), St-Maurice (3),

---

(1) Bureau d'Expansion Industrielle et de Productivité de Gaspé-Nord et Centre d'organisation Scientifique de l'Entreprise, <u>Revalorisation de la pêche côtière</u>, pages 26-29.

Rivière-au-Renard (10), Anse-au-Griffon (4), Sandy Beach (4), Malbay (5), Ste-Thérèse (6), Grande-Rivière (4), Newport (4), Port-Daniel (3) et Carleton (3).

On remarquera la grande dispersion des effectifs au primaire. Celle-ci n'a certainement pas aidé l'organisation de services adéquats d'entretien, de réparation et de protection des navires.

Tous ces navires étaient la propriété de patrons de pêche individuels. L'Esquisse du Plan de la Pêche a déploré l'ambiguïté et les conséquences d'un propriétariat plus fictif que réel: incapacité de rembourser les dettes envers le gouvernement, comportement plus ou moins responsable, difficultés de coordonner les activités, etc. (1).

Ce sont là des problèmes majeurs qui ne sont pas sans solution.

c) Au secondaire (2).

L'industrie de transformation s'est légèrement assainie en Gaspésie en 1964: on comptait 23 établissements (3) et la valeur moyenne des

---

(1) Op. cit., pp. 250-252. Cet aspect est également analysé dans une étude sociologique préparée en 1964: Jean-Marc Baril, _Mentalité des pêcheurs_, B.A.E.Q. (inédit).

(2) _L'Esquisse du Plan, La Pêche_ ayant assez longuement dégagé les caractéristiques du secteur secondaire (pages 107-150), nous limiterons nos observations au strict minimum, nous servant surtout des statistiques les plus récentes de la section des Pêcheries du Bureau de la Statistique du Québec.

(3) Il y en avait 27 en 1963 et 18 en 1965.

expéditions s'élevait à $138,000., variant de $2,000. aux trois-quarts de millions de dollars.

Le tableau 1 fait un parallèle significatif entre le nombre d'usines et la valeur de la production.

Ainsi, on peut voir que 3 des 23 usines contribuaient à 62% de la valeur totale des expéditions alors que 10 des 23 usines avaient ensemble une part bien mince du total, soit 8.7%.

TABLEAU 1: NOMBRE D'USINES ET VALEUR DES EXPEDITIONS, PRODUITS DU POISSON, GASPESIE, '64

	Nombre d'usines			Valeur des expéditions		
Classe $	No.	%	% cumulatif	$	%	% cumulati
0 - 9,999	2	8.7	8.7	9,153.00	0.3	0.3
10,000 - 24,999	2	8.7	17.4	47,190.00	1.5	1.8
25,000 - 49,999	6	26.1	43.5	217,240.00	6.9	8.7
50,000 - 99,999	8	34.8	78.3	610,324.00	19.2	27.9
100,000 - 499,999	2	8.7	87.0	317,839.00	10.0	37.9
500,000 et plus	3	13.0	100.0	1,971,943.00	62.1	100.0
TOTAL	23	100.0		3,173,689.00	100.0	

Source: Bureau de la Statistique du Québec, MIC.

Comme "la réussite d'une entreprise dépend de son aptitude à placer sur le marché la quantité et la variété des produits de la pêche de la qualité voulue en demande à des prix compétitifs" (1), comme un grand nombre des usines actuelles ont une taille très réduite, comme dans l'ensemble elles n'opèrent qu'à 60% de leur capacité(2), comme beaucoup d'usines ne réussissent à se maintenir en opération qu'en payant un trop faible prix pour la matière première et la main-d'oeuvre, il faudra envisager des mesures de consolidation.

d) Au tertiaire (3)

Le canadien est un faible consommateur de poisson, c'est une des raisons pour lesquelles les 2/3 de la production de l'industrie canadienne du poisson est exportée.

Toutefois, le Canada importe environ les $\frac{3}{4}$ des produits marins offerts chez l'épicier.

Les statistiques régionales officielles de consommation et de commerce extérieur sont inexistantes. Par ailleurs, d'après les informations fournies par les entreprises du territoire, plus de 90% de la production de poisson va à l'exportation.

---

(1) W.C. Mackenzie, Rationalisation Economique, in Rapports sur les Pêches du Canada, Ministère des Pêcheries du Canada, Ottawa, Mai 1964, page 65.

(2) Capacité basée sur 8 mois à raison de 60 heures de travail par semaine.

(3) Pour une analyse des caractéristiques de la consommation canadienne, le marché de notre production et la commercialisation, voir: L'Esquisse du Plan, La Pêche, pages 151-190

Plusieurs facteurs expliquent la destination des produits domestiques et la provenance des produits consommés. Retenons les principaux qui s'appliquent au territoire:

- l'indifférence des producteurs qui n'auraient pas de difficulté à vendre toute la production à l'étranger;

- la recherche en technologie de préparation du poisson a été trop limitée et les producteurs manquent de connaissances sur les possibilités du marché domestique, les modes de préparation, de classification et d'emballage des produits. Ces limitations du secondaire proviennent en grande partie de la faiblesse elle-même des entreprises;

- la qualité et la présentation des produits de la pêche sont inférieures aux standards des aliments concurrents: l'inspection et le contrôle de la qualité ne se font pas dans le circuit de distribution, les détaillants sont rarement informés des exigences requises pour la préservation de la qualité du poisson, etc. (1);

- la production du territoire n'est pas assez diversifiée.

Retenons en terminant ce paragraphe que cette situation empêche les producteurs de retirer davantage de revenus de leurs opérations: les frais de transport sont moindres pour atteindre le marché domestique qu'ils ne le sont pour celui de l'étranger; les politiques tarifaires amènent généralement l'exportation des produits à

---

(1) Gérard B. Martin, professeur au Département des Vivres de la Faculté d'Agriculture, Université Laval, Exigences et possibilités nouvelles dans la préparation des produits de la pêche. Ce texte inédit a été préparé à l'intention du B.A.E.Q. en 1965.

l'état brut ou semi-fini; le marché domestique est toujours celui qui est le plus stable et dont le développement est le plus profitable (1).

e) La formation professionnelle

La formation professionnelle est peu développée chez les pêcheurs du Québec, même si les facilités existent. En effet, il se donne des cours spécialisés en pêcheries depuis 1948; de plus, l'Ecole des Pêcheries de Grande-Rivière a institué en 1958 un cours de technicien en pêcheries d'une durée de deux ans. Chez les 95 gradués de ce cours, 17 seulement sont à la pêche ou travaillent dans une usine de poisson, comme l'indique le tableau 2. (Voir ce tableau à la page suivante).

Cette situation s'explique: les revenus que procure actuellement le travail dans l'industrie de la pêche sont insuffisants pour attirer ceux dont la formation les rend aptes à travailler dans un métier plus lucratif, et qui procure du travail à l'année longue.

f) Les services gouvernementaux

Nous ne reviendrons pas ici sur la juridiction des pêcheries ni sur les différents services rendus à l'industrie de la pêche par les gouvernements. L'Esquisse du Plan de la pêche s'est appliquée à les décrire (2). Nous nous arrêtons sur deux points particuliers, soit l'organisation des services provinciaux et la pertinence de certains services rendus à l'industrie.

---

(1) Guy Leblanc, La planification économique dans le secteur coopératif des pêcheries, in <u>A Pleines Voiles</u>, La Pocatière, P.Q. Vol. 21 No. 1, Janv. - Fev. 1964, page 6.

TABLEAU 2 : Occupations des gradués de l'Ecole des Pêcheries (1960-1965) et situation au 1er novembre 1965

	(a)	(b)	(c)	(d)	e)	(f)	(g)	(h)	(i)	(j)
Occupation	Choix à la sortie de l'école		Mobilité occupationnelle						Situation au 1er novembre 1965	
	No.	%	Sorties de la pêche	Sorties des usines de poisson	Sorties des services gouverne-mentaux	Sorties des études	Sorties d'autres occupations	Abandon d'occupations	No.	%
1 — PECHE	24	25.3	—	1	0	0	1	14	12	12.6
2 — USINE DE POISSON	16	16.8	2	—	1	0	0	14	5	5.3
3 — SERVICES GOUVERNEMENTAUX	21	22.1	3	4	—	4	0	10	22	23.2
4 — ETUDES	12	12.6	0	1	0	—	0	10	3	3.1
5 — AUTRES	22	23.2	9	8	9	6	—	1	53	55.8
6 — TOTAL	95	100.0	14	14	10	10	1	49	95	100.0

Source : Ecole des Pêcheries .

Un exemple pourra aider la lecture de ce tableau :

De 1960 à 1965, 24 des 95 gradués ont opté pour la pêche à la fin de leur cours (colonnes 1a et 6a). De ce nombre, 14 ont décidé - après un essai - de se diriger vers une autre branche (6 c) : 2 sont allés travailler dans une usine de poisson (2c), 3 dans les services gouvernementaux (3c) et 9 dans les occupations non identifiées. Au 1er novembre 1965, s'il reste 12 gradués à la pêche (1 i) au lieu de 10 (24 moins 14), c'est que la pêche à attiré deux gradués (1d et 1g) dont l'un avait d'abord opté pour l'usine (1 d) .

- L'administration provinciale a subi plusieurs modifications majeures

Le Québec a longtemps été la seule province Atlantique à avoir son Ministère des Pêcheries; elle est aujourd'hui la seule à n'en pas avoir, bien qu'elle soit la seule à administrer les pêcheries maritimes (1).

Quand elle a été intégrée à un autre Ministère, la direction des pêcheries n'a cessé d'être le jouet de réformes administratives.

Elle s'appelle tantôt Service des Pêcheries Maritimes, tantôt Département des Pêcheries, tantôt Division des Pêcheries, aujourd'hui Direction des Pêcheries. Parfois elle s'occupe de chasse et de pêche sportive, parfois pas. Elle a relevé successivement, depuis 1940, du Ministère du Travail, du Ministère des Mines et des Pêcheries Maritimes, du Ministère de la Chasse et des Pêcheries du Ministère de l'Industrie et du Commerce; elle a fait un second séjour d'un an cette fois au Ministère de la Chasse et des Pêcheries pour revenir encore au Ministère de l'Industrie et du Commerce.

L'administration de la pêche maritime par le Ministère de l'Industrie et du Commerce ne saurait se légitimer d'une façon valable, industrie et pêche n'ont qu'un ou deux points en commun. Aussi n'est-il pas étonnant de constater qu'en pratique la Direction des Pêcheries n'a à vrai dire de contact avec l'autre bras du Ministère que par la section des Pêcheries du Bureau de la Statistique.

---

(1) "Toutes les pêches maritimes ou pêches en eaux à marée, excepté celles de la Province de Québec, sont administrées par le Ministère fédéral des Pêcheries", Annuaire du Canada, 1965, page 662.

- Ses effectifs sont dispersés

Une deuxième caractéristique de la Direction des Pêcheries, c'est une dispersion qui n'est pas toujours rationnelle, tant sur le plan des activités que sur celui de la géographie. Le centre de biologie "créé pour favoriser les recherches sur les poissons d'eau douce au Québec" et l'Aquarium dont les fonctions sont d'ordre touristique et éducatif (1) relèvent de la Direction des Pêcheries même s'il existe un Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. De plus, la Direction des Pêcheries joue un rôle social très prononcé en favorisant le sur-emploi dans les services offerts aux pêcheurs (Ex: les entrepôts frigorifiques).

Les laboratoires de biologie sont établis à Grande-Rivière et à Québec; les recherches en technologie du poisson sont effectuées à Québec par la Direction des Pêcheries et à Grande-Rivière par le Fédéral. En 1964, les quelque 250 employés non professionnels de la Direction dans le territoire-pilote, dont environ 200 travaillaient pour le Service de Réfrigération, étaient répartis dans environ 45 localités.

- Les gestes des gouvernements n'ont pas toujours été progressifs

Devant la situation de l'ensemble de l'industrie de la pêche, les gouvernements aident largement le secteur. Toutefois, certaines mesures contribuent malheureusement à retarder le progrès économique.

---

(1) Rapport sur les pêcheries du Québec, pour l'exercice financier 1964-65, Direction des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec, 1966, page 39 et suivantes.

Ainsi, le maintien en Gaspésie d'une multitude d'équipements portuaires à contribué à favoriser la dispersion des pêcheurs et la création de nombreuses petites unités de production pour transformer les prises des communautés isolées. Point n'est besoin d'élaborer sur les conséquences sociales et économiques de cette situation. Mentionnons les coûts de support de quantités d'écoles, d'églises, de routes, et de municipalités qui offrent peu de services; les frais de tout programme destiné à l'avancement de l'instruction; ajoutons les déficits des petites usines et pensons au sentiment d'isolement comme tel de ces populations à partir du moment où elles ont été rejointes par les mass-media.

On pourrait ajouter plusieurs autres exemples de subventions malheureuses non pas dans leur principe mais dans leurs modalités. Mentionnons l'assurance-chômage qui a contribué à réduire une saison de pêche déjà courte; les modalités de financement des réparations des bateaux qui, indirectement encouragent les capitaines à cumuler les travaux de réparation nécessaires et à négliger les réparations et entretiens mineurs (1).

Enfin, la Direction des Pêcheries joue parfois un rôle social qui ne lui revient pas en maintenant par exemple des entrepôts frigorifiques qui ne rendent pas de services à l'industrie de la pêche ou très peu.

---

(1) Présentement, le patron de pêche paie la note des réparations inférieures à $1,500; il paie $500 sur les réparations supérieures à $1,500 , le solde étant financé par le gouvernement provincial; il paie 10% si les montants à débourser s'élèvent à $5,000.

g) La participation et la consultation

L'aspect participation et consultation souffre de plusieurs maux dans l'industrie de la pêche.

Dans les coopératives, le rôle des sociétaires reste à redéfinir dans une Fédération qui modifie ses opérations pour les adapter aux exigences économiques nouvelles (1); les pêcheurs, même ceux qui sont sociétaires, veulent se grouper dans un Syndicat; les employés d'usine qui viennent de se syndiquer tentent de préciser leurs rôles; l'information et la vulgarisation existent surtout sous forme de projets.

Les membres du comité interministériel de la pêche affirment qu'il y a "une consultation constante entre les gouvernements, soit fédéral, soit provinciaux, les administrateurs, industriels et chercheurs, les professeurs d'université". Si effectivement elle est "constante", l'absence de structures appropriées la rendent inefficace ou laborieuse. C'est peut-être ce qui fait dire aux industriels, employés gouvernementaux, chercheurs et professeurs que la consultation et la participation sont à peu près nulles, tant sur le plan des décisions que celui de l'organisation et de la coordination du travail.

---

(1) Formes d'organisations socio-économiques de la pêche annexé à l'Esquisse du Plan, La Pêche, op. cit.

Conclusion

En résumé, le secteur des pêches se heurte à des goulots d'étranglement sur le plan de la recherche, de la technique, de la main-d'oeuvre et de l'administration. C'est le rôle d'un Plan-directeur de les faire éclater par la poursuite de politiques pertinentes et cohérentes qui, traduites en des programmes intégrés, engendreront une croissance soutenue.

B- LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Six grandes politiques devront guider les programmes de développement du secteur des pêches. La plupart de ces politiques sont déjà poursuivies par les agents économiques du secteur public ou privé, il sera quand même bon de les rappeler; une ou deux constituent des approches nouvelles à des problèmes souvent considérés sans solution, nous tenterons de les bien circonscrire.

Les politiques préconisées sont les suivantes: évaluation des ressources et mise à jour de leur connaissance, fermeture de la pêche côtière aux poissons de fond de la Gaspésie, utilisation efficace des ressources, consolidation et regroupement des unités de production au primaire et au secondaire, organisation de cadres, et professionnalisation du personnel.

1- Politique d'évaluation des ressources et de mise à jour de leur connaissance

Le pêcheur est peut-être l'exploitant le plus défavorisé sur le plan de la connaissance de la ressource: non seulement le territoire de pêche

est-il immense, mais encore la recherche y est difficile et les budgets consacrés y sont relativement faibles.

En effet, "le milieu marin est caractérisé par des fluctuations spatio-temporelles d'une foule de propriétés physiques, chimiques et biologiques. Mentionnons la température, les courants, la salinité, la lumière, la teneur en nombreux éléments ou composés chimiques, les plantes et animaux microscopiques en suspension dans l'eau (plancton), la nature des fonds et les groupements d'animaux ou de plantes qui s'y fixent ou s'y enfouissent (benthos). Certaines de ces propriétés (v.g. la température) ont une influence directe prépondérante sur les fluctuations dans la distribution des stocks de poissons et d'invertébrés commerciaux"(1). Ainsi, les variables à étudier sont nombreuses et complexes et nécessitent la collaboration de plusieurs disciplines.

Si la complexité des recherches n'est qu'une explication partielle des efforts ou des connaissances acquises - "on dépense en un an pour la recherche spatiale plus qu'on a dépensé depuis un siècle pour l'étude des océans" (2) - elle invite à la prudence dans l'énoncé de la politique de la connaissance des ressources biologiques. Cette politique doit prendre deux dimensions: la recherche et l'information.

Ainsi, durant le Premier Plan il faudra systématiser et poursuivre les recherches sur les pêcheries les plus importantes en volume ou en valeur.

---

(1) La recherche en biologie des pêches dans le Territoire-Pilote, op. cit.

(2) Dr. T.F. Gaskell, A découvrir les secrets de la mer dans l'Ovale C-I-L, printemps 1965, page 12.

Mais la recherche n'est pas une fin en soi. Elle doit contribuer au développement de l'industrie des pêches. Il est donc nécessaire de prévoir des média qui permettent à l'industrie de la pêche (du pêcheur au Ministre) de profiter des connaissances biologiques acquises.

2- Politique de fermeture de la pêche côtière aux poissons de fond de la Gaspésie

Nous l'avons vu dans la première partie de ce chapitre, la pêche côtière en Gaspésie ne constitue pas à l'heure actuelle une méthode efficace d'utilisation des ressources piscicoles.

Quelles sont les perspectives d'amélioration de ce type de pêche?

Les recherches les plus récentes en biologie des pêches - le terme est pris ici dans un sens large - donnent lieu à différentes interprétations. D'aucuns croient que ces efforts ne peuvent se traduire concrètement dans le budget du pêcheur; d'autres croient qu'elles aboutiront à une plus grande efficacité de la pêche traditionnelle (1).

---

(1) On prendra les recherches de l'année '65 comme exemple. Selon le Directeur de la Station de Biologie Marine de Grande-Rivière, elles ont été décevantes: "Les résultats ont été nuls" dans les expériences visant à améliorer le repérage du poisson à l'aide des sondeurs à ultra-sons; l'inventaire des algues marines effectué dans la Baie-des-Chaleurs et la Baie de Gaspé ont révélé "de trop petites concentrations pour que ce soit vraiment intéressant"; "les captures n'ont jamais été nombreuses" lors des essais de pêche au flétan à l'aide de filets maillants.

Quoi qu'il en soit, il faudrait être plus qu'optimiste pour croire que dans un avenir rapproché, le pêcheur côtier de la Gaspésie qui s'adonne surtout aux espèces de fond puisse voir sa situation <u>sensiblement</u> améliorée, et ce serait être irréaliste que de penser qu'il pourra vivre uniquement de son métier.

A l'heure où les pêcheurs côtiers de la Gaspésie eux-mêmes quittent le métier, détournent leurs enfants de la pêche (1) et réclament des cours spécialisés, adaptés à leurs besoins, qui leur permettent de pouvoir gagner leur vie dans un autre domaine de l'industrie de la pêche ou dans

---

Suite de la note de la page précédente.

(<u>La recherche en pêcheries en 1965</u>, causerie prononcée lors de la réunion de l'Industrie des Pêches, Québec, 3 mars 1966). Selon le Ministre de l'Industrie et du Commerce, les résultats de ces recherches sont "très encourageants". "La pêche côtière, qui est la seule source de revenus de nombreux pêcheurs disséminés le long des côtes des régions maritimes, loin des grands centres de pêche, prendra un nouvel essor, grâce à la mise en oeuvre de projets divers: pêche au flétan et aux poissons rouges, au moyen de filets maillants, exploitation des algues marines, et de diverses espèces de mollusques du littoral. L'efficacité de la pêche traditionnelle peut s'accroître grâce aux sondeuses portatives; des expériences menées à bord de quelques barques côtières de Gaspé-Nord tendent à le prouver". (Gérard D. Lévesque: Editorial, <u>Actualités Marines</u>, Direction des Pêcheries, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Automne, 1965, vol. 9, No. 2, page 2).

(1) Voir: <u>L'Esquisse du Plan, La Pêche</u>, op. cit., pages 220-246, 253-256.

un autre secteur (1), il faut à tout prix s'assurer que ces désirs légitimes soient réalisés.

L'Etat devrait se garder de commettre une erreur plus grave que celle de la première moitié du siècle. A ce moment, on l'a vu plus haut, une mentalité conservatrice avait eu gain de cause auprès des gouvernements et avait entravé l'introduction de techniques perfectionnées. Aujourd'hui, alors que les pêcheurs côtiers eux-mêmes aspirent à des conditions de vie convenables, que la pêche côtière aux poissons de fond ne peut permettre, il faut éviter que par inertie ou conservatisme, on fasse appel à la "résignation" du pêcheur.

Il faut donc <u>faciliter</u> à tous les côtiers qui le désirent l'accès au métier de leur choix. Ce reclassement sera d'autant facilité que le développement de la pêche hauturière nécessitera un apport considérable de main-d'oeuvre tant en mer qu'à l'usine.

D'autre part, il faudra adopter des primes propres à faire vivre décemment les pêcheurs côtiers qui voudront ou devront continuer à pratiquer la pêche aux poissons de fond. Enfin, il faudra faire en sorte d'éviter de perpétuer le problème que constitue cette activité en décourageant son accès.

Non seulement ce programme en trois points (reclassement, primes, "fermeture" d'accès) doit-il être réalisé pour des **motifs socio-économiques**, il s'impose aussi si l'on veut réduire le plus possible les entraves au progrès technique:

> "L'introduction de méthodes de pêche de plus grande envergure, où les capitaux jouent un plus grand rôle, suscitera de la résistance tant que la main-d'oeuvre

---

(1) C'est le cas en particulier du sous-comité de la pêche du comité de zone de Gaspé-Nord.

> sera facilement accessible à des salaires très inférieurs à ceux que peuvent offrir d'autres secteurs de l'économie. Inutile d'ajouter qu'il est beaucoup plus facile, aux époques de chômage partiel chronique, de faire intervenir des pressions politiques pour restreindre l'emploi des nouveaux engins, surtout s'ils épargnent de la main-d'oeuvre. C'est ce que confirme encore très clairement la composition actuelle des flottes du littoral atlantique" (1).

3- Politique d'utilisation efficace des ressources

Cette politique doit être explicitée différemment selon qu'il s'agit de la ressource à capturer et de la ressource à transformer.

a) Au primaire

Deux aspects doivent retenir notre attention: les espèces recherchées et les techniques de prise.

D'abord, l'exploration de nouveaux territoires de pêche. Selon les biologistes, les débarquements annuels de hareng capturé dans le golfe St-Laurent représentent un faible pourcentage de l'optimum. La demande étant à la hausse pour les produits de poisson, et les concentrations importantes surtout au moment des migrations de reproduction, il importe d'accentuer cette pêche.

De même, la grande pêche permettra de diversifier la production québécoise grâce à la

---

(1) Le rôle des pêcheries dans l'économie canadienne, dans Les Ressources et notre Avenir, op. cit., Tome II, page 768.

cueillette d'espèces telles que l'aiglefin, le merlu, le colin, le poisson-chat, le brosme, le flétan, le turbot, l'argentine, le chabot, la loquette d'Amérique, le grenadier, la loche de mer, le lançon et autres (1).

En outre, un programme de recherches en biologie orientées vers les besoins immédiats des pêcheurs pourrait indiquer des peuplements côtiers en volume et valeur suffisants pour donner un travail rémunérateur à un certain nombre de pêcheurs côtiers.

En second lieu, un rajeunissement technique qui permette l'accroissement de la productivité et accroisse le bien-être de la population du secteur des pêches devra se faire suivant les lignes suivantes:

- Edification de la flotte et développement des engins de pêche sur une base scientifique.

L'empirisme qui a caractérisé le développement de la flotte du Québec a donné des résultats loin d'être satisfaisants. L'importance de la recherche scientifique a été soulignée récemment:

> "It has to be pointed out that, in the past, development of fishing vessels has been mainly a matter of gradual, empirical modification, each small step being thoroughly tested by experienced operators before general adoption. Such cautions, evolutionary methods, although slow, may ultimately provide the best answers when

---

(1) Voir W.R. Martin, Tendances passées, présentes et à venir des pêches continentales de l'Atlantique canadien, in La Pêche, Juin - Décembre 1963, Ministère des Pêcheries du Canada.

the situation in the fisheries is static or nearly so, especially since the environment in which fishing vessels have to work is so severe and so complex. Nowadays, however, the situation is changing too rapidly, in both the biological and economic senses, for such methods of technical development to be adequate. Deliberate engineering development is required, but if success is to be consistently achieved, it is necessary to be able to measure, in service conditions, what the vessels and their equipment have to do and to describe in quantitative terms the environment they have to work in. Only very recently have means of measurement become available that are sufficiently powerful, and yet capable of being used at sea, together with the necessary equipment for processing the data. Although the marine world as a whole is only just beginning to take advantage of these new techniques, the Industrial Development Unit of the White Fish Authority already provides a measure of technical support of this kind for owners, ship-builders and manufacturers in the United Kingdom" (1).

La recherche technique est d'autant nécessaire au Québec, rappelons-le, que les pêcheurs de cette province sont en situation désavantagée par rapport aux pêcheurs des autres provinces.

---

(1) G.C. Eddie, British Trawler Development, with Special Reference to trials and Investigations in Commercial Fishing Conditions, Conférence Canadienne relative aux navires de pêche hauturière dans l'Atlantique, Montréal, 7 - 9 février 1966.

- Adoption de navires plus gros et plus rentables .

Idéalement, on ne devrait pas songer à développer notre flotte de pêche sans avoir d'abord "mesuré le travail des navires et des équipements". D'autre part, la flotte vieillit et les mises au rancart se feront à un rythme croissant au cours des prochaines années. De plus, les exigences de rentabilité des équipements de service et de transformation, et le volume de la main-d'oeuvre engagée dans le secteur exigent le développement de la pêche hauturière.

En attendant les résultats de la recherche (1), il faut donc envisager l'expansion de la flotte en minimisant les erreurs dans la mesure du possible. Considérant les expériences des pays producteurs, le bien-être des pêcheurs et la vitalité de l'ensemble du secteur des pêches, les erreurs seront minimisées si l'on adopte le chalutier à pêche par l'arrière (2) et le navire de grande pêche. Le navire de grande pêche comporte plusieurs avantages sur le plan de la période d'opération, de la diversification de la production, de la productivité et des revenus.

Le poisson des eaux côtières appartient à des stocks qui font l'objet de la pêche internationale; donc, si le Québec veut améliorer son rang dans une pêche en pleine expansion, il doit concurrencer dans les eaux internationales les chalutiers étrangers, déjà plus efficaces et plus grands que ses propres bâtiments. De plus, la grande pêche, par sa mobilité permettra d'atteindre des concentrations remarquables hors de portée avec les moyens actuels et préviendra que

---

(1) La pêche expérimentale peut donner des indications utiles après deux mois et apporter des conclusions après deux ans.

(2) Ce point sera légitimé dans le projet de construction de navires.

l'expansion de la flotte conduise à la sur-exploitation du golfe St-Laurent.

b) Au secondaire: amélioration dans la fabrication

Plusieurs aspects entrent ici en ligne de compte: on doit tendre à transformer et mettre sur le marché les tonnes de poisson rejetées à la mer chaque année, afin d'augmenter le rendement de la flotte (1); on doit améliorer la qualité des produits offerts et multiplier les sous-produits et les spécialités; on doit également mettre au point des procédés économiques de congélation du poisson en mer et de décongelation à terre afin de prolonger l'activité des usines et régulariser les approvisionnements.

4- Politique de consolidation et de regroupement des unités de production du primaire et du secondaire.

Des raisons d'ordre économique et social motivent cette politique.

a) Justification économique

Les débarquements doivent s'effectuer à l'intérieur de havres spécialement aménagés, pourvus des accommodations appropriées de protection, de ravitaillement et de réparation de bateaux de plus en plus gros. Ces ports devront demeurer ouverts de 9 à 10 mois par année. De même, pour être rentables, les usines de conditionnement du

---

(1) Lire à ce sujet: David F. Corney, Planning for Greater Food Production, Conférence Canadienne relative aux navires de pêche de l'Atlantique, Montréal, Février 1966.

poisson doivent être de forte capacité, compter sur une eau satisfaisant les exigences sanitaires, opérer le plus longtemps et le plus régulièrement possible, et compter sur un bon réservoir de main-d'oeuvre qualifiée. Considérant la dispersion actuelle des bateaux, des usines, des travailleurs et des pêcheurs, on voit le chemin à parcourir.

b) Justification sociale

Cette politique veut satisfaire les aspirations des populations même rurales à l'urbanisation. L'urbanisation est beaucoup plus qu'un simple phénomène d'agglomération de population. Les populations se sont jadis agglomérées pour se rapprocher de leur lieu de travail. Par la suite, alors même que le problème des distances à franchir pour se rendre au travail était devenu moins grave, les populations ont continué à s'agglomérer. C'est que la ville est devenue un centre de services multiples et variés. Elle a offert des niveaux de vie plus élevés. En même temps et surtout, elle a créé des modèles de comportement nouveaux qui furent partout valorisés et enviés. L'urbanisation, c'est avant tout cet ensemble de comportements nouveaux que chacun aspire à reproduire dans sa vie avec plus ou moins d'intensité.

Ainsi, l'urbanisation a développé le loisir commercialisé sous les formes multiples qu'on lui connaît. Au niveau du travail, elle impose des normes nouvelles; par exemple: l'emploi stable à l'année longue, la nécessité de trouver un revenu monétaire plus élevé, le salaire garanti permettant d'utiliser toutes les formes de crédit pour une consommation immédiate. C'est encore la semaine de travail raccourcie. D'une façon globale, l'urbanisation c'est peut-être surtout l'opportunité d'exercer sa liberté individuelle en échappant aux contraintes sociales de la vie communautaire en milieu rural.

Si ces aspirations que chacun trouve aujourd'hui légitimes ne trouvent pas de réponse dans l'organisation de centres urbains bien équipés,

l'attrait des grands centres va rester dominant. Il sera alors toujours difficile de recruter ou de conserver sur le territoire le personnel qualifié qu'il aura fallu préparer pour atteindre les objectifs de productivité fixés.

5- Politique d'organisation de cadres dynamiques

Un accroissement sensible de la productivité dans un secteur auquel on veut donner une expansion sans précédent ne peut être réalisé sans la vigilance et le dynamisme des institutions actuelles, et sans une participation active des agents économiques du secteur. Cette politique implique, à notre avis, la revision des objectifs et des structures de certains organismes et la création de cadres propres à servir de guide au personnel de l'industrie.

a) L'administration gouvernementale

Etant donné que l'industrie devra supporter des frais de réorganisation assez lourds surtout dans le primaire et qu'elle ne connaîtra que progressivement une accumulation de réserves suffisantes pour élargir son champ d'action, nous croyons essentiel que le gouvernement demeure un agent économique très actif dans le secteur des pêches afin d'en assurer la modernisation.

L'Etat devra aussi mesurer davantage le rendement de ses investissements en pêcheries et faire relever des ministères appropriés les activités qui sont surtout de domaine social ou touristique. Il est probable que la réalisation du Plan amènera un déplacement dans l'ordre des priorités de l'administration des pêcheries.

Enfin, le B.A.E.Q. croit que l'Etat du Québec aura avantage à réunir sous un même ministère autonome toutes les activités commerciales de la pêche afin d'en assurer une meilleure coordination

et souligner la modernisation et l'expansion du secteur.

b) **La création de services**

Le bateau est peut-être le moyen de locomotion et l'instrument de production qui, en Gaspésie, est le moins bien pourvu en services d'entretien et de réparation. Il faut viser à mettre au service des pêcheurs les techniciens nécessaires au bon fonctionnement de leur navire.

c) **La structuration de la participation**

La participation aux entreprises économiques est une tendance qui se généralise dans les milieux industriels avancés. Elle répond aux aspirations des ouvriers spécialisés; alors que les manoeuvres et les non-spécialisés dans une même industrie ne s'en soucient guère, on constate partout une croissance de l'intérêt à la participation à mesure que l'individu accroît sa spécialisation. Par ailleurs, une participation organisée dans une industrie fait la synthèse des conditions humaines et psychologiques de l'accroissement de la productivité.

> "La productivité est avant tout un esprit, une mentalité... (elle implique) un partage des responsabilités, l'établissement d'un élément de coopération au sein de l'entreprise, en développant la participation de l'ouvrier à tout ce qui intéresse son travail" (1).

---

(1) Raymond Barre, Economie Politique, Presses Universitaires de France, 1963, Tome III, page 45.

L'organisation de la participation doit se faire à deux niveaux. D'abord, au niveau des entreprises, où elle va reposer soit sur l'organisation coopérative, soit sur l'organisation syndicale. L'existence de ces deux formes d'organisation est un premier pas vers une participation effective. Cependant, pour assurer la participation de leurs membres, ces organismes doivent adapter constamment leurs structures à cet objectif.

Le second niveau de participation, c'est celui de la planification générale du secteur des pêcheries. Il est souhaitable que le gouvernement et les entreprises privées et coopératives collaborent ouvertement au sein d'institutions créées à cet effet, pour assurer la planification du secteur. Pour que cette organisation de la participation soit complète à ce niveau, il faudra y faire accéder des représentants des pêcheurs et des ouvriers, élus directement.

6- Politique de professionnalisation des pêcheurs et des ouvriers d'usine.

Lorsqu'on dit d'un métier qu'il est professionnalisé, on veut signifier trois choses: d'abord que l'individu en tire un revenu qu'il juge convenable et qui est comparable à celui des autres occupations; ensuite que le statut du métier est haussé grâce à l'amélioration des conditions de travail que l'ouvrier y trouve; enfin qu'il exige une préparation spéciale. Pendant qu'architectes et ingénieurs travaillent à produire des techniques qui offrent plus de rentabilité, de sécurité et de confort, il faut que le travailleur acquière une base solide de connaissances, sinon l'avenir de l'industrie est compromis. Citons le sous-ministre des Pêcheries de la Nouvelle-Ecosse:

> "L'avenir de l'industrie de la pêche au Canada est menacé à moins que nous puissions nous assurer que nous aurons 10000 pêcheurs hautement qualifiés vers 1975.

Notre industrie ne progressera pas au rythme de construction de navires et d'usines modernes de poisson, mais bien dans la mesure où l'on pourra se procurer des capitaines, des ingénieurs et des pêcheurs hautement qualifiés" (1).

Une formation professionnelle adéquate, i.e. adaptée aux exigences particulières à chacune des tâches à remplir à l'usine, au quai et sur le navire est une condition essentielle à l'éclatement d'un des pires goulots d'étranglement de l'industrie de la pêche: si le pêcheur ou l'ouvrier à l'usine est plus efficace, le producteur ou le patron de pêche connaîtra un relèvement des revenus totaux qui serviront à élever les salaires, le prix payé au pêcheur et améliorer les conditions de travail.

---

(1) Brian Meagher, Expansion des opérations de pêche hauturière canadienne dans le Nord-Ouest de l'Atlantique, Conférence canadienne sur les navires de pêche hauturière de l'Atlantique, Montréal, février 1966.

Conclusion

Les politiques que nous venons de décrire brièvement sont à notre avis celles que commande en priorité l'état de la situation. C'est pourquoi nous n'avons pas jugé bon d'énoncer, par exemple, une politique de mise en marché: étant donné que l'écoulement de la production ne pose pas de problèmes (1), nous nous bornerons dans le Premier Plan à développer des mécanismes propres à diversifier la production, assurer un meilleur contrôle de la qualité et acquérir une meilleure connaissance des exigences des consommateurs domestiques. Le Deuxième Plan pourrait alors considérer en priorité le développement du marché local, l'industrie étant alors mieux équipée pour ce faire.

Les six politiques seront traduites en programmes dans la Section II de ce cahier. Avant d'en donner le contenu, projetons à long terme (1982) et à court terme (1972) le résultat de l'application des politiques proposées.

C- LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Il ne s'agit pas dans cette partie d'énoncer des objectifs de développement qui demeurent des idéaux. Les objectifs de long et court terme sont des estimés réalistes tentant de décrire la situation à laquelle on est en droit de s'attendre grâce à la poursuite des politiques qui viennent d'être définies.

---

(1) On a dit plus haut que le marché de l'exportation peut absorber la production domestique.

Les objectifs de long terme - l'Horizon 1982 - demeurent forcément d'ordre qualitatif mais sont la suite logique des objectifs de court terme - l'Horizon 1972 - que nous décrirons surtout par des données quantitatives.

1- L'Horizon 1982

Les objectifs à retenir pour 1982 peuvent être résumés de la façon suivante: il faut viser à ce que le secteur des pêcheries ait atteint un niveau de développement comparable à celui de toute autre branche de l'activité économique et que le pêcheur ou l'employé d'usine ait acquis un rang social égal à celui de tout autre travailleur. Pour cela, il faudra à ce moment avoir réalisé des étapes ou sous-objectifs importants sur les plans de la connaissance de la ressource, de la technique, de la professionnalisation et de la rentabilité.

Il serait illusoire de penser qu'en 1982 la mer puisse avoir divulgué tous ses secrets à la biologie des pêches. Toutefois, il faudrait bien avoir contrôlé les principales variables biologiques des espèces les plus importantes en quantité et en valeur.

A la suite d'expérimentations de grande envergure actuellement en cours dans divers pays(1), il faut se rendre compte que dans une quinzaine d'années l'automation de la plupart des stages de

---

(1) Citons la mise en service, en Angleterre, d'un chalutier "presse-bouton" semi-automatique à pêche par l'arrière, qui permet de réduire l'équipage de plus de la moitié; l'attraction de bancs de pêche grâce à l'action des appâts sur l'ouie ou la vue du poisson; la détection du poisson grâce à la télévision marine, des techniques hydro-acoustiques, etc.

production sera rendue possible dans le secteur des pêches. Il faudra en faire usage, et pondérer celui-ci par l'examen des objectifs suivants: rentabilité des opérations, maintien d'un niveau raisonnable de travailleurs, revenu du travail comparable à la moyenne provinciale;

Sur le plan de l'utilisation des ressources, on sait que des tonnes de poissons sont rejetées à la mer, parce qu'on ignore les méthodes de transformation, ou le marché qui existe pour ces espèces. De même, par suite de la dimension généralement faible des entreprises, celles-ci ont été historiquement conservatrices dans la fabrication et la mise au point de nouveaux produits.

La centralisation des opérations d'usinage dans quelques entreprises à forte capacité opérant d'une façon intensive durant douze mois (1), l'établissement d'un laboratoire industriel durant le Premier Plan et l'amélioration de la technologie sont les principaux facteurs devant permettre pour 1982 l'utilisation intégrale de tout le poisson débarqué et la fabrication de sous-produits plus variés.

Différentes raisons amènent le B.A.E.Q. à en faire un objectif: une utilisation intégrale et intensive de la matière première est primordiale au succès d'une entreprise; la diversification de la production aidera le développement d'un marché domestique stable et profitable; un accord international régira peut-être le volume des prises

---

Suite de la note de la page précédente.

(Voir, par exemple, Canadian Fisherman, Gardenvale, Québec, Juillet 1965, pp. 23-24, Août '65 pp. 25-27; France - Pêche, Lorient Octobre '64, pp. 27-39).

(1) Un procédé économique de congélation des surplus des périodes de pointe et de décongélation pour usinage en hiver sera vraisemblablement mis au point avant 1972.

des régions de pêche, afin d'éviter la sur-pêche, et il sera alors important d'y faire la transformation la plus poussée possible.

L'introduction de navires plus gros et équipés d'instruments plus complexes, une concurrence encore plus grande entre les régions de pêche (1), les standards de vie qui se seront développés, etc. amènent le B.A.E.Q. à fixer comme objectif <u>la professionnalisation des travailleurs</u> du secteur des pêches pour l'Horizon 1982. Chacune des tâches en mer ou à l'usine comportera ses exigences et l'Ecole des Pêcheries formera le personnel qualifié pour les exécuter. Les organisations professionnelles devront jouer un rôle très important non seulement dans la négociation des conditions de travail mais également dans la participation à la gestion et à la législation.

Notons que le B.A.E.Q. ne fait pas de restriction à l'<u>objectif</u> de professionnalisation pour tenir compte, par exemple, de la pêche côtière. L'introduction d'un programme permanent de reclassification aura permis à la plupart des pêcheurs côtiers, se qualifiant au programme, de se procurer un travail à l'usine, sur un navire de pêche ou dans un autre secteur. Par ailleurs, la découverte de méthodes valables de culture de certaines

---

(1) On n'a jamais connu une pareille concurrence vers le poisson de mer: les mises de capitaux dans l'expansion des pêches se font à un rythme plus élevé que jamais du côté de l'Atlantique et on prévoit que les prises passeront de un à deux milliards de livres d'ici 10 ans, grâce à la construction de 300 à 400 navires de pêche de haute mer. (Prévisions divulguées lors de la conférence canadienne sur les navires de pêche hauturière de l'Atlantique, Montréal, février 1966).

espèces d'une haute valeur commerciale demeure encore <u>une possibilité</u>. De même le B.A.E.Q. fixe-t-il comme objectif à long terme la disparition complète du métier de pêcheur côtier traditionnel tel que connu actuellement en Gaspésie.

<u>La normalisation des périodes de travail</u> est un des aspects de la professionnalisation.

Il ne saurait être question ici de prédire ou de déterminer le nombre d'heures que l'on devra ouvrer en 1982. Contentons-nous de fixer comme objectif que le nombre de semaines ouvrables annuellement et les heures hebdomadaires correspondent à celles qui prévaudront dans l'économie en général à ce moment.

En ce qui a trait au nombre de mois d'opération, on a dit plus haut que le procédé "congélation-décongélation" devrait assurer un emploi à l'année dans les usines. Par ailleurs, au primaire, s'il est possible de prolonger la saison de pêche au-delà de ses limites actuelles, il semble bien que les navires de moins de 100 pieds devront rester inactifs durant environ deux mois. On se servira de cette période d'inactivité pour mettre les navires au point et faciliter la diffusion de cours aux équipages.

<u>Les heures hebdomadaires de travail</u> posent un problème qu'il faudra s'appliquer à résoudre de préférence durant le Premier Plan. A l'heure actuelle, les employés d'usine travaillent 60 heures par semaine et les équipages une centaine d'heures, quand ils sont en mer. Il est nécessaire de réduire les heures à l'usine à un niveau raisonnable, si les établissements veulent être compétitifs sur le marché du travail. L'introduction d'une équipe supplémentaire (peut-être deux en 1982) facilitera ce processus.

On ne connaît pas à l'heure actuelle de méthode économique pour normaliser les heures de travail sur les bâtiments de pêche. Il faudra bien se contenter, semble-t-il, de faire jouir les membres d'équipage, à leur retour au port, d'une période de repos qui leur assure l'équivalent des

employés d'usine. Par ailleurs, le navire de pêche étant un instrument si dispendieux qu'on ne peut le laisser inactif au port durant la période de pêche, l'équipage qui entre en congé devra être remplacé, une fois le bateau ravitaillé, par un groupe qui a terminé son congé. La rotation des équipages est la seule formule pouvant concilier l'utilisation optimale du navire avec les périodes de repos normales des équipages.

Cette formule sera très facile d'application chez une entreprise qui possède et opère un certain nombre de navires. Par ailleurs, si durant le Premier Plan, la propriété individuelle des navires de 90' et moins a fait ses preuves et subsiste encore en 1982, il faudra explorer différentes formules: une de ces formules pourrait être l'embauche de plus d'un équipage sur chaque navire; une autre, l'organisation et la redistribution des équipages par les représentants d'associations professionnelles des propriétaires de navires et des membres d'équipage (1). La méthode a plus ou moins d'importance, pourvu qu'elle satisfasse aux prérequis de la rentabilité et des conditions normales de travail. Nous espérons que des méthodes puissent être expérimentées et mises au point dès la période du Premier Plan.

---

(1) L'association professionnelle des pêcheurs-amateurs et des membres d'équipage peut certes contribuer à une plus grande participation de ces groupes (information mutuelle, échanges divers, négociation de conventions collectives, etc.). Dans le cas qui nous préoccupe, cette formule doit être étudiée, elle est peut-être la seule qui permette de former un "pool" avec les membres d'équipage d'un port donné. Dans cette optique, les pêcheurs ne seraient pas liés à un navire en particulier mais à tout navire rattaché au port. Aussi peut-on de cette façon concilier opération maximum des navires et congé raisonnable aux équipages.

L'objectif de <u>rentabilité</u> de l'ensemble du secteur des pêches demeure réaliste si l'on songe que d'ici 1982, des administrateurs et des travailleurs qualifiés pourront profiter du résultat de découvertes de plus en plus nombreuses dans le champ de la biologie et de la technique, que les débarquements s'effectueront dans des ports bien aménagés, que les usines de forte taille opéreront à l'année longue de façon intensive, etc.

Le Gouvernement est actuellement très présent dans le secteur des pêches; de plus, le B.A.E.Q. fait certaines recommandations qui l'impliqueront davantage au cours du Premier Plan. Etant donné qu'en 1982 l'industrie de la pêche devrait être aussi saine et rentable que les autres, il sera de bon aloi que le secteur privé assume alors certaines opérations, dont l'Etat se charge pour pallier à la non-rentabilité du secteur. Par exemple, nous pourrions très bien envisager alors le transfert des entrepôts frigorifiques et de certains services techniques du secteur public au secteur privé, ce qui serait normal et placerait ainsi les producteurs du Québec sur le même pied que ceux des provinces voisines.

2- L'Horizon 1972

Les objectifs globaux de long terme que nous venons de fixer font entrevoir que déjà durant un Premier Plan (1967-1972) devront être entrepris un redressement et une consolidation d'envergure.

Nous nous limiterons dans cette section à indiquer les **données significatives des pêches** de la Gaspésie à la fin du Premier Plan (1). La partie suivante qui explicite les programmes à

---

(1) Comme la période du Premier Plan se termine le 1er avril 1972, nous indiquerons les résultats de l'année 1971.

mettre en oeuvre durant cette période dégagera les aspects structuraux et qualitatifs propres à provoquer le développement.

a) La pêche côtière

En 1964, on comptait 935 pêcheurs côtiers en Gaspésie. Plusieurs facteurs contribueront à réduire ce nombre durant le Premier Plan, citons en particulier: l'arrêt des subventions aux nouveaux pêcheurs côtiers de poisson de fond, le vieillissement naturel des pêcheurs (en 1964, le tiers des 360 pêcheurs côtiers échantillonnés avait plus de 55 ans), et le reclassement des pêcheurs côtiers, particulièrement favorisé par l'ouverture de postes dans les usines de filetage et la pêche hauturière.

Nous croyons qu'en 1971, il ne restera guère plus de 200 pêcheurs côtiers en Gaspésie.

Incités par des primes à la production, les pêcheurs devraient réussir des captures moyennes d'environ 25,000 livres de poisson.

En 1971, on peut donc entrevoir à peu près la situation suivante, comparativement à 1964:

	1964	1971
Nombre de pêcheurs côtiers	935	200
Débarquements (millions de livres)	16	5
Débarquements moyens (milliers lb)	17	25
Prix moyen la livre (en cents)	5.9	8(1)
Valeur au débarquement (millions $)	1.01	0.4
Revenu brut moyen	1,080	2,600(2)
Revenu net moyen (approx.)	700	2,000
Revenus nets totaux (millions $)	0.6	0.4

---

(1) Nous estimons le prix moyen du poisson à 8 cents à cause de l'importance relativement plus grande des espèces telles que le homard et le saumon, et de la hausse générale du prix du poisson.

(2) Inclut environ $600 de primes à la production.

On conviendra que des revenus nets moyens de $2,000 demeurent faibles. Par ailleurs, parmi les 200 pêcheurs côtiers de 1971, on retrouvera encore des pêcheurs à temps partiel qui contribueront à réduire les revenus moyens à ce niveau. Nous sommes bien convaincus qu'un travailleur à plein temps bénéficiant de primes à la production pourra réaliser des revenus bien supérieurs.

b) La pêche hauturière

On verra, par le projet de remplacement des unités de la flotte, que nous préconisons pour la Gaspésie des objectifs <u>minima</u> suivants: mise en opération de 10 chalutiers de 150 pieds et plus, de 5 chalutiers-senneurs, de 16 chalutiers de 80 à 100 pieds, de préférence à pêche arrière. De plus, comme soupape aux pressions, nous accepterions la construction d'une dizaine de navires de 65'. La flotte de 1971 serait constituée de la façon suivante, compte tenu du retrait progressif des navires actuels.

Chalutiers de plus de 150'	10
Chalutiers de 80' à 100'	20
Chalutiers-senneurs	5
Chalutiers de 65'	22
Chalutiers de 60'	21
Cordiers et gaspésiennes	29

La création de services "ad hoc" et un niveau de formation professionnelle plus poussée faciliteront la réalisation des prises moyennes annuelles suivantes pour chacune des catégories de navires:

150' et plus	6.5 millions de lb
80' à 100'	2.1 millions de lb
65'	0.75 " de lb
60'	0.6 millions de lb
Gaspésiennes et cordiers	0.25 " de lb
Chalutiers-senneurs	8. millions de lb (hareng)

Les résultats globaux d'opération de la flotte gaspésienne seront donc comme suit en 1971, comparativement à 1964:

	1964	1971
Nombre de pêcheurs hauturiers	400	625
Débarquements totaux (millions de livres)	33	183(1)
Débarquements, hareng exclu (millions de livres)	(2)	42(1)
Débarquements par membre d'équipage de chalutier (livres)	83,000	241,000
Valeur des débarquements (millions de $)	1.14	5.4(1)
Revenus bruts moyens ($)	3,000	9,800
Revenus nets moyens incluant les profits ($)	1,300	4,000
Revenus nets totaux (millions $)	0.5	2.5
Période moyenne de travail en mois	(3)	9.5

L'augmentation de la productivité et des revenus est donc considérable, mais elle n'est pas exagérée si l'on considère l'application des programmes proposés.

---

(1) Y inclus les débarquements effectués hors du Québec, estimés à 15 millions de livres de poissons de fond et à 4 millions de livres de hareng. Le prix du poisson de fond est estimé à 4 cents la livre, et celui du hareng à 1 cent.

(2) Négligeable.

(3) Les données disponibles ne nous permettent pas d'évaluer le temps de travail de façon assez précise. La période de pêche débute à la mi-avril et se termine avec le mois de novembre; par ailleurs, très rares sont les navires qui connaissent une "saison" de pêche complète. De plus, la mobilité des équipages, qui est très grande, n'est pas mesurée.

c) La transformation du poisson

Le B.A.E.Q. considère qu'il faut viser à ne retenir pour 1972 que 4 lieux de débarquement des captures de la peche hauturière de la Gaspésie, soit Rivière-au-Renard, Gaspé, Newport et Paspébiac. Par ailleurs, avec le déclin de la pêche côtière aux poissons de fond, il apparaît réaliste de n'entrevoir que deux autres postes de transformation, soit Ste-Thérèse ou Grande-Rivière et la zone immédiate de Carleton.

- Les usines de filetage

La mise en opération de l'usine de Paspébiac en fin de 1965 et des modifications majeures aux installations des autres centres de transformation d'ici 1971 doubleront le potentiel global des établissements de filetage, par rapport à l'été 1965:

	1965	1971
Nombre d'usines en opération	3	4
Capacité horaire (en livres d'input)	32,500	60,000
Capacité mensuelle		
- 48 hres/semaine	6,750,000	12,500,000
- 96 hres/semaine	13,500,000	25,000,000
Capacité prise sur 10 mois		
- 48 hres/semaine	67,500,000	125,000,000
- 96 hres/semaine	135,000,000	250,000,000

A la suite de nos estimations les débarquements faits en Gaspésie seraient de l'ordre de 170 millions de livres en 1971 (1), constitués

---

(1) Nos estimations s'établissent comme suit: 164M par la flotte hauturière et 5M par la flottille côtière.

à peu près comme suit:

Poisson de fond:	128 M
Hareng:	40 M
Saumon, homard, éperlan, coques, etc.	2 M

Des 128 millions de livres de poisson de fond, environ 125 millions seront transformées dans les usines de filetage, **utilisant** ainsi la capacité de ces usines (10 mois d'opération à 48 heures par semaine). Par ailleurs, les périodes de pointe nécessiteront du travail supplémentaire ou deux équipes de travail.

Dans le filetage, il est réaliste de fixer une productivité moyenne de 70 livres de poisson brut comparativement à environ 50 actuellement. Nous aurions donc 8,650 hommes-mois d'emploi dans ces usines, et les travailleurs devraient travailler 10½ mois en moyenne (1).

- Les usines autres que celles de filetage

Il est difficile de faire des estimés précis pour l'usinage du hareng, l'expérience locale étant inexistante. Il en est de même des produits spécialisés, car il est impossible de prévoir les effets tangibles de l'expansion des services techniques actuels et de la volonté de diversification de la production de la part des producteurs.

Sur la base des objectifs de centralisation des opérations et de la connaissance des

---

(1) Nous supposons que deux usines opéreront à l'année longue grâce à l'utilisation du procédé congélation en mer - décongélation à l'usine durant la saison morte, et nous tenons compte des creux de production qui ne sont évitables que dans une certaine mesure.

opérations actuelles, nous évaluerons ainsi l'opération des usines:

Types d'usine	Hommes-mois à la production
Salé et séché	190
Conserverie	250
Hareng	130

Bref, <u>au total</u>, dans la transformation, on peut s'attendre à environ 9,200 hommes-mois d'emploi répartis sur une moyenne de 10 mois, soit de l'emploi pour 920 travailleurs permanents.

La masse salariale des employés à la production sera de l'ordre de $2,878,000 pour des revenus moyens de $3,120. par an. Ces estimés sont basés sur un salaire horaire de $1.50 de l'heure, niveau qu'il faut fixer pour conserver une main-d'oeuvre compétente, et qui peut être atteint grâce à une plus saine répartition des frais fixes et à une plus grande utilisation du poisson sorti de l'eau.

La masse salariale des employés à l'administration approchera les $350,000.

CONCLUSION

Le Premier Plan ne résoudra pas tous les problèmes: Les revenus seront encore inférieurs en moyenne à ceux offerts dans d'autres activités.

Par ailleurs, la survie de l'industrie des pêches du Québec dépend incontestablement de l'habileté et de la rapidité avec lesquelles les opérations de pêche se moderniseront et des conditions de travail que le secteur pourra offrir à ses travailleurs. Les objectifs présentés ici doivent être atteints; ils marquent une étape importante à la réalisation des objectifs de long terme qui placent le secteur des pêches sur un pied comparable aux autres secteurs.

La prochaine section de ce cahier présente les programmes propres à atteindre les objectifs fixés.

SECTION II

La programmation du développement du secteur des pêches

Dans la section I, nous avons décrit les variables stratégiques du secteur des pêches, dégagé des politiques de développement propres à corriger les éléments de situation qui ont un caractère d'urgence et les objectifs de long et court terme.

Avec cette section, nous pénétrons dans la mécanique de l'action: à chacune des politiques énoncées plus haut correspond ici un ou des programmes concrets définissant des mesures ou des cadres concrets devant être réalisés ou mis en place dès le Premier Plan afin de corriger la situation actuelle et de réaliser les objectifs fixés pour 1972.

Il est nécessaire d'indiquer ici que certains programmes ou certaines parties des programmes présentés ici débordent le cadre du territoire-pilote ou sont susceptibles d'application à l'ensemble du Québec. C'est le cas par exemple du projet de refonte du financement des navires de pêche (projet 26), des primes à la production des pêcheurs côtiers (projet 25) et surtout du programme de modifications à l'appareil d'administration provinciale des pêcheries (programme 6).

Ajoutons également que l'on retrouvera, dans le chapitre sur les Iles-de-la-Madeleine, les programmes qui touchent des situations spécifiques à cette zone de pêche.

PROGRAMME 1: RECHERCHES EN BIOLOGIE DES PECHES POUR LE TERRITOIRE-PILOTE (1)

INTRODUCTION

Le programme de recherche en biologie des pêches est fondé sur différents critères visant à assurer à la fois sa rentabilité scientifique et à la fois sa rentabilité économique (2).

1- Conditions de rentabilité scientifique

- La somme des connaissances acquises conditionne la nature des études aptes à être les plus avantageuses.

- L'ordre hiérarchique des recherches: comme tout scientifique, le biologiste doit procéder selon des étapes logiques qu'il importe de respecter, sauf dans des conditions particulières, de

---

(1) Le Programme de recherche en biologie des pêches est exposé ici de façon succincte. On en trouvera les bases, les objectifs, les contraintes, l'éventail des choix et des alternatives, le déroulement anticipé des opérations, etc. dans Groupe de Travail en biologie des pêches de Grande-Rivière, La Recherche en biologie des pêches dans le territoire-pilote, publiée en annexe au Plan.

(2) Les recherches scientifiquement rentables sont celles qui, pour un effort donné, mènent au plus grand nombre de généralisations nouvelles valides ou aux généralisations les plus importantes par le nombre de cas particuliers qu'elles expliquent.

peur de produire des résultats épars. Une séquence logique est plus facile à observer dans un champ d'action limité.

- La continuité dans les activités de recherche du chercheur ou de l'institution est un gage de rentabilité scientifique.

- La concentration des recherches sur un système écologique évite l'éparpillement des efforts et permet d'arriver plus rapidement à des résultats solides.

- Il est essentiel que les recherches soient, dans le système écologique à l'étude, centrées sur une ressource dominante et étendues aux ressources secondaires du milieu, en particulier celles qui peuvent être échantillonnées avec un même appareil ou au même endroit.

- La simultanéité des observations en mer donne lieu à des corrélations, sources fertiles d'hypothèses de travail.

- La standardisation des techniques de mesure et d'observation permet des résultats comparables et une plus grande précision.

- L'intercalibration des techniques de mesure et d'observation: des observations simultanées avec plusieurs appareils sont nécessaires pour établir des facteurs de conversion propres à permettre l'utilisation d'observations faites antérieurement avec des techniques anciennes.

- Enfin, la qualité des chercheurs et de la direction scientifique, le nombre de chercheurs, la nature de leur formation et de leur expérience sont des facteurs essentiels à la rentabilité scientifique en biologie des pêches.

2- Facteurs de rentabilité économique

- Tous facteurs énumérés plus haut: plus les recherches sont approfondies, concentrées et

conduites avec rigueur scientifique, plus elles sont susceptibles d'être rentables pour la pêche.

- L'association d'ingénieurs avec les scientifiques de façon à assurer une stimulation et une valorisation réciproques des tendances des deux groupes.

- L'abondance et la valeur de la ressource: les ressources abondantes et/ou en grande demande sont généralement celles qui sont le plus pêchées et sur lesquelles les informations sont les plus considérables.

- La disponibilité d'un secteur géographique du Golfe favorable à la recherche qui soit rapproché d'un centre de pêche avec lequel le contact sera maintenu.

Le programme de recherche en biologie des pêches est donc fondé sur la poursuite d'un équilibre entre la rentabilité scientifique et la rentabilité économique, c'est-à-dire l'association de la logique scientifique avec la nécessité d'obtenir des résultats rapides, en particulier sur le plan de l'amélioration des techniques de pêche. La nécessité de résultats à court terme nous amène d'ailleurs à proposer aux organismes québecois de recherche d'ignorer l'objectif à long terme de la détermination de la pêche optimale des ressources hauturières; les pêches d'exploration et de recensement à dimension surtout géographique viseront l'évaluation quantitative de certaines ressources sous-exploitées ou potentielles. Ces projets, on le verra, seront proposés aux organismes de recherche fédéraux.

LES PROJETS

Vingt-trois projets ont semblé prioritaires dans l'intérêt des pêches du Québec. Ce nombre peut paraître élevé, cependant certains d'entre eux ont une envergure limitée; de plus un nombre

considérable de projets facilite nettement les choix possibles, tout en préservant la souplesse du programme.

Chaque projet comprend deux portions:

- une portion centrale constituée par un certain nombre de sous-projets centraux de recherche orientée, formant une armature intégrée, essentielle au projet, ou de recherche appliquée à rentabilité scientifique assurée.

- une portion périphérique groupe un nombre plus variable de sous-projets périphériques, destinés à donner beaucoup de souplesse au projet et à absorber les pressions; ces sous-projets sont susceptibles d'inclure de la recherche appliquée, des mises au point techniques, ainsi que de la recherche fondamentale libre ou moins immédiatement orientée vers la pêche que celle des sous-projets centraux; l'acceptation des sous-projets périphériques sera soumise à la logique de leur juxtaposition aux sous-projets centraux, mais leur absence ou leur interruption ne nuiront pas à la bonne marche du projet (1).

1- Description sommaire des projets

Les tableaux 3 et 4 donnent la liste des projets, leur nature, la région ou le système

---

(1) Il s'agit de recherche fondamentale orientée quand le chercheur ou le groupe de recherche n'espère pas pouvoir passer lui-même à une application concrète au terme de sa recherche; de recherche appliquée à la pêche quand il existe une possibilité concrète d'application à la pêche des résultats recherchés; d'opérations de mise au point technique quand on recherche une solution immédiate. La recherche fondamentale libre de toute motivation par la pêche fournit des bases scientifiques essentielles à la biologie des pêches.

TABLEAU 3

LISTE DE PROJETS DE RECHERCHE EN BIOLOGIE DES PECHES DEFINIS DANS L'INTERET DES PECHES QUEBECOISES (RESSOURCES HAUTURIERES)

Projet	Titre	Région ou système écologique	Ressources étudiées			Objectif principal des sous-projets centraux	Distribution des observations	Priorité (Québec)
			Primaire (exploitée)	Secondaire (exploitées ou sous-exploitées)	Tertiaire (potentielles)			
1	Morue de Gaspé	Bancs de pêche gaspésiens; nappes d'eau froide et de surface	Morues, (stock du sud-ouest dans son aire d'été)	Hareng, Plie canadienne, Maquereau, Crabe-araignée arctique	Capelan, Crevette rose, Lançon (?), Lycodes	Recherche des (x) causes immédiates des fluctuations spatio-temporelles de la distribution des ressources considérées et recherches de corrélations temporelles par "étude intensive régionale" d'un système écologique défini.	Annuelles, saisonnières, journalières, bathymétriques	1
2	Hareng des Iles	Parages des Iles-de-la-Madeleine	Hareng	Maquereau	—		Annuelles, saisonnières, journalières, bathymétriques	2
3	Morue du banc Parent	Ouest de l'île d'Anticosti, plateau continental (3 nappes hydrographiques).	Morue (stock du nord-est dans aire d'été du nord-ouest)	Hareng, Sébaste, Maquereau, Flétan, Crabe-araignée arctique	Capelan, Crevette rose, Lançon (?), Lycodes		Annuelles, saisonnières, journalières, bathymétriques	2
4	Sébaste d'Esquiman	Chenal d'Esquiman, nappe d'eau froide et 3e nappe	Sébaste	Morue	Crevette rose, Capelan, Lançon (?)		Annuelles, saisonnières, bathymétriques	2

(x) Notamment la température, la lumière, les courants, les sources principales de nourriture, le type de fond et le comportement.

TABLEAU 3 (suite 1)

Projet	Titre	Région ou système écologique	Ressources étudiées: Primaire (exploitées)	Ressources étudiées: Secondaire (exploitées ou sous-exploitées)	Ressources étudiées: Tertiaire (potentielles)	Objectif principal des sous-projets centraux	Distribution des observations	Priorité (Québec)
5	Ressources hauturières de la Côte-Nord	Plateau continental et Chenal de Mingan; Pte des Monts au Détroit de Belle-Isle; nappes froides et de surface, surtout partie supérieure de 3e nappe	Morue	Hareng, Sébaste, Maquereau, Flétan, Crabe-araignée arctique	Capelan, Crevette rose, Lycodes, Lançons (?)	Description de la distribution surtout géographique des propriétés biologiques (d'abord l'abondance) des stocks (recherche ou mesure des concentrations commerciales, dans le cas des secteurs géographiques les moins connus).	Géographique, annuelle	1
6	Poissons de fond du sud-ouest du golfe	Bancs de pêche gaspésiens et **aire d'hiver** de la Morue du sud-ouest du golfe	Morue	Plies	Lycodes		Géographique, annuelle	1
7	Ressources du Chenal laurentien et du Chenal d'Esquiman	De Sept-Iles et du nord-ouest de Terre-Neuve au Détroit de Cabot, dans les 3 nappes.	Poisson-rouge	Hareng (hiver?)	Crevette rose, Crabe-araignée épineux, Capelan (en saison)		Géographique, annuelle	1
8	Ressources de l'Estuaire maritime du St-Laurent	Du Saguenay à la pointe des Monts dans les 3 nappes; mais surtout la 3e et le domaine pélagique	Hareng	Saumon (?), Poisson-rouge (juv.), Flétan, Eperlan (.)	Crevette rose, Crabe-araignée épineux		Géographique, annuelle	2

TABLEAU 4

LISTE DES PROJETS DE RECHERCHE EN BIOLOGIE DES PECHES DEFINIS DANS L'INTERET DES PECHES QUEBECOISES (RESSOURCES COTIERES ET ESTUARIENNES)

Projet	Objet	Ressources intéressantes	Priorité
12	Recherche des causes immédiates des fluctuations spatio-temporelles de la distribution du Homard des Iles-de-la-Madeleine.	**Homard,** Buccin, Crabe-tourteau	1
13	Recherches sur la distribution des concentrations de Homard autour de l'Ile d'Anticosti, et de certaines propriétés biologiques de ce stock.	**Homard,** Buccin, Crabe-tourteau, Crabe-araignée ?	2
14	Recherches sur la distribution géographique des bancs de Coques de l'estuaire maritime du Saint-Laurent et études des propriétés biologiques et des facteurs écologiques plus immédiatement intéressants.	**Coques,** Moules, Palourde du large, Couteau; autres mollusques enfouis.	1
15	Recherches sur l'importance quantitative des bancs de Pétoncles dans les parages des Iles-de-la-Madeleine, et sur les relations entre certaines propriétés biologiques et les facteurs physiques du milieu.	**Pétoncles géants,** Pétoncles d'Islande	1
16	Recherche de concentrations commerciales de Mollusques infralittoraux dans la baie des Chaleurs.	Pétoncles, Buccins, Coques d'Islande, Coques du Groenland Quahaug de mer, Palourde du large	3
17	Recherche de nouvelles concentrations de Coques dans la baie des Chaleurs et la baie de Gaspé, et étude de l'effet de la pêche sur certains bancs déjà exploités.	**Coques,** Palourde du large, Couteaux, Moules	3

TABLEAU 3 (suite 2)

Projet	Titre	Région ou système écologique	Ressources étudiées			Objectif principal des sous-projets centraux	Distribution des observations	Priorité (Québec)
			Primaire (exploitées)	Secondaire (exploitées ou sous-exploitées)	Tertiaire (potentielles)			
9	Ressources de la côte ouest de Terre-Neuve	Plateau continental	Morue	Hareng, Maquereau, Plies	Capelan (en saison), Crabe-araignée arctique	Même objectif principal que pour projets 5, 6, 7, 8	Géographique, annuelle	3
10	Océanographie du golfe	Golfe Saint-Laurent dans son entier	—	—	—	Description des propriétés physiques, chimiques et biologiques (plancton végétal et animal, y compris les larves de poisson) du golfe St-Laurent, afin d'orienter les recherches axées sur les ressources dans des directions rentables.	Géographique, annuelle (une année "chaude" et une année "froide" au minimum)	1
11	"Tourbillon des Iles"	Aire comprise entre Iles-de-la-Madeleine, I. P. E. et Ile du Cap-Breton; nappes d'eau froide et de surface	Morue (?)	Hareng, Maquereau, Plies, Crabe-araignée arctique	Lançon (?)	Recherches des effets des courants tourbillonnaires sur la productivité primaire, les chaînes alimentaires et la production des ressources exploitées	Annuelle, saisonnière, bathymétrique	3

Note : Dans le cas des projets 2, 3, 4, 7, 8, l'accent devrait être mis sur le cycle migratoire et le stock.

TABLEAU 4 (suite)

Projet	Objet	Ressources intéressantes	Priorité
18	Recherches sur le potentiel d'exploitation des Coques et des Palourdes aux Iles-de-la-Madeleine.	**Coques, Palourdes** Couteaux, Moules (fonds meubles)	3
19	Rcherche sur le potentiel d'exploitation de la Mousse d'Irlande aux Iles-de-la-Madeleine.	**Mousse d'Irlande,** autres Algues, Buccins, Moule géante	1
20	Recherche de concentrations commerciales de Mollusques de fonds durs dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent.	**Buccin,** Bigorneau, Moule géante, Algues	3
21	Etude intensive du benthos côtier dans les parages de Grande-Rivière, une attention spéciale étant accordée aux variations des propriétés biologiques des espèces commerciales ou appelées à le devenir.	Homard, Mousse d'Irlande, Pétoncle géant, Pétoncle d'Islande, Crabe-tourteau, autres Algues, autres Bivalves	2
22	Recherche de concentrations commerciales de Mollusques infra-littoraux de la Côte-Nord *	Pétoncle d'Islande, Coque d'Islande, Coque du Groenland, Buccin	3
23	Localisation et évaluation des stocks de Poissons de l'estuaire moyen du Saint-Laurent, et étude des variations des propriétés biologiques et des facteurs écologiques pertinents. Introduction de nouvelles méthodes de capture *	**Anguille,** Alose, Hareng (jeune), Esturgeon, Bar, Eperlan, Poulamon, Capelan	1

* Même si ces projets débordent géographiquement le territoire-pilote, leur inclusion volontaire ici a pour but de souligner la nécessité tant scientifique qu'économique de ne pas négliger les ressources de ces deux régions.

écologique à explorer, les ressources à étudier, l'objectif principal des sous-projets centraux, la distribution des observations et les priorités dégagées pour le Québec. La mobilité de plus en plus grande de la flotte hauturière invitait à déborder le cadre du territoire-pilote.

2- Les centres de décision impliqués

Deux centres de décision sont impliqués dans ces projets:

a) L'Etat Fédéral

Les projets hauturiers intéressent tout autant les pêches du Québec que celles des autres provinces maritimes, notamment l'Ile-du-Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick, et cet intérêt s'étend même aux provinces ou pays qui exploitent nos stocks alors qu'ils sont hors du golfe Saint-Laurent: ces projets peuvent donc être partagés entre l'Office des Recherches sur les Pêcheries du Canada (Stations de St-Andrews et de St-John's) et la Station de Biologie marine de Grande-Rivière.

b) L'Etat du Québec

Les projets côtiers et estuariens, notamment apparentés dans leurs thèmes scientifiques et dans leur confinement à une étroite bande côtière rattachée au territoire du Québec, sont la responsabilité première de cette province, en particulier de la Station de Biologie marine et du Centre de Biologie de Québec.

3- Le choix des projets

Si les vingt-trois projets décrits dans les deux tableaux précédents ont été jugés essentiels

pour l'avenir des pêches du Québec, leur nombre et l'ampleur de certains d'entre eux dépassent modérément les capacités actuelles des centres de décision impliqués: des choix s'imposent.

Si ces choix relèvent en partie de décisions politiques et administratives, nous suggérons qu'ils soient conformes aux impératifs inhérents à la planification, aux possibilités et à la vocation naturelle des stations de recherche:

- Le choix devrait se faire entre des groupes de sous-projets, et non entre des sous-projets individuels propres à satisfaire des opportunismes, de façon à préserver une certaine mesure d'intégration, caractéristique de la planification.

- Le choix devrait tenir compte des avis des pêcheurs, des producteurs et des chercheurs, la consultation étant une autre caractéristique de la planification démocratique.

- Dans le domaine hauturier, les études intensives régionales (projets 1 à 4) sont conformes à la vocation de la Station de Biologie marine étant donné la limitation de ses moyens, son expérience antérieure et sa proximité du système écologique le mieux connu du Golfe, celui des bancs de pêche gaspésiens.

- Les études intégrées à composante géographique (projets 5 à 11) exigent des croisières d'envergure. Pour ce faire les organismes fédéraux (Atlantic Oceonographic Group et Station de St-Andrews) disposent déjà ou ont en chantier des navires de recherche capables d'affronter convenablement les rigueurs du Golfe St-Laurent en toutes saisons pendant les périodes prolongées que requièrent les études à dimension géographique importante. D'ailleurs, ces organismes se sont créé en ce domaine une expérience que le Québec ne saurait égaler.

4- Répartition des tâches et période de mise en oeuvre

Tenant compte des objectifs, des impératifs et des contraintes que nous avons énoncés, nous privilégions la répartition et les échéances suivantes pour le Premier Plan:

a) Les organismes fédéraux

Les recensements majeurs à composante géographique (projets 5 à 10) devraient être entrepris par le Fédéral durant les cinq années du Programme Biologique International (1967-1972) ce qui coinciderait avec la période du Premier Plan. En plus de combler des lacunes importantes, elles constitueront une trame unificatrice des études intensives régionales qu'on élabore sous le double cadre du Programme Biologique International et du BAEQ. Pour certaines études à composante géographique, des croisières d'hiver sont particulièrement nécessaires. Effectuées avec des navires distincts, les croisières devraient diriger les techniques les plus modernes de pêche (notamment le chalut pélagique) et de repérages hydro-acoustiques vers le plus grand nombre possible de ressources du secteur, pour déterminer la distribution de leurs propriétés biologiques principales.

b) Les organismes provinciaux

- Le laboratoire du Centre de Biologie de Québec

Comme l'estuaire moyen du Saint-Laurent est en amont du Saguenay, ce qui déborde le territoire-pilote, il n'appartient pas au B.A.E.Q. de programmer le travail du laboratoire du Centre de Biologie de Québec qui y est responsable des recherches. Tout au plus avons-nous voulu lui suggérer un projet qui complèterait ceux recommandés pour le littoral du territoire-pilote.

Les limitations territoriales imposées par le mandat du B.A.E.Q. amènent également à reléguer à l'arrière-plan le projet 22.

- La Station de Biologie marine

A la lumière des conditions de rentabilité scientifique et économique, des critères de choix des programmes que nous avons privilégiés, et des contraintes qui se posent, nous avons retenu, pour le Premier Plan, un projet hauturier (projet 1) et cinq projets côtiers et estuariens (projets 12, 13, 14, 15 et 19).

Dans le domaine hauturier, approfondir la connaissance du système écologique le mieux connu du golfe autour du thème général "Le Milieu comme facteur d'amélioration des techniques de pêche", tel est l'objectif limité qui paraît à la fois le plus réaliste et le plus rentable. Dans cette perspective la valorisation des travaux et nombreuses données québecoises disponibles sur ce système écologique constitue à la fois un objectif corollaire et une conséquence de l'option retenue.

Les projets côtiers et estuariens retenus comme première priorité (projets 12, 13, 14, 15 et 19) correspondent à la vocation de la Station de Biologie marine et comportent des possibilités pratiques de rentabilité: les ressources en cause sont importantes en volume et en valeur actuellement ou potentiellement; il est possible d'obtenir des résultats scientifiques et des bénéfices économiques pendant la période de réalisation des projets ou à leur échéance, favorisant ainsi l'intensification de la pêche de ressources sous-exploitées, la diversification de la production des usines, et la viabilité de la pêche côtière d'espèces de valeur en certains endroits.

Le nombre de projets côtiers à réaliser ne devrait pas surprendre: leur ampleur et la durée de leur réalisation sont typiquement moindres que ceux du projet hauturier.

5- Description des projets retenus pour le Québec et des sous-projets centraux et périphériques

PROJET 1: La Morue de Gaspé

Cinq des onze projets hauturiers ont été considérés comme de première priorité pour les pêches du Québec. De ces projets, avons-nous expliqué, nous avons retenu le projet de la Morue de Gaspé pour être réalisé par la Station de Biologie marine.

Les buts de ce projet sont:

- la recherche des causes immédiates des fluctuations spatio-temporelles de l'abondance et de la taille de la morue et du hareng, ce dernier étant considéré comme ressource pour la pêche et comme proie pour la morue;

- des essais de prédiction à court terme de ces fluctuations;

- l'introduction et la mise au point de quelques agrès de pêche;

- l'interprétation correcte des échogrammes;

- la distribution spatio-temporelle d'une ressource potentielle, le Capelan.

On peut l'observer dans le tableau 5, une intégration poussée à plusieurs niveaux (celui du thème central - la morue, celui du temps et de l'espace et celui des chercheurs) sera un des principaux moyens de répondre aux objectifs poursuivis, et de réaliser une étude simultanée des fluctuations temporelles et spatiales d'autres espèces telles que les Crevettes, les Euphausides et certaines propriétés du milieu, à l'aide de techniques modernes de pêche et de repérages hydro-acoustiques, Les sous-projets centraux doivent être tous réalisés si on veut obtenir les résultats escomptés. Aussi ne font-ils appel qu'à des méthodes éprouvées.

TABLEAU 5

LISTE DES SOUS-PROJETS CENTRAUX DU PROJET DE LA MORUE DE GASPE

Sous-projet	Objet	Techniques de pêche ou d'observation	Types de mesures et d'observations	Spécialisation du responsable
1-A	Distribution spatio-temporelle de la Morue et de ses propriétés biologiques, dans son aire d'été	Chalut à panneaux traditionnel (cul à mailles fines) - Filets maillants étagés	Nombre d'individus, longueur, poids, contenu stomacal, sexe, maturité sexuelle, âge	Poissons de fond
1-B	Distribution spatio-temporelle du Hareng et de quelques-unes de ses propriétés biologiques	Filets maillants fixes, Senne-bourse	Nombre d'individus, longueur, contenu stomacal, sexe, maturité sexuelle, âge	Poissons pélagiques
1-C	Distribution spatio-temporelle du Capelan	Chalut mésopélagique	Nombre d'individus, longueur, contenu stomacal	Poissons pélagiques
1-D	Distribution spatio-temporelle des Euphausides	Chalut mésopélagique Isaacs-Kidd (mailles fines) - Echantillonneur Clarke-Bumpus	Volume et nombre d'individus	Zooplancton
1-E	Distribution spatio-temporelle des Crevettes	Un ou deux filets à crevettes attachés au filet à Morue	Nombre d'individus	Hyperbenthos
1-F	Distribution spatio-temporelle des stocks actuels de zooplancton et des espèces dominantes	Echantillonneur Clarke-Bumpus	Volumes planctoniques	Zooplancton
1-G	Repérages hydro-acoustiques systématiques pour Morue, Hareng et Capelan	Sondeurs Kelvin-Hughes M. S. 29 et Simrad EH	Profondeur moyenne des bancs, description qualitative des agrégations	Electronique
1-H	Observations conventionnelles d'océanographie physique : à différentes profondeurs	Bouteilles Nansen, Bathythermographe, Tube de Pisa, Hydro-photomètre	Température, salinité, courants, lumière sous-marine	Océanographie physique

TABLEAU 6

LISTE DES SOUS-PROJETS PERIPHERIQUES DU PROJET DE LA MORUE DE GASPE

Sous-projet	Objet	Ressource touchée ou type d'observation	Spécialisation du responsable	Remarque
1-I	Pêche au feu	Hareng	Poissons pélagiques	Projet en cours
1-J	Essais de repérage par sondeur horizontal et orientable	Morue, Hareng, Capelan	Electronique	Projet en cours
1-K	Essai méthodique de la senne-bourse	Morue pélagique, Capelan	Agrès de pêche	
1-L	Essai d'un chalut pélagique commercial	Morue, Hareng	Agrès de pêche	
1-M	Mise au point d'une méthode d'identification et d'appréciation numérique des cibles détachées par les sondeurs	Morue, Hareng, Capelan	Electronique	
1-N	Station-pilote hebdomadaire pour études de productivité	Océanographie physique et chimique, productivité primaire, mésoplancton et ichthyoplancton		Dans le cadre du P. B. I.
1-O	Mise au point du chalut électrique à panneaux	Morue, Plies (?)	Electronique	Projet en cours
1-P	Utilisation d'un hélicoptère pour réperages hydro-acoustiques	Morue, Hareng	Electronique	Projet en cours
1-Q	Section de contrôle de la température en fonction de la marée à l'entrée de la baie des Chaleurs	Température avec bathythermographe	Océanographie physique	
1-R	Essais d'observations d'océanographie physique par télémétrie de bord	Température, salinité	Electronique	
1-S	Essais d'identification des espèces par les bruits naturels qu'elles produisent		Electronique	
1-T	Rythmes physiologiques et biochimiques indicateurs du comportement migratoire	Morue : activité thyroïdienne et motrice, taux de gras du foie	Histologie, physiologie ou biochimie	Avec expériences en aquarium

Fr

Par contre, la liste des sous-projets périphériques (Tableau 6) n'est pas limitative et offre des possibilités d'option.

PROJET 12: Le Homard des Iles-de-la-Madeleine (1)

Les buts de ce projet sont de:

- établir des diagnostics périodiques sur l'état des populations, par l'étude des fluctuations spatio-temporelles de l'abondance et des propriétés biologiques des populations de Homard des Iles-de-la-Madeleine;

- tenter de déterminer les causes immédiates de ces fluctuations spatio-temporelles;

- chercher à raffiner la précision des paramètres qui pourront contribuer, à longue échéance, à déterminer le niveau optimal d'exploitation de cette pêcherie;

- confirmer ou infirmer l'hypothèse voulant que les lagunes soient des frayères naturelles pour le Homard;

- déterminer l'abondance des Buccins et étudier leur distribution saisonnière sur les fonds de pêche à Homard.

Le projet est composé de trois sous-projets centraux axés sur le Homard du littoral des Iles. Deux sous-projets périphériques s'y greffent: l'un porte sur le Homard des lagunes et le second sur les Buccins.

---

(1) Les numéros des projets réfèrent à la liste des projets au Tableau 3 et au tableau 4.

TABLEAU 7

LISTE DES SOUS-PROJETS CENTRAUX ET PERIPHERIQUES DU PROJET DU HOMARD DES ILES-DE-LA-MADELEINE

(Projet 12)

	Sous-projet No.	Objet	Techniques de pêche et d'observation	Type de mesure et d'observation	Spécialisation du responsable
CENTRAUX	12-A	Distribution spatio-temporelle des populations de Homard et étude des causes des fluctuations d'abondance et des propriétés biologiques	Stations-pilotes de pêche réparties tout autour de l'archipel	Classes de longueur, proportion des sexes, migrations, mues, croissance, évaluation des captures, prélèvements de larves, prédation, température, courant, abondance et distribution des femelles oeuvées.	Homard
	12-B		Echantillonnages de captures commerciales et complètes durant la saison de pêche dans les 13 régions de pêche, et ce, au début, au milieu et à la fin de la saison	Classes de longueur, portion non commerciale (jeunes), fréquence des femelles oeuvées selon leur taille, l'origine et le temps, proportion des sexes.	
	12-C	Distribution spatio-temporelle des captures commerciales et détermination de l'effort de pêche.	Relevés systématiques en poids des captures commerciales journalières de chaque pêcheur.	Origine des captures, nombre de bateaux (2 pêcheurs par bateau), captures journalières en poids, nombre de casiers.	
PERIPHERIQUES	12-D	Etude de la biologie et de l'écologie du Homard des lagunes des Iles-de-la-Madeleine	Casiers et chaluts, étiquetages, instrumentation usuelle d'océanographie physique et de topographie sous-marine, planctonologie plongée sous-marine	Classes de longueur, migration, mues, proportion des sexes, collection de larves, estimation des populations, espèces associées (prédation), température, salinité, relief du fond, observations visuelles directes	Homard
	12-E	Détermination de l'abondance et étude de la distribution saisonnière des Buccins	Buccins capturés dans les trappes lors de la pêche au Homard.	Dénombrement (poids), origine des captures, étude sommaire des classes d'âge, dimensions selon l'origine.	Mollusques

Le Tableau 7 schématise l'objet des sous-projets, les techniques de pêche et d'observation, les types de mesure et d'observation correspondants et les qualifications des responsables devant être affectés à ces projets.

PROJET 13: Le Homard de l'Ile d'Anticosti

Les connaissances sur les populations de Homard de l'Ile d'Anticosti sont pauvres: même leur répartition exacte est encore une inconnue. C'est pourquoi on ne doit penser pour le moment qu'à des pêches d'exploration et à des recensements; il en sera probablement ainsi encore pour quelques années.

Toutefois, il est à espérer que cette population encore vierge puisse apporter un supplément de revenus aux pêcheurs du territoire-pilote.

Le Tableau 8 indique la nature des études proposées.

PROJET 14: Les Coques de l'estuaire maritime du Saint-Laurent.

Les buts du projet sont de:

- renseigner l'industrie de la pêche sur les quantités de Coques disponibles;

- rechercher des corrélations entre la distribution spatiale des Coques et les facteurs physiques et biologiques reconnus comme les plus pertinents à cette distribution;

- faire l'essai des techniques mécanisées d'échantillonnage des Mollusques enfouis, techniques susceptibles d'améliorer la rentabilité scientifique des observations sur les Coques elles-mêmes ou sur d'autres Mollusques enfouis (notamment les

TABLEAU 8

LISTE DES SOUS-PROJETS DU PROJET DU HOMARD DE L'ILE D'ANTICOSTI

(Projet 13)

Sous-projet	Objet	Technique de pêche ou d'observation	Types de mesures	Spécialisation du responsable
13-A	Distribution et évaluation quantitative des concentrations de Homard dans les parages de l'Ile d'Anticosti	Casiers à Homard	Dénombrement, classe de longueur, proportion des sexes	Homard
13-B	Etude des effets de l'exploitation commerciale sur une population vierge	Pêches hors-saison		

Palourdes) et réduire ainsi les coûts des recensements en d'autres régions du Golfe, en particulier dans l'infra-littoral et préparer les projets éventuels de prospection de d'autres mollusques à potentiel commercial des fonds meubles du Golfe St-Laurent.

Un intérêt spécial devrait être porté à la toxicité afin de prévoir les périodes les plus propices au pullulement du micro-organisme en cause. Des prises de plancton côtier accompagnées d'observations sur les facteurs physiques du milieu permettraient peut-être d'arriver à ce résultat. L'activité des Services techniques de la Direction des Pêcheries pourrait avantageusement donner lieu à une certaine coordination dans ce domaine. Un sous-projet périphérique touchant une localité toxique bien connue pourrait servir de cadre à cette coordination.

Le projet requiert l'intégration des observations autour du thème central des Coques. Des cinq sous-projets centraux proposés (Tableau 9) trois sont centrés sur les Coques et deux sur les catégories les plus importantes de propriétés pertinentes du milieu. Au thème central se fait l'adjonction de sous-projets périphériques (Tableau 10) notamment dans l'infra-littoral où des techniques et peut-être des ressources différentes sont en cause.

Le projet requiert aussi l'intégration dans le temps et dans l'espace que procurent la simultanéité et la proximité des mesures et observations.

PROJET 15: Les Pétoncles des Iles-de-la-Madeleine

Le projet a pour but de tirer parti de l'exploration destinée à localiser les principaux bancs de Pétoncles des parages des Iles-de-la-Madeleine, pour étudier les propriétés biologiques des deux espèces en cause et surtout établir la relation

TABLEAU 9

LISTE DES SOUS-PROJETS CENTRAUX DU PROJET DES COQUES DE L'ESTUAIRE MARITIME DU SAINT-LAURENT

(Projet 14)

Sous-projet no	Objet	Technique de pêche ou d'observation	Types de mesures et d'observations	Spécialisation du responsable
14-A	Distribution spatiale des Coques et de leurs propriétés biologiques dans le mésolittoral	Bêches et tamis. Méthode des quadrats distribués en transects; prises au hasard	Nombre d'individus, longueur, poids, âge, sexe et maturité sexuelle	Mollusques
14-B	Description physiographique, marégraphique et sédimentologique des habitats étudiés	Carottiers, tamis, cylindres de sédimentation ou granulomètres rapides de Woods Hole; méthodes des arpenteurs-géomètres.	Alignement, mesure linéaire des distances et bathymétrique des niveaux successifs de la mer, proportion des graviers, sables, limons et argiles, teneur en matières organiques, etc.	Géologie ou pédologie (stagiaire)
14-C	Distribution spatiale des Coques et de leurs propriétés biologiques dans l'infralittoral supérieur et le mésolittoral inférieur	Convoyeur à gicleurs installé sur un bateau **ad hoc** de type commercial, et équipé d'une grille assez fine. Prises en transects normaux au rivage.	Mêmes mesures qu'en 14-A et sur les mêmes transects	Mollusques
14-D		Drague à gicleurs tirée par un bateau différent du précédent et munie d'une poche à mailles fines, prises en transects normaux au rivage.	Mêmes mesures qu'en 14-A et sur les mêmes transects	
14-E	Distribution géographique des températures, salinités et turbidités littorales de l'estuaire maritime, à marée haute.	Thermomètre de surface, Bouteille Nansen, hydrophotomètre	Température, salinité, turbidité	Océanographie physique ou Mollusques

TABLEAU 10

LISTE DES SOUS-PROJETS PERIPHERIQUES DU PROJET DES COQUES DE L'ESTUAIRE MARITIME DU SAINT-LAURENT

(Projet 14)

Sous-Projet	Objet	Techniques de pêche ou d'observation	Types de mesures et d'observation	Spécialisation du responsable
14-F	Distribution spatiale des Palourdes du large (ou autres Mollusques potentiellement commerciaux), et de leurs propriétés biologiques dans l'infralittoral.	Voir 14-C 14-D	Voir 14-A	Mollusques ou Benthos
14-G	Distribution spatiale de la faune associée (notamment les prédateurs des Coques) et de leurs propriétés biologiques dans le mésolittoral et l'infralittoral.	Voir 14-A 14-C 14-D		
14-H	Observations, échantillonnages, sélectifs dans le mésolittoral à marée haute et l'infralittoral, pour mettre au point et intercalibrer les techniques biologiques de plongée sous-marine.	Scaphandre autonome, pompe quantitative à endofaune		
14-I	Description des conséquences biologiques de certains types de pollution (par les bactéries, les déchets de pulperies et les produits pétroliers) en des localités choisies.	Voir 14-A Prélèvements d'échantillons d'eau et de sédiments.	Voir 14-A Dosage chimique des polluants dans l'eau et les sédiments.	Mollusques, benthos, pollution

entre certains facteurs physiques et les mortalités naturelles massives du Pétoncle géant.

Deux buts secondaires s'ajoutent aux premiers, soit l'intercalibration des deux types de drague utilisés et l'étude de la distribution spatio-temporelle des larves de Pétoncles (tableau 11).

Si se vérifiait l'hypothèse que les mortalités massives des Pétoncles géants du golfe sont causées par des écarts brutaux du régime thermique des eaux, il faudrait peut-être recommander l'exploitation massive des bancs et mettre l'accent sur les pêches d'exploration et l'amélioration des techniques de pêche. La connaissance des facteurs critiques du milieu et des propriétés biologiques des Pétoncles serviraient alors de base à des prévisions.

PROJET 19: La Mousse d'Irlande des Iles-de-la-Madeleine

Le but premier de ce projet est de déterminer le potentiel d'exploitation de la Mousse d'Irlande des Iles. Il y aurait lieu d'inventorier en même temps les Algues de l'infralittoral et du mésolittoral, en insistant sur les espèces les plus abondantes et les plus susceptibles d'être exploitées (Laminariales et Fucales).

La flore benthique des Iles n'a jamais fait l'objet de travaux de recherche jusqu'à maintenant. Aussi devra-t-on, en plus d'un recensement de la Mousse d'Irlande (sous-projet central), réaliser simultanément l'étude de la végétation algale dans son ensemble, objectif des deux sous-projets périphériques (tableau 12).

TABLEAU 12

LISTE DES SOUS-PROJETS CENTRAL ET PERIPHERIQUES DU PROJET DE LA MOUSSE D'IRLANDE AUX ILES-DE-LA-MADELEINE

(projet 19)

	Sous-projet	Objet	Techniques de pêche ou d'observation	Types de mesures et d'observation	Spécialisation du responsable
CENTRAL	19-A	Etude du potentiel d'exploitation de la Mousse d'Irlande sur les côtes des Iles-de-la-Madeleine	Un navire de recherche côtier, plongée sous-marine, rateau remorqué, rateau manuel, drague, photographie sous-marine.	Taille des individus selon les régions, espèces associées (pureté des populations), localisation des principales concentrations et appréciation des quantités : températures et salinités, étude du substrat.	Algues
PERIPHERIQUES	19-B	Inventaire des autres espèces d'algues infralittorales, avec insistance sur les plus abondantes et les plus susceptibles d'être exploitées	Voir 19-A	Abondance des espèces, localisation des concentrations intéressantes, étude des associations, salinité, température.	
	19-C	Inventaire des autres espèces d'Algues mésolittorales avec insistance sur les Fucales	Rateau manuel, observation visuelle, déplacement par automobile	Voir 19-B	

TABLEAU 11

LISTE DES SOUS-PROJETS CENTRAUX ET PERIPHERIQUES DU PROJET DES PETONCLES DES ILES-DE-LA-MADELEINE

(Projet 15)

	Sous-Projet	Objet	Techniques de pêche ou d'observation	Types de mesures et d'observation	Spécialisation du responsable
CENTRAUX	15-A	Distribution spatiale des deux espèces de Pétoncles et de leurs propriétés biologiques (localisation des bancs importants)	Dragues de types Digby et "Offshore" plongée sous-marine.	Evaluation numérique des échantillons, classes d'âge, dimensions, maturité sexuelle, prédation.	Mollusques
	15-B	Recherche des causes de mortalité naturelle massive des Pétoncles géants, notamment la température.	Bouteille Nansen, thermomètre à renversement, tubes de Pisa, bathythermographe.	Stratification thermique, salinité, courants.	
PERIPHERIQUES	15-C	Comparaison entre deux types de dragues en vue de l'intercalibration.	Voir 15-A	Mesures de rendement de sélectivité, réaction des Pétoncles face à la drague.	Agrès de pêche
	15-D	Distribution spatio-temporelle des larves de Pétoncles	Echantillonneur Clarke-Bumpus	Volume, nombre et origine des individus.	Plancton (stagiaire)

6- Les périodes de réalisation des projets

Certains sous-projets décrits plus haut sont déjà en cours, comme on a pu l'observer par les tableaux présentés ci-dessus.

Par ailleurs, certains projets exigent une phase préparatoire assez longue au cours de laquelle les données passées pertinentes seraient analysées, les hypothèses de travail élaborées en détail, les appareils mis au point, etc.

Compte tenu de ces exigences, les projets eux-mêmes pourraient être réalisés l'un à partir de 1966 (la Mousse d'Irlande), d'autres dès 1967 (le Homard d'Anticosti, les Pétoncles des Iles), d'autres à partir de 1968 (les Coques, la Morue de Gaspé), et un autre à partir de 1969 (c'est le cas du sous-projet 12-A).

On a déjà mentionné que plusieurs projets (les côtiers et estuariens) pourraient déjà servir l'industrie de la pêche au cours du Premier Plan.

7- Chercheurs et aides techniques nécessaires à la réalisation des projets à être entrepris par la Station de Biologie marine de Grande-Rivière

Le Tableau 13 donne les qualifications et le nombre de chercheurs nécessaires à la réalisation des projets que nous venons de décrire.

Au total, il faudrait 10 chercheurs permanents assistés chacun d'un technicien. La Station de Biologie marine compte actuellement 7 scientifiques et seulement 5 techniciens (1). Elle

---

(1) Un de ces techniciens est spécialisé en mécanique et rattaché aux ateliers; un autre est au service du Directeur de la Station qui n'est pas inclus dans les sept scientifiques. Donc, en réalité, les scientifiques ne disposent que de trois techniciens.

TABLEAU 13: DISTRIBUTION DES CHERCHEURS ET AIDES TECHNIQUES REQUIS POUR LA REALISATION DES PROJETS CENTRAUX

Nombre et spécialisation \ Nombre de chercheurs requis selon les projets centraux		Morue de Gaspé	Homard des Iles	Homard d'Anticosti	Coques de l'Estuaire	Pétoncles des Iles (1)	Mousse d'Irlande des Iles
a) Personnel Permanent							
1 biologiste	Poissons de fond	1					
1 biologiste	Poissons pélagiques	1					
1 biologiste	Invertébrés de l'hyperbenthos	1					
1 biologiste	Zooplancton	1					
1 biologiste	Homard		1 (2)	1			
1 biologiste	Mollusques		1 (3)		1		
1 biologiste	Algues						1
1 physicien	Océanographie	1			1 (4)		
1 ingénieur	Electronique	1					
1 technicien	Agrès de pêche	1					
10 techniciens	Pêcheries (6)	7	1		1		1
b) Personnel temporaire (environ 4 mois)							
1 stagiaire	Géologie ou Pédologie				1 (5)		
1 stagiaire	Mollusques				1		
8 étudiants		4	3				1

(1) Un biologiste à temps partiel
(2) Affecté aux sous-projets centraux et au premier sous-projet périphérique (12-A à D).
(3) Au moment de la mise en oeuvre du second sous-projet périphérique seulement (12-E).
(4) Pour l'analyse des observations des propriétés physiques de l'eau de mer.
(5) A la période de réalisation.
(6) Les techniciens requis peuvent être des gradués de l'Ecole des Pêcheries.

emploie généralement 4 ou 5 étudiants; il faudrait doubler ce nombre.

8- Coûts de réalisation de ces projets

Comme le personnel actuel de la Station est permanent, nous n'indiquerons ici que les frais supplémentaires requis pour la réalisation des six projets retenus pour cet organisme.

Le Tableau 14 indique en détail les frais additionnels qui seraient requis. Notons que la réalisation du projet hauturier met en lumière la nécessité que la Station de Biologie marine soit dotée d'un bateau de recherche à coque d'acier possédant un équipement assez élaboré et capable de recevoir simultanément 8 à 10 personnes. Les aménagements du pont principal doivent également permettre des opérations synchronisées de différentes natures avec une efficacité maximale. Nous croyons qu'un navire de moins de 80 pieds ne pourrait répondre à ces exigences. Ce navire pourrait également servir à d'autres projets et s'avère une nécessité depuis quelques années.

9- Sources de financement

La source principale de financement sera naturellement l'Etat du Québec. L'Etat Fédéral pourrait être impliqué de deux façons: il verserait au chantier maritime une subvention automatique à la construction du navire (subvention totale: $200,000 environ); il pourrait entreprendre conjointement avec l'Etat du Québec le financement de plusieurs sous-projets côtiers et hauturiers (il le fait présentement). Enfin, d'autres sous-projets pourraient être entrepris dans le cadre du Programme Biologique International. Il ne nous appartient toutefois pas de définir la participation du Québec à ce mouvement de recherche.

TABLEAU 14: **FRAIS ADDITIONNELS IMPLIQUES DANS LA REALISATION DES SIX PROJETS CENTRAUX RETENUS POUR LE QUEBEC.**

Description du coût	Année à partir de laquelle le coût est assumé	Montant total approximatif - 1967-1972 (5 ans).
Salaires		$
Spécialiste en poissons de fond	1967	42,500
Spécialiste en Mollusques	1968	34,000
Spécialiste en agrès de pêche	1967	35,000
4 techniciens	1967	70,000
1 technicien	1968	14,000
3 étudiants (Max. 4m/année)	1967	6,000
2 stagiaires (Moy. 5m/année)		6,000
Dépenses capitales		
1 bateau de recherche bien équipé	1967	400,000 (1)
Dépenses d'opération		
1 bateau de recherche:		
Frais de réparation		15,000
Frais d'exploitation		32,000
Salaire des 5 membres d'équipage		120,000
Location de navires		
1 chalutier de 60' (loué environ 30 fois)		22,500
1 navire pour la cueillette des Mollusques		16,000
		$813,000
Moyenne annuelle		$160,000

(1) Un tel navire a une durée de 20 ans.

Nous avons établi comme suit le partage des coûts:

Etat Fédéral:

- Navire de recherche: $200,000

- Projets conjoints: $150,000

Etat du Québec: $465,000

Les prévisions budgétaires du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 1966 affectaient $522,000 à la recherche en pêcheries (1). Une hausse annuelle d'environ $90,000 ne paraît pas exagérée.

10- Relation du programme avec la consultation

Les rapports soumis au B.A.E.Q. par les comités de zone et le comité Régional de la pêche font souvent état des préoccupations et désirs de la population dans le domaine de la recherche en biologie des pêches. Citons quelques extraits de ces rapports:

> "Aucune industrie quelle qu'elle soit ne peut se développer si elle n'est pas dotée d'un excellent service de recherche. L'industrie de la pêche, considérée dans son ensemble comme peu rentable, ne peut se permettre d'organiser et de financer un organisme de recherche. Il devient alors nécessaire que l'Etat se charge de ce domaine.

---

(1) Budget des dépenses 1965-1966, Québec 1965, pages 88-89.

"C'est la recherche appliquée qui manque le plus présentement pour faire progresser l'industrie de la pêche dans le Québec. Tous les éléments de base existent présentement dans notre zone, mais ils ne sont pas utilisés selon leur capacité. Nous souhaitons que cette situation soit corrigée le plus rapidement possible" (1).

Comme conclusion pratique à une discussion sur la pêche du Homard à l'Ile d'Anticosti, le Comité Consultatif Régional de la pêche formule la recommandation suivante:

"A la suite des résultats obtenus par les biologistes de la Station de Biologie de Grande-Rivière, il serait intéressant de faire un véritable essai de pêche exploratrice et commerciale à l'Ile d'Anticosti. Tous les pêcheurs désireux de donner suite à ce projet devraient être encouragés. Cette pêche serait contrôlée et surveillée tant au point de vue scientifique que statistique par la Direction des pêcheries de la province" (2).

Par ailleurs, l'appendice du procès-verbal de la cinquième réunion du Comité Consultatif Régional des pêches exprimait les désirs de l'industrie des pêches dans une liste de projets de recherche dont on souhaitait la poursuite. Les projets de recherche retenus dans ce programme comme première priorité étaient contenus dans l'appendice.

---

(1) Rapport du sous-comité de la pêche du Comité de Zone de Gaspé-Sud, 3e Tranche, 9 décembre 1965.

(2) Procès-verbal, Comité Consultatif Régional de la Pêche, 2ième réunion, 14 et 15 octobre 1965.

RECOMMANDATION 1: Que les organismes de recherche fassent connaître leurs besoins de gradués.

Le nombre de gradués en sciences pures ou appliquées susceptibles de se diriger vers une des spécialités utiles à la biologie des pêches est, à longue échéance, fonction du marché du travail, lequel est souvent une inconnue pour les gradués.

Les organismes de recherche auraient grand intérêt, s'ils ne le font déjà, **de planifier leurs** opérations et faire connaître aux universités leurs plans de recherche et leurs besoins actuels et conjecturaux en termes d'effectifs. Ces informations seraient particulièrement bienvenues à l'heure actuelle, alors qu'il semble y avoir un regain d'intérêt pour les études spécialisées en biologie marine.

RECOMMANDATION 2: Que les recherches des stagiaires et des boursiers s'intègrent à celles des organismes de recherche.

Le Québec favorise le perfectionnement de ses chercheurs en leur accordant des congés avec solde et il prend à son emploi, pendant des périodes déterminées et sur une base temporaire, des gradués stagiaires qui effectuent une recherche ayant une relation quelconque avec les programmes de l'institution de recherche. Cela est très valable, à la condition toutefois qu'une préférence soit accordée aux projets bien définis susceptibles de se greffer logiquement et concrètement sur les programmes de recherche en cours et de leur apporter une contribution valable.

RECOMMANDATION 3: Que soit établie une véritable carte de pêche du Golfe Saint-Laurent

Avec le concours des ministères fédéraux en cause et la collaboration de la Station de Biologie marine de Grande-Rivière, l'Office de Recherches sur les Pêcheries du Canada ou le Service hydrographique du ministère des Mines et des Relevés techniques devrait sans tarder mettre à la disposition des pêcheurs une carte **du Golfe comparable à celle du plateau continental au large de la Nouvelle-Ecosse (1).**

Une telle carte devrait comporter un quadrillé superposé pour fins statistiques et indiquer les coordonnées DECCA ou LORAN, les contours précis des bancs de pêche et des socles insulaires, les isobathes et cotes de profondeur, les courants permanents, la nature des fonds, tout autre renseignement sur les dangers pour la navigation, les abris locaux, l'état de la pêche et la présence du poisson dans les différents secteurs et selon les fonds, etc.

---

(1) "Publiée à l'échelle de quatre milles au pouce, la carte en question illustre avec précision la profondeur et le relief des bancs de Banquereau et de Misaine, situés au large de la Nouvelle-Ecosse. Elle permettra aux pêcheurs de choisir les endroits les plus favorables à la pêche et d'accroître, espère-t-on, le volume des captures... L'efficacité des récentes méthodes de pêche en haute mer dépend pour une large part d'une connaissance précise de la profondeur et de la rugosité du fond marin. Grâce à cette nouvelle carte, les pêcheurs pourront donc choisir les zones fertiles et éviter les endroits où la topographie sous-marine peut gêner les manoeuvres de pêche". (Carte pour les pêcheurs in <u>La Pêche</u>, ministère des Pêcheries du Canada, septembre - octobre 1964).

RECOMMANDATION 4: Que les chercheurs et les organismes de recherche se soucient davantage de l'analyse et de la publication de leurs travaux

Il faut déplorer le fait que les divers centres de recherche en pêcheries et même des chercheurs plus ou moins isolés ont accumulé une foule de données ou de résultats scientifiques qui n'ont pas été analysés, qui n'ont pas été publiés ou qui ont été publiés à l'état brut.

Différentes raisons ont pu contribuer à cet état de choses. Citons le manque de cohérence ou de suite logique dans les travaux, une trop grande mobilité du personnel scientifique, le peu de souci de l'application des recherches, la peur de commettre des erreurs, le souci de la perfection, le peu de rigueur de la part des organismes qui commanditent ces recherches ou en paient la note - que ce soit l'Etat ou l'Université, etc. Une autre raison qui semble prédominante est le fait que des contacts trop rares entre les chercheurs et l'industrie de la pêche ont conduit à un certain isolement des pêcheurs et à une certaine incompréhension et indifférence de la part des producteurs et des pêcheurs vis-à-vis les résultats de la recherche, coupant ainsi les scientifiques des besoins de l'industrie et les privant du stimulant des contacts et des pressions.

Nous apporterons un exemple de sous-utilisation de matériel (1): l'Institut Océanographique de Bedford publie les innombrables données qu'il recueille dans DATA RECORD SERIES, OCEANOGRAPHIC DATA CATALOGUE, etc. Ces documents sont très précieux,

---

(1) Nous n'avons pas choisi cet exemple pour jeter la pierre particulièrement à l'organisme en cause. Bien au contraire, celui-ci a au moins le mérite de publier les données recueillies.

mais, caractérisés par un code compliqué et ne comportant aucun commentaire de la part des hydrographes, ils sont difficilement accessibles même au chercheur isolé. Les différentes données sur les secteurs du Golfe Saint-Laurent, l'estuaire, la situation hydrographique dans les détroits, la stratification saisonnière, etc., devraient être compilées, interprétées et présentées sous forme d'atlas et de graphiques faciles à consulter (ex.: L'Atlas des Sections Océanographiques dans le Nord-Ouest Atlantique). Il serait alors plus facile de faire la relation souhaitée entre l'hydrographie et les conditions de pêche.

PROGRAMME 2: AIDE AUX PECHEURS COTIERS DE LA GASPESIE

Dans la section I, nous avons expliqué que les possibilités trop restreintes de la pêche côtière aux poissons de fond de la Gaspésie et les désirs de la population impliquée commandent une politique particulière: mettre un terme à ce métier traditionnel et se préoccuper du sort des pêcheurs côtiers concernés.

Le présent programme comporte quatre aspects fondamentaux: le reclassement des pêcheurs côtiers aptes et consentants à changer de métier, des primes à la production pour les pêcheurs côtiers actuels qui n'auront pas été touchés par le reclassement, le regroupement des pêcheurs côtiers non reclassés autour de municipalités et installations portuaires bien aménagées et l'élimination de toute incitation à l'entrée dans la pêche côtière.

La réalisation de ce programme jointe au vieillissement des effectifs actuels conduira selon nous, à la situation suivante à la fin du Premier Plan:

	1964	1964 à 1971	1972
Nbre de pêcheurs côtiers	(1)935		
Nombre de reclassés		400	
Nombre de retraités (2)		335	
Libération d'effectifs		735	
Nombre de pêcheurs côtiers			200
Revenus bruts moyens	$1,080		$2,600
Revenus nets moyens	700		2,000

---

(1) D'après nos estimés, il y en a environ 800 en 1966.

(2) En 1963, l'âge moyen des pêcheurs côtiers de la Gaspésie était de 47 ans et 43.8% avait plus de 50 ans (Situation Economique de la pêche côtière du Québec, 1963, op. cit., page 21). En 1965, dans la zone de Matane à Cap-aux-Os, la seule sur laquelle nos renseignements soient précis, 32.8% des pêcheurs côtiers avaient plus de 55 ans.

PROJET 24: Reclassement des pêcheurs côtiers de la Gaspésie.

Ce projet vise à offrir à tous les pêcheurs côtiers désireux de changer de métier et aptes à le faire, toutes les facilités voulues d'accéder à un emploi stable et rémunérateur.

On trouvera, dans le Chapitre sur l'Objectif de valorisation de la main-d'oeuvre, les détails de ce projet qui s'intègre dans le mécanisme global de reclassement élaboré dans ce chapitre.

Brièvement, face à l'urgence de la situation socio-économique des pêcheurs côtiers de la Gaspésie, en particulier ceux du côté nord de la Péninsule gaspésienne, face aussi à l'urgence de préparer une main-d'oeuvre suffisante pour remplir l'ouverture de postes à la pêche hauturière et à la préparation du poisson, ce projet élabore des modalités, les structures et les phases de réalisation du reclassement des pêcheurs côtiers et en commande la réalisation immédiate.

PROJET 25: Primes à la production des pêcheurs côtiers.

Le projet de reclassement des pêcheurs côtiers ne résoudra pas tous les problèmes, si efficace soit-il. Il y aura toujours un certain nombre de pêcheurs côtiers qui, trop vieux, trop attachés à leur milieu, etc., voudront ou devront continuer à faire la pêche. Jusqu'ici l'Etat a permis aux pêcheurs côtiers de survivre grâce à des octrois et surtout à des versements d'assistance sociale.

Toutefois, l'assistance sociale a ses inconvénients: ces sommes versées ne sont pas productives, et une partie des bénéficiaires accusent un certain malaise de dépendre de la société de cette façon. On peut également supposer que la

généralisation de l'assistance sociale dans les zones défavorisées contribue à la longue à créer une mentalité particulière qui fait que les bénéficiaires en viennent à considérer cette aide comme un dû, quelles que soient leurs possibilités économiques.

Comme il nous apparaît impossible d'exiger des entreprises de payer pour les débarquements un prix tel que les pêcheurs côtiers puissent avoir des revenus satisfaisants, il ne reste qu'une solution: des subventions qui ne sont pas gratuites à la manière de l'assistance sociale, mais sont un stimulant à la production.

1- Les buts du projet

Le projet vise plusieurs buts: a) permettre au pêcheur côtier de la Gaspésie de vivre de son métier; b) stimuler son effort de pêche; c) remplacer tous les paiements de transfert provinciaux consentis aux pêcheurs côtiers à cause des faibles revenus de ces travailleurs; l'échelle des primes proposées est de nature à rendre celles-ci supérieures aux versements en assistance sociale; d) remplacer tous les subsides provinciaux directs à la pêche côtière. D'après une enquête effectuée en 1963, les pêcheurs côtiers de la Gaspésie affirmaient recevoir des subsides annuels directs pour une valeur moyenne de $50 (1) dont plus de la moitié provenaient du gouvernement fédéral. Ces octrois divers sont nombreux, difficiles à administrer et peu profitables aux pêcheurs. De plus, les octrois à l'achat des moteurs et agrès de pêche seront devenus presque inutiles quand débutera le reclassement des pêcheurs côtiers. Un organisme devra alors se charger d'acheter les bateaux et agrès de pêche encore utilisables des

---

(1) Situation Economique de la pêche côtière du Québec, op. cit., page 142

pêcheurs reclassés pour les revendre aux pêcheurs désireux de s'en porter acquéreurs pour renouveler leur capital.

2- La nature du projet

Le projet consiste à verser une prime à la production des pêcheurs côtiers de la Gaspésie, prime qui serait octroyée par l'Etat du Québec. Le projet est conçu de façon à ne pas s'appliquer aux pêcheurs amateurs: voilà pourquoi il prévoit un minimum de 15,000 livres de prises ou $750 en revenu brut des débarquements.

La prime ne sera attribuée qu'aux prises vendues à des producteurs, et cela pour quatre raisons: 1) pour éviter le stockage d'espèces de poisson pour lesquelles il n'y aurait pas de marché; 2) pour réduire les problèmes administratifs; 3) pour exclure les pêcheurs qui se font déjà un revenu appréciable par la vente de poisson frais sur le marché local; 4) pour éviter de subventionner les prises servant à l'auto-consommation.

La prime ne s'appliquera qu'aux espèces de fond et aux espèces pélagiques, sauf le hareng, qui peut être capturé en très grande quantité avec des agrès appropriés, et le maquereau, pour des motifs de coordination avec un projet similaire prévu pour les Iles. Le saumon, les mollusques et les crustacés sont évidemment exclus du projet à cause de leur valeur relativement élevée et du danger de surexploitation de ces espèces.

La prime ne pourra être accordée qu'aux personnes qui auront fait la pêche côtière à un moment ou l'autre durant les douze mois précédant la mise en vigueur du projet. On évitera ainsi de perpétuer le problème de la pêche côtière et des subventions.

Le tableau 15 résume notre proposition: la prime est croissante jusqu'à ce que soit atteint un revenu brut des débarquements de $2000 , niveau auquel elle se stabilise. A ce moment, avec la prime, le pêcheur aura atteint un revenu brut total de $3,650, revenu qu'il pourra augmenter de prises additionnelles vendues sans prime.

Dans ce tableau, le revenu brut des débarquements des espèces de fond a été calculé sur la base de $0.05 la livre, prix vraisemblablement généralisé à court terme.

La prime pourrait s'appliquer soit au volume, soit à la valeur des débarquements. La dernière méthode inciterait peut-être le pêcheur à rechercher des espèces lucratives, telles que le flétan.

Comme la prime à la production ne doit pas favoriser l'individualisme des pêcheurs, il faudra doubler les exigences en débarquements et doubler les subsides dans le cas de deux pêcheurs utilisant la même barque.

Enfin, on remarquera que si les montants de prime sont élevés par rapport au revenu des débarquements, ils n'induisent pas un revenu total très élevé, pas assez en tout cas pour réduire les chances de succès du projet de reclassement.

Le B.A.E.Q. suggère que des rencontres avec les pêcheurs côtiers aident à déterminer la meilleure des formules suivantes:

- le versement de la prime au pêcheur aussitôt que celui-ci aura atteint le cap des 15,000 livres de poisson ou des $750 de revenu brut - et à chaque tranche de 5,000 livres de prises ou de $250 de valeur de vente par la suite - afin d'encourager tangiblement les pêcheurs au cours de la saison de pêche;

TABLEAU 15: LES MONTANTS DE SUBVENTIONS PROPOSES ET LEUR EFFET SUR LE REVENU DU PECHEUR

Niveaux de débarquements atteints (espèces de fond)	Revenu brut des débarquements	Subsides proposés	Revenu brut total	L'équivalent du revenu brut total en cents la livre
Lb	$	$	$	¢/lb
5,000	250	-	250	5.0
10,000	500	-	500	5.0
15,000	750	150	900	6.0
20,000	1,000	350	1,350	6.75
25,000	1,250	600	1,850	7.4
30,000	1,500	900	2,400	8.0
35,000	1,750	1,250	3,000	8.57
40,000	2,000	1,650	3,650	9.125
45,000	2,250	1,650	3,900	8.66
50,000	2,500	1,650	4,150	8.3

- le versement des primes accumulées par tranches mensuelles au cours de la saison morte afin de régulariser les revenus. Dans ce dernier cas, l'encouragement tangible à la pêche pourrait prendre la forme de certificats garantissant les primes méritées.

3- Localisation

Le B.A.E.Q. propose que le projet s'applique à tous les pêcheurs côtiers du Bas St-Laurent et de la Gaspésie, même à ceux qui sont avantagés par leur lieu de résidence: les stocks des

espèces d'une haute valeur commerciale sont très limités, et le fait de rendre la prime universelle encouragera le pêcheur à continuer à faire la pêche après la saison du homard ou du saumon, sans que cela ait tellement de conséquences sur le Trésor provincial, étant donné les limites de captures proposées dans le projet.

4- Période de mise en oeuvre

La situation des pêcheurs côtiers étant critique, le projet devrait être mis au point à temps pour la saison de pêche de 1967.

5- Coûts impliqués

Il est bien difficile de prévoir les coûts impliqués par le projet. Nous en ferons quand même un estimé basé sur les hypothèses suivantes:

a) Le nombre de pêcheurs de la Gaspésie s'établira à environ:

600 en 1967
400 en 1968
300 en 1969
250 en 1970
200 en 1971

Le nombre de pêcheurs déterminé ici présume du succès du projet de reclassement et tient compte de l'âge avancé de nombre de pêcheurs.

b) Il y aura encore des pêcheurs amateurs et à temps partiel, même en 1971.

c) Le subside stimulera l'effort de pêche et favorisera l'abandon d'occupations secondaires.

d) Par ailleurs, la diminution des pêcheurs favorisera une exploitation individuelle plus lucrative du homard et du saumon; la découverte de bancs de coques à rendement élevé pourrait également procurer des revenus substantiels à nombre de pêcheurs côtiers.

Ces hypothèses nous amènent à anticiper des subventions moyennes d'environ $600, les pêcheurs de homard, de saumon, de coques et les pêcheurs à temps partiel faisant diminuer à ce niveau les subventions plus fortes des pêcheurs qui se livreront surtout à la pêche aux poissons de fond.

Le coût des subventions prévues serait donc le suivant:

1967:	$ 360,000
1968:	240,000
1969:	180,000
1970:	150,000
1971:	120,000
Total	$1,050,000

soit en moyenne $210,000 par an. On sait qu'en 1963, les pêcheurs côtiers de la Gaspésie ont reçu en moyenne $850 en paiements de transfert et octrois, soit environ $1,000,000 au total (1). Une partie de ces transferts serait annulée par la prime.

---

(1) Situation économique de la pêche côtière du Québec, pages 52 et 142.

RECOMMANDATION 5: Que des représentations du Canada auprès des Etats-Unis préviennent l'application de la clause des droits compensateurs.

Le B.A.E.Q. s'est interrogé quant aux implications de primes à la production sur les tarifs à l'exportation.

De la consultation avec le Bureau des Relations Commerciales du ministère du Commerce du Canada, il ressort que l'effet de la prime sur les droits de douane imposables sera généralement nul, étant donné que la prime relève le revenu du pêcheur sans affecter le prix du poisson.

Les règlements douaniers des Etats-Unis peuvent toutefois créer des problèmes:

> "Le règlement de la douane des Etats-Unis prévoit l'imposition d'un droit supplémentaire, dit droit compensateur, lorsqu'un article imposable est importé aux Etats-Unis dans le cas où un pays, une association ou une personne a payé une prime ou une subvention lors de sa fabrication, de sa production ou de son exportation" (1).

Le B.A.E.Q. croit que le problème qui se pose est aussi facile à contourner sinon plus dans le cas de primes conçues pour remplacer l'assistance sociale, et accorder un niveau de vie décent aux pêcheurs côtiers, que dans le cas de subventions

---

(1) Renseignements sur la douane américaine à l'intention des canadiens exportant vers les Etats-Unis, Division des Etats-Unis, Bureau des Relations Commerciales, ministère du Commerce, Ottawa, mai 1965, page 16.

versées pour la construction de gros navires (1), d'autant plus que le volume des débarquements affecté est relativement minime. Nous ne doutons pas que des représentations du Canada auprès des Etats-Unis pourront facilement réussir à décider ceux-ci à ne pas exercer la clause des droits compensateurs, clause qui d'ailleurs n'est pas appliquée nécessairement (2)

RECOMMANDATION 6: Qu'aucune subvention directe ne soit accordée à tout pêcheur côtier de la Gaspésie qui n'aura pas fait la pêche au cours des douze mois précédant le 1er avril 1967.

Il faut éviter de perpétuer une situation socio-économique néfaste. Le B.A.E.Q.recommande donc qu'aucun subside à la production, à l'achat de bateau, moteur ou agrès de pêche ne soit accordé à toute personne qui n'aura pas pratiqué la pêche

---

(1) Selon un représentant du ministère du Commerce du Canada, les Etats-Unis ont tenté, il y a deux ans, d'imposer des droits additionnels sur les importations de poisson en provenance du Canada, pour compenser les subventions accordées par le Canada pour la construction des navires de pêche. Des médiations à l'échelon supérieur entre le Canada et les Etats-Unis ont tué le projet dans l'oeuf.

(2) Remarquons également ces paroles du Ministre du Commerce du Canada: "Negociations under way in Geneva provide the instrument for Canada and the United States to move forward in the direction of lowering trade barriers not only between us but in markets for fish througout the world". Canadian Fisherman, op. cit., June 1965, page 32.

côtière au cours des douze mois précédant la mise en vigueur du programme de la pêche côtière.

Cette recommandation veut empêcher que des personnes âgées, des sans-travail ou d'anciens pêcheurs plus ou moins heureux dans leur métier actuel viennent à la pêche côtière pour profiter des subventions et surtout des primes à la production. En particulier cette recommandation veut éloigner les jeunes de ce métier et vise concrètement la politique de fermeture à long terme de la pêche côtière aux poissons de fond.

RECOMMANDATION 7: Qu'un comité soit formé pour aviser sur le regroupement des pêcheurs côtiers.

Il faut retenir que:

- Le maintien en Gaspésie d'une multitude d'ouvrages maritimes pour la pêche côtière non seulement grève lourdement le Trésor fédéral mais aussi a favorisé la dispersion des pêcheurs.

- Par suite de cette multiplicité elle-même des installations portuaires et de la topographie de la côte, rares sont les ouvrages maritimes qui offrent des facilités de débarquement et d'abri adéquates.

- Le reclassement des pêcheurs côtiers affectera sérieusement la survie de certaines municipalités et rendra encore moins rentable l'ensemble des équipements portuaires actuels.

Le B.A.E.Q. recommande donc qu'un comité soit formé dès 1967 pour définir les points de concentration de la pêche côtière se basant sur l'importance numérique des populations des municipalités, la localisation des pêcheurs côtiers restant à la pêche, la qualité des infrastructures portuaires actuelles, la possibilité de les améliorer et de mécaniser la manutention et le déchargement

du poisson (1).

Ce comité devrait être formé par le Conseil des Pêches (2) et relever de cet organisme. Il devra être formé d'experts du ministère des Travaux Publics du Canada, et de représentants des pêcheurs, des producteurs, de l'Organisme Régional de Développement, du ministère des Affaires Municipales et du ministère du Travail.

Le ministère des Travaux Publics serait le principal conseiller sur les ouvrages maritimes actuels et potentiels.

Le ministère du Travail aidera les pêcheurs côtiers à se prévaloir des prêts et subventions prévus pour le déplacement de la main-d'oeuvre.

Le regroupement des pêcheurs côtiers autour de municipalités et équipements mieux aménagés comporte plusieurs avantages: plus grande efficacité des pêcheurs côtiers, meilleure protection des barques, plus grande rentabilité économique des facilités de déchargement, des quais et des appareils de manutention, réduction des coûts de collection et de transport du poisson vers les usines, fin de l'isolement des pêcheurs, etc.

Relation du programme avec la consultation

Da la consultation que le BAEQ a faite avec ses comités se dégage nettement la nécessité d'adopter des mesures radicales et urgentes pour les pêcheurs côtiers. On nous permettra de citer quelques extraits des rapports de ces comités:

---

(1) Voir: Revalorisation de la pêche côtière, op. cit., pages 26-29.

(2) La formation de ce Conseil est proposée dans le Programme 6.

"La pêche côtière des poissons de fond telle qu'elle se pratique actuellement du côté Nord de la Gaspésie ne permet pas à celui qui la pratique d'atteindre l'objectif cité précédemment, soit de procurer un revenu de 4 à 6 mille dollars par année. Etant limité dans le temps et par son rayon d'action, ce mode de capture ne permet et ne permettra pas à quelqu'un qui s'y adonne d'en retirer un revenu suffisant. Il est significatif que la génération montante se désintéresse complètement de cette façon de pratiquer la pêche" (1).

"Comme actuellement le prix payé aux pêcheurs surtout pour la morue et autres poissons de fond est trop bas, il est recommandé qu'un prix de soutien soit établi ou du moins une façon quelconque de garantir un revenu raisonnable selon la quantité de la prise journalière ou annuelle"(2).

"Nous suggérons une pension annuelle aux vétérans pêcheurs de $1,500 basée sur une période de douze versements mensuels de $125.00. Pour se qualifier à cette pension, il faudrait vingt ans de pratique du métier de pêcheur comme étant sa principale occupation. Ce supplément de revenu relèverait le niveau de vie de ces derniers et leur permettrait de continuer à pratiquer le métier qu'ils aiment. De cette indépendance relative pourraient être tentées certaines expériences lesquelles, à venir jusqu'à aujourd'hui ont toujours été fort coûteuses pour le gouvernement et n'ont pas toujours donné les résultats attendus".

---

(1) Première Tranche du rapport du sous-comité de la pêche du comité de zone de Gaspé-Sud, le 4 novembre 1965.

(2) Rapport du sous-comité de la pêche du comité de zone de Bonaventure.

"Pour les plus jeunes pêcheurs, nous suggérons des cours spécialisés, soit pour la pêche hauturière ou encore pour le travail aux usines de préparation du poisson".

"D'autre part, il faut absolument une mesure de sécurité sociale urgente pour la prochaine saison de pêche, quelle que soit la forme de cette loi, elle sera efficace en autant que dans son application les directeurs de chacune des Associations Coopératives de pêcheurs en prennent l'entière responsabilité" (1)

"CONSIDERANT:

que la pêche côtière diminue, que le revenu des pêcheurs est nettement insuffisant et que cette situation précaire est démontrée clairement dans l'Esquisse du Plan sur la pêche,

que l'implantation des espèces commerciales de haute valeur ne semble pas prometteuse,

que le développement des pêcheries se situe nettement au niveau de la grande pêche hauturière dans et hors le golfe,

---

(1) Sous-comité de la pêche du comité de zone de Gaspé-Nord. Le BAEQ avait retenu dans l'Esquisse du Plan la possibilité d'accorder une pension aux vétérans de la pêche. Etant donné que les pêcheurs côtiers âgés sont aussi (sinon plus) productifs que les jeunes, étant donné les difficultés d'appliquer une telle mesure avec justice et vu les avantages du subside à la production sur le plan de l'emploi, par exemple, le BAEQ a finalement rejeté l'hypothèse de la pension.

qu'il semble difficile d'améliorer les techniques de pêche afin d'augmenter de façon suffisante le revenu des pêcheurs côtiers, l'urgence de préparer la main-d'oeuvre pour les besoins de la flotte hauturière de pêche et des usines de transformation du poisson,

que les pêcheurs côtiers devront être réorientés dans leur travail et les problèmes causés par l'assistance-chômage,

IL EST CONVENU DE:

a) pensionner les pêcheurs âgés (entre 45 et 65 ans),

b) fermer l'accès à la pêche côtière,

c) favoriser la reclassification des pêcheurs côtiers en utilisant les programmes d'éducation fédéral et provincial et prévoir leur intégration dans les usines de transformation du poisson et sur les nouveaux bateaux de la grande pêche" (1).

---

(1) Procès-verbal de la première réunion du Comité Consultatif Régional de la pêche, les 20 et 21 septembre 1965.

PROGRAMME 3: EXPANSION DES PECHERIES HAUTURIERES

Le programme d'expansion de la pêche hauturière pourrait comporter de multiples dimensions. Nous réserverons aux programmes subséquents les projets et recommandations sur l'installation d'équipes d'entretien et de réparation, le regroupement des navires dans les centres de pêche, la création d'un service de pêche expérimentale, la protection de la pêche hauturière, la formation des équipages, etc., nous limitant dans ce programme à élaborer un projet de construction de navires et à faire des recommandations sur la construction navale et la propriété des navires.

Nous avons cru bon toutefois de faire précéder le projet de construction navale d'un projet de refonte du système de financement des navires à cause des modifications que celui-ci apportera dans la répartition des coûts de certains navires.

Le présent programme constitue une des bases fondamentales devant nous conduire à la réalisation des objectifs proposés à la pêche hauturière de la Gaspésie pour 1972, soit tripler le tonnage de la flotte, quintupler les débarquements, tripler les revenus nets moyens des membres d'équipage, élever la période de travail au primaire et au secondaire, et mieux ajuster les apports du primaire à la capacité des usines (1).

---

(1) Voir Section I, Objectifs de développement, Horizon 1972.

PROJET 26: Refonte du système de financement de l'achat et des réparations des navires de pêche du Québec (1).

Introduction: L'aide actuelle aux armateurs.

Le Gouvernement, tant fédéral que provincial, favorise la construction et la vente des navires de pêche.

- Le Gouvernement Fédéral

Par l'intermédiaire de la Commission Maritime Canadienne, il verse 50% du coût approuvé des navires d'acier de plus de 100 tonnes brutes. Ce subside est versé au chantier naval concerné.

Le ministère des Pêcheries du Canada administre un subside de 40% du coût approuvé des navires de bois de plus de 100 tonnes brutes et de 30% du coût approuvé des bateaux de 45' et plus jusqu'à concurrence de la jauge maximum de 99.9 tonnes brutes.

- Le Gouvernement Provincial

Il aide actuellement les patrons de pêche de diverses façons: 1o Il prête sans intérêt 80% ou 90% du coût du bateau au pêcheur; 2o Il paie aux Caisses Populaires, par son Crédit Maritime, 4% d'intérêt plus 1% pour l'assurance-vie sur

---

(1) Le B.A.E.Q. a chargé Dufresne, McLagan, Daignault Inc., conseillers en administration, d'étudier les possibilités de modifier les méthodes de financement des navires. Le Projet 26 est essentiellement fondé sur cette étude, et on conçoit qu'il devrait être réalisé pour tous les navires du Québec.

l'emprunt que contractent les armateurs pour financer leur propre part de 10% ou 20% du solde. Les emprunts au Gouvernement sont remboursés à raison de 14% de la valeur brute des captures (1).
3o Par ailleurs, l'Etat du Québec aide les patrons de pêche à financer les réparations de leur navire: si les propriétaires doivent payer la note des réparations inférieures à $1,500, ils déboursent $500 sur les réparations supérieures à $1,500, le reste étant sujet à des prêts provinciaux. Si le montant s'élève à $5,000 ou plus, les propriétaires versent comptant 10% du coût des réparations, la balance étant financée par l'Etat du Québec.

Mentionnons enfin que si le patron de pêche doit recourir à la Caisse Populaire pour verser le comptant qui lui est dévolu, l'Etat du Québec consent les mêmes bonifications d'intérêts prévues pour les emprunts à la construction; tous ces emprunts auprès des Caisses Populaires sont remboursés au moyen d'une retenue additionnelle de 10% des recettes brutes des navires (en Gaspésie).

En somme, il n'est pas nécessaire d'avoir de liquide pour devenir acquéreur d'un navire de pêche.

Les modes de financement actuels des navires ont cependant conduit à une situation intenable et pour le Gouvernement du Québec et pour les patrons de pêche:

- La plupart des patrons de pêche n'arrivent pas à payer leur bateau durant sa vie utile. Bien plus, pour certains bateaux, la dette augmente au lieu de diminuer (Voir Figure 1). Si la situation actuelle n'est pas améliorée, "l'Etat du Québec est exposé à subir une perte moyenne de l'ordre de 75% des prêts accordés pour la construction

---

(1) Voir: <u>L'Esquisse du Plan</u>, <u>La Pêche</u>, op. cit., pages 62 sq.

Fig. : 1 - LE NIVEAU DE LA DETTE DES BATEAUX DE 60 PIEDS, EN 1966

100% représente le prêt initial.

Le graphique exprime la dette à long terme, en pourcentage du prêt initial, telle qu'elle se présente à l'heure actuelle.

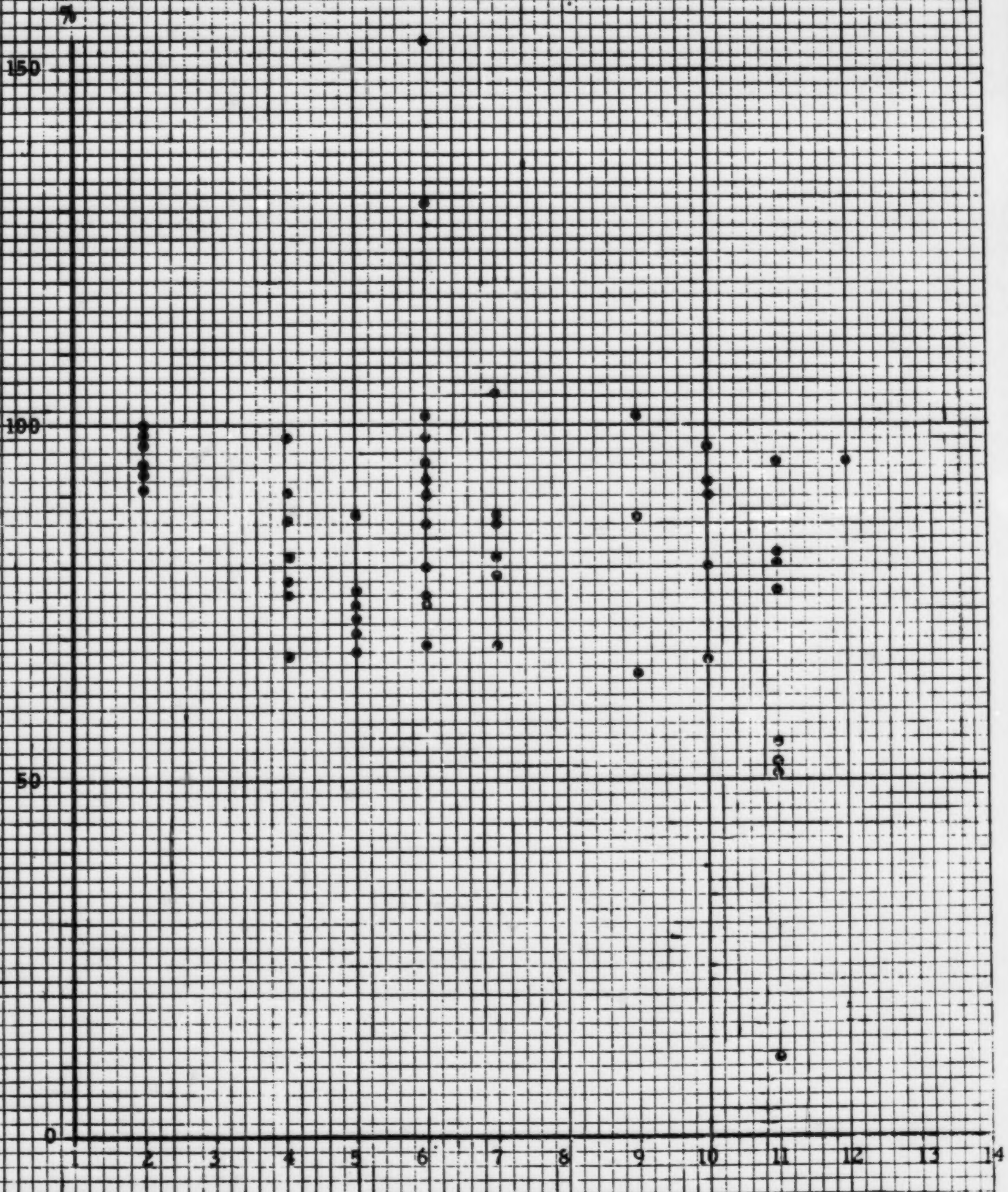

Source : Service d'Economie Maritime

12 5705
10 X 10 TO THE INCH
KEUFFEL & ESSER CO.

des chalutiers" (1).

- Les facilités de financement sont considérées comme un droit acquis, qui peut être exercé même si le bateau a enregistré des surplus au cours d'une ou plusieurs saisons.

- En somme, les patrons de pêche ne se sentent pas financièrement responsables de leur navire, étant convaincus que son coût dépasse sa valeur. Aussi n'hésitent-ils pas, en général, à accumuler les réparations et entretien mineurs jusqu'à ce qu'ils puissent bénéficier des prêts gouvernementaux, prêts que beaucoup d'entre eux savent bien ne jamais pouvoir rembourser.

Cette attitude explique fort bien d'ailleurs que des patrons de pêche aient consenti à acheter des navires usagés en assumant du même coup une dette souvent disproportionnée, accumulée par le propriétaire antérieur.

Différentes propositions ont été analysées pour pallier à une situation bien connue du Gouvernement Provincial et de l'industrie de la pêche.

Il nous est apparu que seule une refonte complète du financement, tant à la construction qu'à la réparation des navires, pouvait rendre la situation saine (2).

---

(1) Dufresne, McLagan, Daignault Inc., L'équipage de terre et le service de direction, étude exécutée en 1966 pour le BAEQ et publiée en annexe au Plan.

(2) Les différentes alternatives qui ont été analysées sont multiples. Nous énumérerons ici les principales en spécifiant les raisons de leur rejet: a) L'intervention de l'Etat du Québec pour des montants de réparations inférieurs à $1,500 ne serait pas de nature à accroître la responsabilité financière des armateurs, bien au contraire. De plus, il serait

1- La nature du projet

Le projet comporte trois dimensions: le retrait de l'État du Québec du domaine des réparations générales, un subside à la construction si nécessaire, et une cancellation partielle des dettes des navires actuels.

a) Le Gouvernement provincial se retirera du financement des réparations générales.

Le BAEQ propose que l'Etat du Québec se retire du champ du financement des réparations, sauf dans les cas de reconditionnement complet ou d'échange du moteur principal du navire des patrons de pêche dont les remboursements sont à date. Les

---

(2) Suite de la note de la page précédente.

il serait bien difficile de déterminer un minimum qui satisfasse le Gouvernement et le patron de pêche: des bris très mineurs peuvent occasionner des réparations sérieuses, si on n'y voit pas à temps. b) L'augmentation de l'acompte de l'armateur inciterait celui-ci à accumuler davantage les travaux nécessaires. c) L'utilisation au moins partielle de la part nette du bateau - quitte à combler l'excédent par des prêts provinciaux - pénaliserait les patrons de pêche qui ont fait un effort de pêche considérable. d) Les mesures de coercition ne redonneraient pas le sens des responsabilités financières aux patrons de pêche et aggraveraient la tension latente entre ceux-ci et le Gouvernement. e) Limiter l'intervention de l'Etat à certains types de réparations serait logique en théorie; cependant il est difficile de tracer une ligne de démarcation satisfaisante entre la contribution de l'État et celle du patron de pêche; de plus lorsque la porte est ouverte aux demandes de prêts, le tout a tendance à dégénérer en un système de subsides.

prêts pour le reconditionnement ou l'échange du moteur principal devront toutefois être remboursés moyennant une retenue additionnelle sur les recettes brutes.

Les patrons devront donc assumer eux-mêmes le coût des réparations générales grâce aux réserves accumulées dans l'item: "Part nette du bateau", ou à des emprunts auprès des Caisses Populaires.

La réalisation de cette partie du projet mettrait les armateurs du Québec sur le même pied que ceux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle Ecosse et surtout rendrait les propriétaires pleinement responsables de l'état de fonctionnement de leur navire.

b) Au besoin, le gouvernement du Québec allouera un subside à la construction des navires.

Au lieu de faire face à de nombreuses demandes de prêts (équivalents en pratique à des subsides), difficiles à prévoir et à administrer, l'Etat du Québec devrait au besoin donner un subside unique, bien limité et spécifique, destiné à abaisser le coût du navire au niveau de sa rentabilité inhérente.

Cette rentabilité sera calculée de façon à ce qu'un patron qui opère normalement son bateau puisse lui-même financer les réparations à même la part du bateau.

Le tableau 16 à la page suivante, montre les calculs pour établir la "valeur au patron" pour quatre différentes classes de bateau, à savoir les bateaux en bois de 60', 65', et 87' et le bateau en acier de 82'.

Quelques remarques s'imposent en marge de ce tableau:

TABLEAU 16 : Etablissement de la "valeur au pêcheur" des différentes classes des chalutiers

	CHALUTIER EN BOIS 60'	CHALUTIER EN BOIS 65'	CHALUTIER EN ACIER 82'	CHALUTIER EN BOIS 87'
Coût après subside fédéral	$53,000	$64,000	$125,000	$120,000
Chevaux vapeur	226	325	310	510
Jours normaux en mer (1)	125	130	180	180
Captures, livres	600,000	750,000	1,500,000	2,000,000
Prix moyen par livre, incluant ristournes	4.0¢	3.8¢	3.2¢	3.2¢
RECETTES ANNUELLES	$24,000	$28,500	$48,000	$64,000
	$	$	$	$
DEPENSES				
ENTRETIEN ET REPARATION				
Entretien et réparation du bateau (2)	3,500B	4,000B	6,500B	5,500B
Agrès de pêche - 9% - 8½% - 8% - 7% des recettes	2,160B	2,440B	3,840B	4,480B
Sous-total	5,660	6,440	10,340	9,980
AUTRES DEPENSES D'EXPLOITATION				
Carburant et lubrifiants - 13%-16%-15%-13% des recettes	3,120E	4,720E	7,200E	8,320B
Glace-déchargement-divers-paper à sondeuse, 5½% des recettes	1,320E	1,570E	2,620E	3,520B
Divers - bateau - 1% des recettes	240B	290B	480B	640B
Vivres - 4% - 5% - 5% - 4% des recettes	960E	1,430E	2,400E	2640E
Sous-total	5,640	8,010	12,700	15,120
TOTAL DES DEPENSES AVANT CHARGES FIXES	11,300	14,450	23,040	25,100

TABLEAU 16 : Etablissement de la "valeur au pêcheur" des différentes classes de chalutiers (suite)

	CHALUTIER EN BOIS 60'	CHALUTIER EN BOIS 65'	CHALUTIER EN ACIER 82'	CHALUTIER EN BOIS 87'
REVENU NET A MAIN-D'OEUVRE ET A CAPITAL Avant charges fixes	$ 12,700	$ $14,050	$ $24,960	$ 38,900
REPARTI COMME SUIT (avant charges fixes)				
Prélèvement du capitaine (5% des recettes brutes)	1,200	1,425	2,400	3,200
Equipage 60-60-60-37% du solde moins dépenses "E"	8,280	8,535	15,140	19,856
Bateau 40-40-40-63% du solde moins dépenses "B"	3,220	4,090	7,420	15,844
CHARGES FIXES EXCLUANT DEPRECIATION				
Assurance maritime Taxes municipales	— Ces bateaux ne peuvent pas supporter de charges fixes —			(3)
PARTIE NETTE DU BATEAU	3,220	4,090	7,420	15,844
"VALEUR AU PECHEUR" (— 8 ans x partie nette)	25,700	32,700	59,300	126,800
SUBSIDE DE CONSTRUCTION PROVINCIAL REQUIS	27,300	31,300	65,700	nil

Source des rendements et des coûts : Section des Pêcheries du Bureau de la Statistique du Québec, Service de l'Economie Maritime du ministère de l'Industrie et du Commerce, Service de la Construction du ministère des Pêcheries du Nouveau-Brunswick, Division des Navires et Engins de Pêches du ministère des Pêcheries du Canada, Service de l'Economique du ministère des Pêcheries du Canada.

(1) Jours normaux : durée normale de la saison du Golfe pour les classes de 60' et 65', et de 30 jours plus longue pour les bateaux de 82' et 87' qui pêcheront au printemps en Nouvelle-Ecosse.

(2) Coût complet incluant réserve annuelle pour les réparations majeures.

(3) D'après nos calculs, le chalutier en bois de 87' ne requiert aucun subside. Par ailleurs, les chiffres d'exploitation indiqués pour ce type de navire sont largement basés sur l'expérience du Nouveau-Brunswick. Une fois que ce navire aura opéré quelques années au Québec, on décidera s'il y a lieu de lui faire supporter, des charges fixes telles que les taxes municipales.

Premièrement, si nous présentons des calculs de la rentabilité sur les types de 60', 65' et 82' c'est que ces types sont présentement en service, et non parce que nous recommandons l'encouragement de leur construction par un subside provincial.

On verra dans le projet suivant que nous n'acceptons la construction que de quelques unités de ces types de navires.

Deuxièmement, les statistiques pour les années 1963-1964 montrent des moyennes inférieures aux niveaux de captures annuelles de 600,000 livres, 750,000 livres, et 1,500,000 livres que nous avons retenus pour les bateaux de 60', 65' et 82' respectivement.

Les prises moyennes de 519,000 et 566,000 livres en 1963 et 1964 pour les 60' et de 520,000 et 607,000 livres pour les 65' rendent compte d'un nombre considérable de bateaux qui n'ont pas fait une saison de pêche normale. Il va sans dire qu'un bateau opérant moins de 100 jours par saison à peu de chance d'opérer d'une façon rentable.

Selon les renseignements du Service de la Statistique du ministère de l'Industrie et du Commerce, les résultats en 1965 étaient les suivants:

Classe de navire	Niveau de captures fixé	Nombre de navires			
		Total	ayant atteint ou dépassé le niveau de captures fixé	ayant atteint 90%-99% du niveau de captures fixé	n'aya atte du ni captu
60'	600,000 lb	54	20	8	
65'	750,000 lb	24	9	4	
82'	1,500,000 lb	12	6	2	

Par ailleurs, le BAEQ est bien convaincu que la réalisation de certains projets, tels celui de la mise sur pied d'équipes d'entretien et de réparation, sera de nature à réduire les pertes de temps, contribuera à maintenir les navires en bon état de marche et stimulera les équipages tout en rétablissant les dépenses d'entretien sur une base raisonnable.

Dans ce contexte, des captures annuelles de 600,000, 750,000 et 1,500,000 livres pour les navires de 60', 65' et 82' sont des moyennes raisonnables.

Troisième remarque: en calculant la part nette du bateau, nous avons établi, pour le capitaine, un prélèvement de 5% calculé sur les recettes brutes. A notre avis, il ne serait pas juste que le capitaine se contente uniquement de sa part comme membre de l'équipage; pour cette raison, nous avons voulu généraliser ce prélèvement dont la pratique n'existe qu'aux Iles-de-la-Madeleine. (Cela ne veut évidemment pas dire que les capitaines de la Gaspésie n'emploient pas la partie nette du navire à leurs fins personnelles).

Enfin, un mot sur le coût du subside: le BAEQ suggère que le coût au pêcheur des navires étudiés, soit établi à huit fois la part nette annuelle projetée pour le navire. Cela veut dire qu'un bateau opéré dans des conditions normales sera payé dans huit ans.

Le subside serait donc de $27,300 pour un chalutier de 60', de $31,300 pour un 65', de $65,700 pour un 82'. Le navire de 87' ne semble pas nécessiter de subvention.

Les subsides proposés ne sont pas exagérés: si l'on examine les comptes de la seule classe de chalutiers qui fournit une expérience de dix ans ou plus, on s'aperçoit que la perte probable pour le Trésor provincial - résultat de prêts non remboursés - s'établira en moyenne à $35,000 ou plus. Le subside proposé pour ce chalutier est de $27,300. Il est bon de noter ici qu'appliqués au

projet de construction proposé plus loin, au total les subsides s'élèveront à $313,000 seulement (1).

c) La cancellation partielle des dettes actuelles sur les bateaux

On l'a vu par le graphique 1, la plupart des navires accusent un tel niveau de dettes que celles-ci ne pourront pas être remboursées durant la vie utile du navire. Cette situation décourage les patrons de pêche et la plupart d'entre eux ne pourront acquérir un autre bateau à la mise au rancart de celui qu'ils ont à l'heure actuelle.

De plus, à toutes fins pratiques, même si ces dettes apparaissent à l'actif des livres comptables de l'Etat, un fort pourcentage doit déjà être considéré comme une perte.

Dans le but de rendre les patrons de pêche financièrement responsables, les finances de chaque navire devront être assainies afin de ne pas accuser plus de dettes qu'il ne peut normalement en payer, et ceci après allocation adéquate pour les réparations majeures. Parallèlement à ce qui a été proposé pour les nouveaux bateaux, les armateurs actuels devront désormais financer eux-mêmes les réparations.

Nous proposons que les dettes envers l'Etat du Québec des navires actuellement en service soient réduites. Le niveau de la dette sera fixé de la façon suivante:

---

(1) Si la valeur au patron avait été établie à 12 ans au lieu de 8, le subside serait de $149,000 soit $164,000 de moins. Nous croyons qu'il vaut la peine de baser la valeur sur 8 ans, étant donné le coût supplémentaire relativement minime (moins de $20,000 par an), étant donné surtout l'incitation que cela procurera aux équipages.

- Déprécier chaque navire au taux de $12\frac{1}{2}$% par année de service. Cette dépréciation sera affectée à la valeur au pêcheur des navires telle qu'établie au tableau 16.

- Ajouter à la valeur dépréciée du navire la part nette du bateau pour les trois dernières années, après avoir eu soin d'enlever de ce montant les réparations payées par le pêcheur et le prélèvement de 5% des recettes brutes pour le capitaine.

- Ajuster le niveau de la dette pour tenir compte des captures exceptionnelles des trois dernières années: on diminuera la dette - ou on accordera un versement comptant si celle-ci est liquidée - d'un montant égal à 50% des retenues sur la valeur des captures dépassant le niveau projeté pour les retenues.

Un exemple pourra aider à comprendre la méthode: soit un chalutier de 65 pieds qui est en opération depuis janvier 1960, qui, durant les trois dernières années, a réalisé des recettes brutes totales de $88,000 et qui a subi des réparations pour lesquelles l'armateur a lui-même déboursé $3,000. Le niveau de la dette sera calculé de la façon suivante:

1° Valeur dépréciée du navire:

Valeur au pêcheur du navire	$32,700	
Moins dépréciation (5 x $12\frac{1}{2}$%)	20,437	
Valeur dépréciée		$12,263

2° Ajustement pour excédent de bénéfices retirés de la part nette par le patron:

Part nette du navire	$12,000	
Moins réparations payées par le patron	-3,000	
Moins prélèvement du capitaine	-4,400	+ 4,600
Dette ajustée		$16,863

30 Ajustement pour captures exceptionnelles

Remboursements faits à l'Etat (14% de $88,000)	$12,320		
Remboursements normaux (14% de $85,500)	11,970		
Excédent	350		
50% de l'excédent		-175	
Niveau de la dette			$16,690

Une autre méthode de cancellation des dettes peut être utilisée. Elle consiste à établir la valeur au pêcheur de chaque unité actuellement en service; la différence entre le coût après subside fédéral et la valeur au pêcheur fixerait le montant des dettes à canceller.

Toutefois, il sera difficile - sinon impossible - d'établir la valeur au pêcheur des navires de 82' et de 65' avant que ceux-ci aient subi les modifications que l'on sait. Il faudrait aussi tenir compte des variations annuelles dans le prix du poisson et le coût de revient des navires après subside fédéral.

Ce sera la tâche de l'administration provinciale de choisir celle des formules qui est la moins onéreuse; la formule importe peu pourvu que les pêcheurs-armateurs soient le plus possible placés dans une situation comparable aux nouveaux propriétaires.

2- Le coût du projet

Le coût des subsides proposés à la construction des navires sera indiqué dans le projet suivant. Pour ce qui est du coût de la cancellation des dettes sur les navires actuels, il nous est impossible de l'établir avec les données en mains.

Quel qu'il soit, nous avons de bonnes raisons de croire qu'il ne dépassera pas le montant que l'Etat perd ou est exposé à perdre sur ces prêts non remboursés consentis à la construction et à la réparation des navires.

RECOMMANDATION 8: Que le Québec procède à une cancellation partielle des dettes des cordiers et des Gaspésiennes

Afin de placer sur le même pied toutes les unités de la flotte hauturière, l'administration provinciale des pêcheries devrait établir, grâce à des calculs comparables à ceux présentés au projet 26, les montants de dettes à annuler.

RECOMMANDATION 9: Que la Direction des Pêcheries fasse des études comparatives rigoureuses sur les différents types de navires afin de juger leurs chances de rentabilité

Ces études serviraient non seulement à promouvoir ou à décourager l'adoption de types de navires, mais aussi à établir, s'il y a lieu, le niveau du subside provincial. Comme les chalutiers de 87 pieds et plus sont probablement rentables, nous déconseillons le versement de tout subside provincial pour ces navires.

RECOMMANDATION 10: Que le pourcentage des revenus bruts servant à rembourser les emprunts soit modifié.

Actuellement en Gaspésie, les emprunts contractés envers l'Etat du Québec sont remboursés à raison de 14% des recettes annuelles brutes;

celles envers les Caisses Populaires sont remboursées à raison de 10% des recettes brutes. Aux Iles-de-la-Madeleine, par suite d'une consolidation des dettes, les remboursements se font par une retenue globale de 20%.

Nous proposons que ces retenues soient modifiées de façon à correspondre à la part nette du bateau calculée au tableau 16, et à rembourser les emprunts en huit ans.

Conformément aux résultats d'exploitation projetés, la retenue devrait être fixée de la façon suivante:

Classe de bateau	Retenue en %
60'	13.5
65'	14.0
82'	15.5
87'	24.5

RECOMMANDATION 11: Que les propriétaires de navires sous-utilisés soient pénalisés.

Nous n'appuierons jamais trop sur la nécessité de pénaliser les patrons de pêche qui seraient insouciants ou inefficaces.

Le B.A.E.Q. recommande l'adoption des mesures suivantes:

Une norme minimum de remboursement

Nous croyons qu'il serait juste de fixer un minimum de remboursement au Trésor provincial. Nous suggérons les minima suivants:

Pour les	60'	$2,000
	65'	2,400
	82'	4,500
	87'	9,500

Soit environ 60% des remboursements annuels normaux.

L'élimination graduelle des patrons de pêche non qualifiés.

L'élimination graduelle des patrons de pêche médiocres - s'il s'en trouve après la réalisation des rajustements proposés par le Plan - sera faite par la saisie des navires qui, à partir de 1967, auront opéré trois années consécutives sans avoir réalisé le niveau de captures déterminé au tableau 16.

Le B.A.E.Q. considère ces mesures complémentaires essentielles pour empêcher que les navires soient utilisés à des fins autres que la pêche, s'assurer qu'ils soient maintenus en bon état de marche et conserver à la pêche une main-d'oeuvre compétente et efficace.

RECOMMANDATION 12: Que le cas des ex-patrons de pêche encore endettés envers l'Etat du Québec puisse être ré-examiné.

Actuellement, les pêcheurs-armateurs, dont le navire a été mis au rancart et sur lequel pèsent encore des dettes envers l'Etat du Québec ne peuvent plus avoir recours à l'aide de la province pour acquérir un autre navire, à moins qu'ils ne soldent d'abord la balance impayée.

Nous recommandons qu'un comité soit formé pour examiner le cas des pêcheurs qui voudraient acheter un nouveau bâtiment.

Notre proposition est fondée sur les facteurs suivants:

- Les pêcheurs-armateurs ont dû en général faire eux-mêmes l'expérimentation des types de navires.

- Les navires qu'ils ont achetés étaient en général inadéquats et payés trop cher par rapport à leur valeur inhérente.

- On a négligé de mettre à la portée de ces armateurs des instruments, organismes ou techniciens qui les auraient grandement aidés dans le maniement et l'entretien des navires et engins de pêche.

- Certains de ces armateurs peuvent être qualifiés et avoir acquis une expérience pertinente comme membres d'équipage.

- Ces anciens armateurs sont dans une situation défavorisée par rapport aux armateurs qui profiteront du présent projet et des organismes proposés dans la présente section.

Le Comité devrait être formé de représentants de l'actuel Service d'Economie Maritime, de l'Association des Pêcheurs Hauturiers (pour les Iles) de la Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec (pour la Gaspésie), de la Caisse Populaire, du producteur avec lequel l'armateur aura été en relations d'affaires, et de tout autre organisme pertinent.

Le Comité aura la tâche de faire l'examen de la compétence de tout ex-armateur qui voudra soumettre son cas dans le but de devenir acquéreur d'un nouveau navire de pêche et de profiter à nouveau des prêts et bonifications d'intérêts actuellement en vigueur. Le Comité pourrait même poser des conditions telles que réussite d'examens, poursuite de cours spécialisés, etc.

Ce comité pourrait être un organe spécialisé du Conseil des Pêches proposé dans le Programme 6.

RECOMMANDATION 13: Que l'on trouve un procédé qui prévienne la pénalisation de l'économie régionale et du Trésor provincial quand les navires déchargent leurs prises dans les provinces voisines.

Parce que les équipages du territoire-pilote deviennent plus enthousiastes et plus conscients de leurs responsabilités financières, la pêche débute de plus en plus tôt le printemps, avec les chalutiers de 82' en particulier. A ce moment, il arrive que les ports du territoire ne soient pas encore accessibles. Les débarquements sont alors effectués dans les ports des provinces de l'Atlantique. Parfois aussi, durant l'été ou l'automne, les navires ne peuvent se rendre au port d'attache (en cas d'accident, de trouble de moteur, etc.). Ces déchargements à l'extérieur de la province seront plus nombreux avec l'avènement de la grande pêche.

Or, il faut éviter les abus éventuels dans ce domaine (1) afin de donner le travail de la transformation des captures à des citoyens du Québec chaque fois que c'est possible, et de rendre les usines locales le plus rentables possible.

Le BAEQ suggère les deux mesures suivantes pour éviter les abus et voir à prélever la part des recettes brutes qui sert à rembourser les prêts du Québec.

---

(1) Les tentations de décharger à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Ecosse seront fortes quand les navires iront pêcher sur les bancs situés tout près de ces provinces.

- Que des ententes interprovinciales assurent le prélèvement de la retenue des recettes brutes servant au remboursement des prêts de l'Etat du Québec.

- Qu'une retenue additionnelle de 10% soit exigée des patrons de pêche, chaque fois qu'ils ont déchargé leurs prises ailleurs qu'au Québec sans raison suffisante et aussi - à défaut d'une entente interprovinciale - chaque fois qu'ils auront effectué un déchargement justifié à l'étranger sans en avoir prévenu, dans un délai de dix jours, les autorités concernées de la Direction des Pêcheries (ou du ministère des Pêcheries du Québec).

PROJET 27: Remplacement des unités de la flotte de la Gaspésie et additions nouvelles

Devant le comportement des unités actuelles de la flotte de pêche hauturière et face à l'objectif de développement que nous avons fixé, il est essentiel de rompre le plus rapidement possible avec le passé et de s'avancer dans des voies nouvelles et même audacieuses.

1- Les objectifs du projet

Les objectifs qui doivent être visés dans la construction des navires de pêche sont: a) Rentabilité: On devra toujours se rappeler qu'un navire de pêche est un instrument de production. Aussi, doit-il être justifiable sur le plan de la productivité et sur le plan des revenus qu'il peut apporter à l'armateur et à l'équipage. Il faut aussi se rappeler que l'on a fixé comme objectif à long terme la rentabilité à tous les stades de production. b) Ajustement du primaire au secondaire: Les usines de filetage utilisant un trop faible pourcentage de leur capacité, il faudra que le tonnage des débarquements augmente beaucoup pour leur

assurer la rentabilité. On verra dans le programme suivant que le BAEQ retient 4 usines de filetage. Le présent projet est conçu de façon que les usines puissent opérer rondement durant 10 mois. c) Création d'emplois: La Gaspésie est une région périphérique à taux de chômage élevé. Aussi il faudra respecter un des objectifs du Plan de développement du territoire-pilote: la création de nouveaux emplois. Cet objectif de même que la proximité des bancs de pêche interdisent la proposition de "navires presse-boutons", ou de "navires-usines". d) Allongement de la période d'emploi: Face à l'objectif de professionnalisation des travailleurs, nous proposons des navires susceptibles de prolonger la période d'emploi tant en mer que dans les usines. e) Régularisation des approvisionnements: L'addition de quelques navires de grande pêche aidera à réduire les périodes de pointe et relever les périodes creuses. f) Exploitation des espèces en abondance dans le golfe, telles que le hareng. g) Diversification de la production grâce aux navires de grande pêche et aux chalutiers-senneurs. h) Conditions de travail au moins satisfaisantes sur les navires.

2- Les contraintes

Malheureusement, plusieurs contraintes de divers ordres nous ont amenés à poser des objectifs limités et nous ont réduits à une certaine imprécision dans la description du projet.

- Contraintes financières: tant au niveau de l'Etat qu'à celui du secteur privé.

- Contraintes techniques: tout en progressant à des pas rapides, la science ne peut encore répondre à des questions essentielles telles que le potentiel des classes de navires, la nature des instruments les plus pertinents, etc. Et même, architectes et ingénieurs sont loin de faire l'unanimité sur des aspects importants, tels que la supériorité du chalutier de pêche arrière au chalutier à pêche latérale ou vice-versa.

Contraintes biologiques: le danger toujours présent de la sur-pêche des espèces de fond du golfe.

- Contraintes humaines: plusieurs aspects sont à noter ici: il faut tenir compte de la rapidité avec laquelle l'Ecole des Pêcheries pourra former des équipages. Il est assez difficile de trop compter sur l'importation de bons pêcheurs hauturiers: les autres provinces et des pays européens se butent au problème du recrutement (1). Enfin, il faut respecter dans une certaine mesure les désiderata et les possibilités des pêcheurs, dans le choix des navires et des méthodes de pêche.

3- Description du projet

Avant d'indiquer le plan de construction des chalutiers, nous analyserons brièvement le comportement prévisible des navires de pêche actuels.

a) Situation de la flotte actuelle

Au 1er mai 1966, 102 navires étaient rattachés aux ports de la Gaspésie. La durée de vie utile disponible a été calculée, pour chaque navire, à partir de leur état actuel. Le Service de l'Economie Maritime prévoit qu'il en restera 71 en 1971 et 49 en 1972.

---

(1) Voir par exemple: Canadian Fisherman, op. cit., - Janvier 1966, page 5, - Mars 1966, page 23. Les Pêches Maritimes d'Europe Occidentale à l'aube de la Politique Commune, Centre d'Etude et d'Action Sociales Maritimes, Paris, février 1965, pages 33, 39 et 79.

TABLEAU 17: COMPORTEMENT PREVISIBLE DES UNITES ACTUELLES DE LA FLOTTE HAUTURIERE DE LA GASPESIE, COMPTE TENU DE LA VIE UTILE DE CHACUN DES NAVIRES.

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	No.	No.	No.	No.	No.	No.	No.
Gaspésiennes	39	39	39	39	39	30	15
Cordiers de 56'	10	10	10	7	3	2	2
Chalutiers de 60'	37	32	32	29	29	23	17
Chalutiers de 65'	12	12	12	12	12	12	11
Chalutiers de 82'	4	4	4	4	4	4	4
TOTAL	102	97	97	91	87	71	49

Source: Service de l'Economie Maritime, Direction des Pêcheries, MIC.

Par ailleurs, si l'on consulte les statistiques, on s'aperçoit que de 1952 à 1963, alors que la flotte active comprenait en moyenne 66 bâtiments, en moyenne 4.2 bateaux ont été inactifs par suite de feux, collisions ou naufrages (0.7 par an) ou par suite d'inactivité ou d'usage ailleurs que dans la pêche commerciale (3.5 par

an)(1). L'extrapolation invite à conclure qu'il n'y aurait guère plus que 62 bateaux en opération en 1971, au lieu de 71. Toutefois, l'expérience des capitaines et des équipages, de même que des contrôles plus rigides, réduiront ces imprévus.

On estimera donc comme suit la situation des bâtiments actuels au début de l'année 1971.

Gaspésiennes:	27
Cordiers:	2
Chalutiers de 60':	21
Chalutiers de 65':	12
Chalutiers de 82':	4
TOTAL:	66

D'ici 1971, il faut donc prévoir la disparition de 12 Gaspésiennes, 8 cordiers et 16 chalutiers de 60'. De plus, il faut tenir compte de la mise en opération de l'usine de Paspébiac, dotée actuellement d'une capacité de 24 millions de livres par an (2), et de la diminution des débarquements de poissons de fond de la pêche côtière (diminution estimée de 10 millions de livres).

b) Le type de navire recommandé

L'analyse des opérations des navires actuellement en service, nous oblige à ne pas recommander le renouvellement de ces bâtiments par des navires du même type.

---

(1) Voir: La Pêche Hauturière 1952-1963, Bureau de la Statistique du Québec, ministère de l'Industrie et du Commerce, Publication No. 13, Décembre 1965, pages 4-12.

(2) Capacité basée sur une opération de 52 semaines à raison de 48 heures par semaine. Cette capacité peut être accrue considérablement.

Nous croyons qu'à l'avenir, nous devrons abandonner, dans la mesure du possible, le type de bateau actuel pour adopter le navire de pêche avec accommodations à l'avant et plage de travail arrière très dégagée. Cette recommandation est basée sur des considérations techniques et économiques.

Considérations d'ordre surtout technique (1):

- C'est le seul type de navire qui permette de traîner un chalut par l'arrière, dans l'axe du bateau, avec des économies substantielles de carburant, puisque toute la puissance du moteur est appliquée au seul remorquage de l'agrès et non, comme sur les chalutiers conventionnels, à contrecarrer la dérive du bateau causée par la traction latérale;

- C'est le seul type de bateau qui permette une conversion rapide et économique à d'autres genres de pêche et qui se prête bien, de ce fait, à la "polyvalence" des opérations;

- C'est le seul type de bateau qui se prête bien à un arrangement logique et ordonné de l'équipement de pêche, quel **que soit le mode de pêche** employé;

---

(1) On retrouvera l'essence de ces quelques paragraphes dans les communications présentées à Montréal les 7, 8 et 9 février 1966, lors de la Conférence Canadienne relative aux navires de pêche hauturière dans l'Atlantique, en particulier: G.E. Kristinsson, Le chalutier à pêche arrière de conception canadienne; point de vue de l'architecte naval. J. Masters, Les chalutiers en acier à pêche arrière. J.F. Minnie, Le confort du pêcheur dans la conception des navires de pêche. W.W. Johnson, Le chalutier à pêche arrière de conception canadienne; point de vue du technologue de la pêche.

- C'est également le seul type de bateau qui permette d'assurer à l'équipage le maximum de sécurité et de confort.

- Ce type de navire peut opérer dans des conditions atmosphériques adverses (1).

- Ce type de bâtiment permet de réaliser avec facilité des chalutiers de toutes tailles qui, selon leurs dimensions, pourraient être sans rampe ou avec rampe et à bord desquels le chalut peut être emmagasiné sur un tambour à entraînement hydraulique ou sur le pont, mais dans ce cas, bien étendu et facile d'accès pour le ramardage.

- L'emploi du tambour à entraînement hydraulique et la manipulation des agrès par la plage arrière permettent l'usage quasi simultané de divers engins de pêche: les dragues, les chaluts, les filets maillants, les palangres (style de la Côte du Pacifique ou "snap gear"); l'addition d'une poulie hydraulique et de porte-manteaux (davits) appropriés suffit à convertir le navire en senneur. Ce type de navire pourrait donc être à l'origine construit et équipé pour une ou plusieurs fins spécifiques ou être converti à d'autres fins même au cours d'une saison, si les exigences et les conditions de la pêche le requièrent.

---

(1) "The captain of the Albatross IV found that the Albatross IV was able to fish in winds up to 50 knots, and the whole operation was safe and trouble-free" in Frederick W. Bell, The Economics of the New England Fishing Industry: The Role of Technological Change and Government Aid, Research Report to the Federal Reserve Bank of Boston, No. 31, 1966, page 109. "25 to 30 knots make it almost impossible for a side-trawler to continue fishing in any safety, but a stern trawler can continue to fish in winds of even higher velocity". Stern - Trawler Acadia Albatross sets an Impressive Record in Trade News, op. cit., June 1966, page 6.

- Quelle que soit la méthode de pêche adoptée, le navire à pêche arrière permet la mise à l'eau rapide des engins de pêche, la remontée rapide, sûre et sans effort des agrès, l'emmagasinage ordonné d'engins de pêche généralement très encombrants, et un déroulement logique, sûr, efficace et rapide de toutes les opérations de pêche que l'on peut concevoir.

Considérations d'ordre économique

Des opérations plus rapides et plus flexibles, des économies de carburant et de main-d'oeuvre, un plus grand effort de pêche se traduisent par une rentabilité supérieure.

Les rapports de rentabilité comparative du navire à pêche arrière par rapport au navire à pêche latérale sont concluants. On nous permettra de citer deux de ces études.

Chargé de conduire des expériences pour la Province du Nouveau-Brunswick (1), le Capitaine W.H. Steen conclut en ces termes:

---

(1) "Le rapport de M. Steen concerne particulièrement les nouveaux chalutiers d'acier "Reine du Golfe" et "Green Waters". Puisque ces deux chalutiers étaient des prototypes, nous avons cru bon d'obtenir l'avis d'un expert de la Côte de l'Ouest afin de porter certaines améliorations techniques à ces deux navires... Nous avons réussi à réaliser presque tous les changements recommandés par M. Steen dans ces bateaux de pêche et nous avons adopté ces améliorations dans les nouvelles unités". In Dr Léonce Chénard, sous-ministre, ministère des Pêcheries du Nouveau-Brunswick, dans une lettre au BAEQ en date du 30 décembre 1965.

"In essence, it is proved that the stern ramp trawler in relation to the side trawler is at least 20 per cent more efficient in the catching and the handling of gear plus seaworthiness" (1).

Toutefois, le navire à pêche arrière accuse des coûts de construction plus élevés que le navire à pêche latérale. Il faut donc analyser la rentabilité comparative globale des deux types de navires.

Une analyse approfondie de Frederick W. Bell révèle que le chalutier à pêche arrière offre un taux de rendement plus élevé sur le capital investi, même sur les navires d'une taille modérée. Sur le chalutier de 80 pieds, par exemple, le profit sur la valeur nette après paiement des impôts est estimé à 13.9% pour le chalutier à pêche arrière et à 8.29% pour le chalutier à pêche latérale(2).

Bref, les types de bateau dont les pêcheurs du territoire disposent actuellement sont arriérés, semblent favoriser un gaspillage de carburant par unité de capture et ne permettent pas aux équipages de donner un effort de pêche adéquat à cause surtout, 1) du manque de logique dans la suite des opérations lorsqu'il s'agit de chalutiers et 2) du petit nombre d'agrès de pêche qu'ils peuvent mettre à l'eau lorsqu'il s'agit de palangriers et de bateaux de pêche aux filets maillants. Nous croyons que la reconstruction de notre flotte devrait se faire en fonction du type de bateau que nous venons de décrire brièvement, si on veut réellement diminuer les frais d'opération et augmenter sensiblement l'effort de pêche.

---

(1) Steen W.H., A Comparison Report of Stern vs. Side Trawling for the Province of New-Brunswick, Canada 1964 (inédit).

(2) The Economics of the New England Fishing Industry, op. cit., Chapter VI, The Relative Profitability of Stern versus side Trawling, pp. 124-140.

c) Le projet de construction

Si le peu d'agressivité du Québec en matière de navires de pêche a très mal servi la rentabilité de la flotte et qu'il y a lieu de rompre avec le passé à l'occasion du réaménagement de la flotte, celui-ci doit tenir compte des objectifs et des contraintes posés plus haut.

À la lumière de ces considérations, nous avons établi le projet de la façon suivante pour la Gaspésie:

- Mise en opération annuelle d'un navire de 150' ou plus pour chacune des deux grandes sociétés opérant en Gaspésie actuellement. Mobiles, puissants, capables d'apporter des volumes considérables à l'usine et dotés d'un système de congélation, ces navires entrent très bien dans le cadre des huit objectifs énoncés plus haut (1);

- Mise en opération annuelle d'un chalutier-senneur d'environ 89' si les expériences actuellement en cours sont positives;

- Remplacement des 36 navires mis au rancart, coulés ou brûlés (de 1966 à 1971) par 16 navires de 80 à 100 pieds de longueur de préférence à pêche arrière et 10 chalutiers de 65'. Plusieurs remarques s'imposent ici: 1) d'une part, des contraintes financières et humaines nous ont invités à la modération et au remplacement d'une partie seulement des navires désaffectés; 2) d'autre part, nous retenons une dizaine de petits

---

(1) "Impossible de songer à une pêche rentable, tant pour les pêcheurs que pour les industries de transformation, sans l'apport de grands chalutiers qui permettent la pêche en haute mer, au-delà du golfe Saint-Laurent". Guy Bernier, lors de l'annonce de la construction d'un chalutier de 152' par la Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec.

chalutiers de 65': il nous est apparu raisonnable de tenir compte dans une certaine mesure du désir de plusieurs équipages de continuer à opérer sur des navires de faible tonnage, ainsi que des capacités des équipages. Par ailleurs, il semble possible d'équiper ces navires pour la pêche à la palangre aussi bien que pour la pêche au chalut, évitant ainsi un ré-entraînement difficile pour les équipages des cordiers. De plus, le navire de 65' est recommandé de préférence au 60' pour des raisons de confort, de sécurité, d'efficacité dans la capture du sébaste et de standardisation avec les Iles-de-la-Madeleine; 3) nous déconseillons la construction de nouveaux navires de 82' à pêche latérale pour des motifs de rentabilité (1); 4) on remarquera enfin que les classes de bateau indiquées ici doivent être considérées comme guide et non comme règle; la technologie des navires de pêche progresse rapidement et pourrait rendre tout programme rigide vite dépassé; il reviendra au Service de pêche expérimentale proposé au Programme 6 d'apporter des corrections à ce projet à la suite de ses expériences.

---

(1) Voir les statistiques de ce navire dans l'Esquisse du Plan La Pêche, op. cit., pages 75 et suivantes et dans John Proskie, Considérations économiques concernant les navires de pêche canadiens de la pêche atlantique. Conférence canadienne relative aux navires de pêche hauturière dans l'Atlantique, Montréal, février 1966. Aux Iles-de-la-Madeleine, les possibilités du chalutier de 82' sont supérieures à ce qu'elles sont en Gaspésie. Cette considération, jointe aux résultats de la consultation, a incité le BAEQ à retenir quelques chalutiers de 82' ou de 87' pour cette zone, au lieu des 65'. Notons aussi que la Gaspésie devra surveiller le rendement des navires de 117' proposés pour les Iles. Voir le Chapitre sur les Iles-de-la-Madeleine.

Le tableau 18 cédule l'entrée en service des navires proposés et le tableau 19 projette le résultat des opérations de la flotte de la Gaspésie en 1971.

La réalisation de ce projet élèverait la jauge brute moyenne des navires de 40 à 119 tonnes(1).

TABLEAU 18: CEDULE D'ENTREE EN SERVICE DES NAVIRES DE PECHE.

Classe de navires	1967	1968	1969	1970	1971
	No.	No.	No.	No.	No.
Chalutiers de plus de 150'	2	2	2	2	2
Chalutiers-senneurs d'environ 89'	1	1	1	1	1
Chalutiers (à pêche arrière d'environ 90')	3	2	4	3	4
Chalutiers de 65'	2	2	3	2	1
TOTAL	8	7	10	8	8
GRAND TOTAL			41		

(1) Comme terme de référence, signalons que: "En Europe Occidentale, où les ports de pêche sont situés assez près des nombreux fonds de pêche de la mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique, les chalutiers de 250 à 600 tonneaux de jauge brute constituent l'ossature des flottes de pêche. Par contre, les flottes russes, polonaises ou japonaises, dont les campagnes, de par la situation géographique de ces pays, sont beaucoup plus longues, comprennent souvent des chalutiers de 2,500 à 3,500 tonneaux, sans parler de certains de leurs navires-usines qui, travaillant en liaison avec une flottille de chalutiers, atteignent parfois 10,000 tonneaux". L'Industrie française des Pêches Maritimes, notes et études documentaires No. 3218. La Documentation Française, Secrétariat Général du Gouvernement, Paris, 1965, page 3.

TABLEAU 19: OPERATIONS DE LA FLOTTE HAUTURIERE, GASPESIE 1971

Classe de navires		Tonnage brut		Equipage		Hommes-mois		Débarquements	
	Nombre	Moyen	Total	Moyen	Total	Moyens	Totaux	Au Québec	Totaux
	No.	T	T	No.	No.	No.	No.	M. lb	M. lb
Chalutiers de plus de 150'	10	600	6,000	16.5	165	11	1,815	50	65
Chalutiers d'environ 90'	20	150	3,000	7	140	10	1,400	38	42
Chalutiers-senneurs	5	150	750	8	40	10	400	40	40
Chalutiers de 65'	22	66	1,452	4.4	97	9	873	16	16
Chalutiers de 60'	21	48	1,008	4.1	86	9	774	13	13
Cordiers de 56'	2	40	80	3.9	8	7	56	7	7
Gaspésiennes de 45'	27	15	405	3.3	89	7	623		
TOTAL	107	119	12,695	6	625		5,941	164	183

Le volume des débarquements projeté pour les ports de la Gaspésie s'établit à 164 millions de livres de poisson dont 124 millions de livres de poisson destinées aux usines de filetage, leur permettant ainsi d'opérer à pleine capacité avec une équipe (1).

Les captures annuelles moyennes ont été fixées à: 6.5 millions de livres (M. lb) pour les navires de 150' et plus (2); 2.1 millions de livres pour les navires de 80 à 100', les 4 chalutiers de 82' (1.5 M. lb) et les projets locaux de quelque 87' (2.0 M. lb) réduisant les moyennes à ce niveau. 8 millions de livres pour les chalutiers-senneurs; 750 mille livres pour les 65'; 600 mille livres pour les 60'; 250 mille livres pour les cordiers.

Dans certains cas, nous avons donc abaissé les prévisions des administrateurs (3); dans d'autres cas, nous avons misé sur la formation professionnelle, les améliorations dans la technologie, les équipes d'entretien et de réparation, etc. qui accroîtront la rotation du matériel, la responsabilité des capitaines, etc., pour élever à un niveau que nous croyons très réaliste, le volume des prises anticipées.

---

(1) Voir Section I, C: Les Objectifs de développement, l'Horizon 1972.

(2) L'Acadia Albatross - navire de 153 pieds - a réalisé des débarquements de 6 M. lb. après 10 mois d'opération. Voir Trade News, op. cit., juin 1966, page 6.

(3) Guy Bernier: "Ce chalutier aura donc 152' de longueur. Sa vitesse estimée de 12 à 13 noeuds sera un autre des facteurs qui lui permettront de couvrir tous les territoires de pêche, d'opérer 12 mois par année et de faire une moyenne annuelle de 8 millions de livres de captures". (Communiqué lors de l'annonce de la construction du chalutier).

4- Localisation

Tous les bateaux construits durant la période 1967-1972 devront avoir comme port d'attache l'un ou l'autre des ports suivants: Rivière-au-Renard, Paspébiac, Sandy Beach et Newport (Voir le projet suivant).

5- Centres de décision impliqués

On a vu par le projet précédent que l'Etat Fédéral et l'Etat du Québec sont tous deux impliqués, l'un par sa Commission Maritime et son ministère des Pêcheries et l'autre par son Crédit Maritime.

Les autres centres de décision touchés par le projet sont les constructeurs navals, la Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec, les Produits de la Pêche de la Péninsule Ltée et quelques patrons de pêche individuels.

6- La répartition des coûts

Le tableau 20 détaille les coûts de construction des navires proposés.

Au total, il en coûterait $20½ millions pour cinq ans. Près de la moitié de ce montant serait payé par les subsides fédéraux. L'Etat du Québec financerait $9 millions remboursables à même les revenus des captures et subventionnerait une partie du coût de construction des navires de 65'.

TABLEAU 20: SOURCES DE FINANCEMENT DES CHALUTIERS, GASPESIE 1967 - 1971

Année	Type de navire	Subside Fédéral	Subside Provincial	Prêt Provincial	Part des Propriétaires	Coût total
1967	Deux 150'(1)	$1,200,000	-	$1,080,000	$ 120,000	$2,400,000
	Trois 90'(1)	525,000	-	472,500	52,500	1,050,000
	Un 89'(1)	204,000	-	183,600	20,400	408,000
	Deux 65'	54,840	$ 62,600	58,820	6,540	182,800
	Sous-Total	1,983,840	62,600	1,794,920	199,440	4,040,800
1968	Deux 150'	1,200,000	-	1,080,000	120,000	2,400,000
	Deux 90'	350,000	-	315,000	35,000	700,000
	Un 89'	204,000	-	183,600	20,400	408,000
	Deux 65'	54,840	62,600	58,820	6,540	182,800
	Sous-total	1,808,840	62,600	1,637,420	181,940	3,690,800
1969	Deux 150'	1,200,000	-	1,080,000	120,000	2,400,000
	Quatre 90'	700,000	-	630,000	70,000	1,400,000
	Un 89'	204,000	-	183,600	20,400	408,000
	Trois 65'	82,260	93,900	88,230	9,810	274,200
	Sout-total	2,186,260	93,900	1,981,830	220,210	4,482,200
1970	Deux 150'	1,200,000	-	1,080,000	120,000	2,400,000
	Trois 90'	525,000	-	472,500	52,500	1,050,000
	Un 89'	204,000	-	183,600	20,400	408,000
	Deux 65'	54,840	62,600	58,820	6,540	182,800
	Sous-total	1,983,840	62,600	1,794,920	199,440	4,040,800
1971	Deux 150'	1,200,000	-	1,080,000	120,000	2,400,000
	Quatre 90'	700,000	-	630,000	70,000	1,400,000
	Un 89'	204,000	-	183,600	20,400	408,000
	Un 65'	27,420	31,300	29,410	3,270	91,400
	Sous-total	2,131,420	31,300	1,923,010	213,670	4,899,400
	GRAND TOTAL	10,094,200	313,000	9,132,100	1.014,700	20,554,000

(1) Ces longueurs sont approximatives.

RECOMMANDATION 14: Que tous les usagers du chantier naval de Gaspé puissent avoir la possibilité d'en être sociétaires.

Récemment, la Fédération des Pêcheurs - Unis de Québec a acquis les actifs du chantier maritime de Gaspé. Le BAEQ a bien accueilli cette nouvelle. Par ailleurs, il ne faudrait pas croire que le contrôle de cette industrie par les pêcheurs résoudra tous les problèmes.

Par exemple, il faudrait éviter dans la mesure du possible que les usagers d'une région ou d'une entreprise particulière soient ou se sentent lésés par rapport aux armateurs sociétaires de la Fédération.

Le BAEQ encourage fortement - nous savons que le sujet est à l'étude par la Fédération - les administrateurs de la Fédération à former une coopérative "locale" dont tous les usagers du chantier pourraient devenir sociétaires, contrôler les politiques, participer aux bénéfices, etc.

Dans l'optique de l'établissement d'une équipe d'entretien et de réparation à Sandy Beach, il est évident que les intérêts des navires du port de Sandy Beach ne doivent pas être favorisés par rapport à ceux des usagers du chantier.

RECOMMANDATION 15: Que l'armateur soit totalement libre d'opter pour le chantier naval de son choix.

Nombreux sont les pêcheurs-armateurs qui accusent avoir été l'objet de contraintes dans le choix du constructeur de leur navire.

Dans ce domaine, l'intervention de l'Etat ne saurait être tolérée à notre avis qu'à une seule condition: après entente avec l'ensemble des

armateurs, l'Etat du Québec pourrait très bien procéder par la voie des soumissions publiques pour la construction des navires.

RECOMMANDATION 16: Que l'Etat du Québec fasse l'étude du marché de la construction navale et adopte une politique pertinente concernant les chantiers maritimes de la Gaspésie.

Nous soumettons les constatations suivantes:

- Il existe trois chantiers de construction navale en Gaspésie.

- Le chantier naval de Sandy Beach ne peut construire que des navires de bois.

- Le chantier de Paspébiac ne peut construire des navires d'une longueur supérieure à 90' (environ).

- Le chantier de Les Méchins peut construire des navires d'acier d'une longueur inférieure à 160'.

- Les navires de bois et les petits navires d'acier seront construits à un rythme décroissant.

- La plupart des chantiers de la province en dehors du territoire maritime sont qualifiés pour construire des navires de pêche d'excellente qualité.

A notre avis, une étude s'impose pour évaluer les conditions présentes et futures de l'offre et de la demande dans le domaine de la construction navale. De la connaissance précise des faits peuvent résulter l'une ou l'autre des politiques suivantes:

- Consolidation des chantiers navals de la Gaspésie. Cette situation serait acceptable si le volume et la coordination des travaux de construction et de réparation des navires d'acier permettent de prévoir l'opération régulière et rentable d'un ou deux chantiers de la Gaspésie.

- Faire des chantiers des établissements de réparation des navires. On pourrait même songer à les étatiser et à y installer des équipes d'entretien et de réparation des navires.

- Fermeture des chantiers, etc.

RECOMMANDATION 17: Que tous les navires de plus de 82' soient la propriété des producteurs ou de coopératives de pêcheurs.

Les navires de plus de 82' exigent des mises de fonds trop onéreuses pour que l'on puisse songer à les confier à des propriétaires individuels. Ce point a fait l'unanimité dans la consultation.

Relations du programme avec la consultation

La consultation du BAEQ a porté sur les quatre aspects traités dans ce programme: le financement des navires, les objectifs d'exploitation des ressources, la construction navale et la propriété des navires.

1- Le financement des navires

Déplorant le fait "qu'aucun pêcheur ne soit réellement devenu propriétaire de son bateau"

(Comité de Zone de Gaspé-Sud), les comités de consultation ont demandé une revision des remboursements ou du prix au pêcheur des navires.

2- L'orientation à donner à la pêche hauturière

Au sujet du type de navire à adopter, c'est le Comité Consultatif Régional de la Pêche qui semble en avoir fait l'étude la plus approfondie: "Le Comité, après avoir fait la revue des ressources du secteur Nord-Ouest de l'Atlantique, est d'avis que le Québec doit donner de l'expansion à ses pêches, d'abord par une exploitation plus poussée des espèces du golfe Saint-Laurent, ainsi que de celles de l'extérieur du golfe.

"Dans le golfe, une pêche plus efficace des poissons de fond et l'utilisation des espèces pélagiques et autres, à l'aide de navires polyvalents, contribueraient à augmenter les débarquements totaux de la flotte du Québec.

"Le Québec devra aussi s'orienter vers la grande pêche à l'extérieur du golfe St-Laurent comme supplément pour stabiliser les apports aux usines, permettre aux usines d'opérer à pleine capacité, augmenter l'emploi dans le secteur et approvisionner les marchés à l'année longue" (1).

Par ailleurs, avant de préciser le projet de construction de la Gaspésie, le BAEQ a demandé aux entreprises concernées de bien vouloir lui faire connaître leurs plans en ce domaine. Le projet ci-haut respecte les orientations des entreprises de la Gaspésie, mais il est moins ambitieux que la

---

(1) Procès-verbal de la 4e réunion du Comité Consultatif Régional de la Pêche, 16 et 17 décembre 1965.

somme des projets individuels (1).

3- La construction navale

"Que le gouvernement provincial nous (Les Méchins) donne les mêmes avantages qui existent présentement dans la Province pour la construction de chalutiers d'acier d'environ 100' de longueur destinés à la pêche hauturière" (2).

C'est en des termes très directs que les pêcheurs et comités consultés se sont plaints des coûts très élevés de la construction et de la réparation des navires en Gaspésie, de même que des délais prolongés des réparations. Plusieurs armateurs ont depuis quelques années accumulé des pièces justifiant leurs assertions.

4- La propriété des navires

"Nous croyons que la formule de la libre entreprise répond bien aux aspirations des pêcheurs. Tant et aussi longtemps que le pêcheur sentira qu'il pourra retirer plus d'argent à être propriétaire de son bateau, il ne sera jamais intéressé à devenir un salarié de l'entreprise. Naturellement, au fur et à mesure que le bateau grossit, tout augmente en proportion: frais de remboursement, capitalisation, administration, vie utile du bateau, etc. Il devient alors plus sage de ne pas mettre

---

(1) Le BAEQ tient à souligner qu'il souhaite dans ce domaine comme dans tous les autres que ses objectifs ou prévisions soient dépassés.

(2) Rapport du sous-comité de la pêche du comité de zone de Gaspé-Nord.

tous les oeufs dans le même panier et de répartir les responsabilités en remettant la propriété et l'administration aux producteurs qui seront plus en mesure d'assumer d'aussi lourdes responsabilités.

"Le comité croit que tous les bateaux de bois de 45 à 65 pieds inclusivement devraient rester la propriété des pêcheurs, mais que ceux de 82' et plus soient la propriété des producteurs.

"L'entreprise qui exploitera un certain nombre de gros bateaux devra nécessairement maintenir ce qui est convenu d'appeler un équipage de terre. Il serait alors souhaitable que les propriétaires de bateaux plus petits puissent jouir des services que pourrait leur rendre une telle organisation, tant du côté technique qu'administratif" (1).

"Il est certain que cet état de choses - la propriété individuelle - comporte des problèmes, car certains propriétaires semblent plus ou moins intéressés dans l'effort de pêche et l'entretien de leur bateau, parce qu'ils se disent: Pourquoi tant de préoccupation? Nous n'arriverons jamais à payer ces bateaux. Alors pour des cas particuliers, il serait bon d'avoir une équipe de terre pour les diriger, mais comment serait-elle acceptée par les pêcheurs sérieux? Pour ce qui est de travailler à salaire, là encore il faut être prudent, car il est possible qu'il y ait des objections très vives car il y a toujours la question de liberté laquelle est primordiale chez le pêcheur et de plus, s'il n'y avait pas d'intérêt de créé, nous pourrions du même coup abaisser la production et même décourager les futurs pêcheurs" (2).

---

(1) Rapport du sous-comité de la Pêche du Comité de Zone de Gaspé-Sud, 2e Tranche, 9 décembre 1965.

(2) Rapport du sous-comité de la Pêche du Comité de Zone de Bonaventure, 21 décembre 1965.

Au Comité Consultatif Régional de la Pêche, la question de la propriété a été discutée au cours de deux sessions sans qu'une conclusion nette puisse être dégagée des discussions, les uns prônant la propriété individuelle des navires de 82' et moins, les autres favorisant l'intégration au secteur secondaire de tous les navires.

PROGRAMME 4: CONSOLIDATION ET REGROUPEMENT DES UNITES DE PRODUCTION DE LA GASPESIE

Jusqu'ici ont surtout été discutées des méthodes propres à mieux connaître et utiliser les ressources marines et à aider les pêcheurs dont les moyens d'action sont trop limités.

Avec ce quatrième programme, nous abordons le domaine de l'organisation: d'ici la fin de ce cahier seront proposés la création d'organismes, le réaménagement de structures et de modes d'opération qui seront de nature à regrouper, assainir et renforcir les effectifs ou l'administration des pêcheries.

Dans la première section, nous avons noté la dispersion des pêcheurs, des travailleurs, des bateaux et des usines de la Gaspésie, dispersion qui a longtemps été favorisée par des subventions aux usines quel que soit l'endroit où elles s'établissaient et par la construction et l'entretien d'équipements portuaires dans presque toutes les localités riveraines. Cette politique, nous le répétons, s'est faite au détriment de la rentabilité économique et du bien-être de la population du secteur.

Depuis quelques années en Gaspésie s'est amorcé et poursuivi un mouvement de consolidation. Dernièrement l'Etat du Québec a appuyé ouvertement cette concentration et l'organisation des complexes de pêche (1).

---

(1) "De pair avec sa politique de développement du secteur primaire, le ministère a travaillé intensément au cours des dernières années au développement rationnel du secteur

Le présent programme veut systématiser et accélérer ce mouvement afin que l'industrie du poisson puisse mieux faire face à la concurrence, jouer un rôle plus dynamique dans l'économie régionale, éviter le gaspillage des dépenses gouvernementales, et réduire l'isolement du personnel de l'industrie.

La réalisation de ce programme amènerait la situation suivante en 1972: l'usinage serait concentrée en 6 ou 7 endroits, soit Rivière-au-Renard, Sandy Beach, Newport et Paspébiac pour le filetage, les sous-produits et les spécialités, Ste-Thérèse ou Grande-Rivière pour le poisson autre que congelé et Carleton et/ou St-Omer pour les produits spécialisés. Ce programme suppose la disparition de plusieurs usines. Celles-ci disparaîtraient de toute façon à plus ou moins brève échéance. L'avantage du programme est d'offrir aux producteurs concernés des mesures de compensation et de reconversion. Le programme veut également assurer aux pêcheurs et travailleurs habitant loin du port ou de l'usine des moyens favorisant le rapprochement de leur lieu de travail.

---

(1) Suite de la note de la page précédente.

secondaire, celui de la transformation du poisson. On décèle dans ce secteur depuis quelques années un mouvement de concentration des usines de transformation que le Gouvernement entend favoriser. Dans les pêches comme dans toute industrie, en effet, des apports réguliers et abondants de matière première sont facteurs de rentabilité et la concentration des usines à des endroits stratégiques où déchargent un plus grand nombre de bateaux en est la condition". In Allocution de M. Gérard D. Lévesque devant les participants des journées d'étude sur l'industrie de la pêche, le 4 mars 1966.

PROJET 28: Développement des centres de pêche hauturière de la Gaspésie

1- Nature du projet

Le présent projet veut compléter les équipements portuaires et urbains des centres de pêche actuellement reconnus de la Gaspésie. Il s'agit en somme de faire de Rivière-au-Renard, Sandy Beach, Newport et Paspébiac des ports de pêche bien équipés, dotés d'installations portuaires capables de prolonger la saison de pêche au-delà de ses limites actuelles et de répondre aux besoins d'une flotte en expansion. Il faut aussi assurer à ces quatre complexes de pêche les services d'aqueduc et d'égout, de réfrigération, d'entreposage, de terrains de stationnement, etc. Enfin, cela est évident, il faudra que les usines de Newport et de Sandy Beach soient rénovées et que les municipalités où sont installés ces quatre centres de pêche se donnent un plan directeur d'urbanisme.

Non seulement ce projet favorisera-t-il le fonctionnement adéquat des centres de pêche et la satisfaction des principaux besoins urbains de la population, mais encore les centres de pêche une fois bien équipés sauront attirer des entreprises concurrentes ou non de celles qui opèrent actuellement, entreprises qui, spécialisées dans les agrès de pêche, les sous-produits, les spécialités ou même le filetage, viendront assurer une plus grande rentabilité à l'infrastructure portuaire et urbaine, grossir les populations existantes, stimuler les usines actuelles et contribuer à la croissance régionale.

Le BAEQ tient à souligner ici que la rationalisation économique exigerait peut-être une plus grande concentration des activités de pêche hauturière. Par ailleurs, eu égard à l'existence d'équipements déjà considérables actuellement dans les 4 centres existants et à l'enracinement de nombre de pêcheurs et de travailleurs dans ces endroits,

le BAEQ a opté pour le maintien des 4 centres de pêche à la condition qu'ils se développent et soient capables d'exercer une fonction de "multiplicateur", c'est-à-dire d'attirer des industries en amont, (fabrication d'inputs) et en aval (fabrication de produits à base de poisson). Ces centres de pêche pourraient donc alors se rapprocher sensiblement par leur importance des centres de pêche reconnus comme tels par les Européens, les Asiatiques et même les Canadiens (1).

Comme la détermination de la nature précise des investissements additionnels à consentir dans les centres de pêche exigerait des études que le BAEQ n'a pu compléter, et surtout comme les centres de décision impliqués dans le projet sont habilités à faire ces études et à réaliser le projet, c'est à eux qu'il reviendra d'en préciser les composantes.

2- Les centres de décision impliqués

Les centres de décision impliqués dans ces aménagements sont principalement:

- Le ministère des Travaux Publics du Canada qui "se charge de dresser des plans, de construire et d'entretenir les divers ouvrages maritimes tels que les quais, les brises-lames, les ouvrages de protection des rives, les cales de halage,

---

(1) Des ports de pêche bien équipés tels ceux de Szczecin (Pologne), Kiel (Allemagne), Aberdeen (Ecosse), Boulogne (France), Sydney et Vancouver sont souvent capables de desservir jusqu'à 200 navires et sont situés près de centres urbains considérables. La situation géographique de la Gaspésie par rapport au centre de gravité de la population et aux bancs de pêche interdit de vouloir rivaliser avec ces centres de pêche; ceux-ci demeurent quand même des exemples de rationalité.

les cales de construction et les bassins de radoub, fixes ou flottants. Le ministère doit également assurer le dragage des chenaux et des emplacements de mouillage" (1).

- l'administration provinciale des pêcheries qui, dans ce domaine, agit comme organe consultatif auprès du ministère des Travaux Publics du Canada, défraie habituellement une partie des dépenses de construction des usines, et est responsable du froid et des services techniques

- le ministère des Affaires Municipales pour les plans d'urbanisme

- le ministère de la Voirie pour les voies d'accès et peut-être les stationnements.

- Le Service de Développement Industriel de l'Office Régional de Développement qui assumera l'administration d'une prime à l'investissement industriel en plus de celle offerte en vertu de la loi sur les régions désignées (2).

- les producteurs concernés

- les municipalités des quatre centres.

Plusieurs autres organismes pourraient être impliqués financièrement ou autrement, tels que l'ARDA, et l'ADA.

---

(1) W.E. Snaith, "Amélioration des installations à terre, in Rapports sur les Pêches du Canada, No. 3, le ministère des Pêcheries du Canada, Ottawa, Mai 1964, page 91.

(2) Voir le chapitre intitulé: Objectif de création d'activités dynamiques nouvelles: le secteur de l'industrie.

3- Période de mise en oeuvre et d'exécution

Grâce à la collaboration et à la coordination de la plupart des centres de décision mentionnés au paragraphe précédent, le centre de pêche de Rivière-au-Renard est actuellement en voie de réalisation. De même, le ministère de l'Industrie et du Commerce a parachevé à la fin de l'année 1965 la construction de l'usine et de l'entrepôt frigorifique de Paspébiac pour la Société Les Produits de la Pêche de la Péninsule Inc.

Nous suggérons que les travaux majeurs débutent en 1968 à Sandy Beach et en 1969 à Newport, de façon à pouvoir favoriser très rapidement l'expansion prévue pour les pêcheries gaspésiennes.

PROJET 29: **Stimulation de la consolidation des établissements de transformation de poisson** par des primes d'indemnisation et/ou de reconversion

Bien des usines actuellement en opération en Gaspésie ne peuvent soutenir la concurrence (voir le tableau 1). Certains producteurs doivent même à chaque début de saison user de persuasion et de patience afin d'attirer à leur entreprise assez de pêcheurs pour pouvoir opérer. L'installation matérielle, la compétence de la direction, la qualité des produits laissent à désirer; l'écoulement de la production cause des problèmes; ces usines connaissent une opération très courte, etc.

En somme plusieurs entreprises sont vouées à une faillite prochaine dont l'échéance serait rapprochée par la concentration des opérations du secteur hauturier et surtout le reclassement des pêcheurs côtiers qui contribuent en grande partie aux approvisionnements de ces usines.

Il serait malheureux que les responsables de l'application d'une politique de consolidation se désintéressent totalement du sort des usines

appelées à disparaître plus rapidement par suite de cette politique, sous prétexte qu'elles disparaîtraient de toute façon à plus ou moins brève échéance. Il apparaît logique d'indemniser les producteurs concernés et de les aider à s'adapter à des conditions nouvelles.

1- Nature du projet

Il s'agit d'une prime destinée à fournir aux producteurs, dont une ou des usines sont sujettes à disparition, des liquidités les dédommageant de la fermeture et les aidant à se reclasser ailleurs, c'est-à-dire dans la fabrication dans un centre de pêche ou dans une autre activité économique.

La prime serait applicable à toute entreprise active dont la valeur de production a été inférieure à $200,000 en moyenne au cours des deux années précédant la mise en oeuvre du projet.

2- Centres de décision impliqués

Les centres de décision impliqués par ce projet sont de deux ordres: les bénéficiaires et les bailleurs de fonds et/ou administrateurs.

a) Les bénéficiaires

Tout propriétaire d'une usine de transformation de poisson de la Gaspésie dont la valeur de la production aura été inférieure à $200,000 au cours des deux années précédant la mise en vigueur du projet pourra se prévaloir de la prime, à condition qu'il renonce à opérer son usine à partir du moment du versement et qu'il renonce à la louer à

un autre exploitant pour fins d'usinage de poisson (1).

b) Les administrateurs

L'administration de la prime devrait être faite par la direction provinciale des pêcheries en liaison avec l'organisme régional de développement et à partir d'un fonds spécial provenant de l'ARDA.

3- Coût du projet

Le BAEQ suggère que la prime soit l'équivalent du 1/10 de la valeur moyenne de la production des deux années précédant la mise en vigueur du projet.

Si tous les propriétaires d'usine admissibles à la prime s'en prévalaient, le coût total serait d'environ $82,000 pour la Gaspésie.

Toutefois, le BAEQ favorise le maintien d'une entreprise de poisson à Grande-Rivière ou sa région immédiate, du moins pour la période du Premier Plan, et le maintien de l'usinage et du commerce des "poissons de luxe" dans la région de Carleton. On peut donc s'attendre à ce que la prime coûte environ $65,000 au total.

---

(1) Si un producteur décide par exemple de fermer son usine en 1970 et d'avoir recours à la prime, le montant de celle-ci sera basé sur la valeur de la production des deux années antérieures à l'application du règlement de la prime (probablement 1965 et 1966). Nous avons décidé ainsi des années de référence afin d'éviter la tentation d'élever la valeur de la production pour avoir droit à une prime plus forte.

4- Période de mise en oeuvre

Ce projet devrait être mis en oeuvre dès 1967 afin de favoriser rapidement la consolidation du secondaire.

RECOMMANDATION 18: Que la production de poisson salé et séché se regroupe, dans le territoire de Grande-Rivière et Ste-Thérèse

Dans son rapport du 31 mars 1966, le Comité d'Aménagement de Grande Rivière et Ste-Thérèse note la situation suivante:

- "On retrouve actuellement dans le territoire du Comité local d'aménagement de Grande-Rivière - Ste-Thérèse sept producteurs dont six indépendants, et une coopérative affiliée à Pêcheurs-Unis de Québec. La répartition géographique des producteurs indépendants donne les chiffres suivants:

- 2 de poisson salé et séché à l'embouchure de la Rivière Petite-Rivière Est,

- 3 de poisson salé et séché et,

- 1 de spécialités (homard et coques, saumon) à l'embouchure de la rivière Grande-Rivière... Une distance de cinq milles sépare les deux producteurs les plus éloignés. Au cours de la dernière année, on comptait un total de 76 pêcheurs attachés aux usines des producteurs indépendants".

A la suite de cette analyse, le Comité d'Aménagement recommande une concentration immédiate de la production dans une ou deux usines, en proposant même certaines étapes d'intégration.

Etant donné que Grande-Rivière et Ste-Thérèse sont le port d'attache de 10 cordiers et Gaspésiennes, étant donné aussi l'importance de la

pêche à Grande-Rivière pour quelques années encore, le BAEQ souscrit à la recommandation du Comité d'Aménagement qui offre une excellente solution acceptable aux pêcheurs, producteurs et travailleurs. Le BAEQ suggère la formule d'intégration suivante:

1- Formation d'une société

Tous les producteurs de la zone désireux de s'unir pour continuer à oeuvrer dans la préparation du poisson autre que congelé et pour assurer la rentabilité de leurs opérations devraient former une société dont la valeur totale des actifs serait égale à la somme de la valeur dépréciée des actifs de leurs entreprises individuelles. Chaque producteur posséderait des parts dont la valeur respective correspondrait à celle des actifs ou de la production de son usine.

2- Concentration de la production

Une fois la société formée, on s'entendra pour transformer toute la production dans une usine - celle qui possède les immobilisations les plus adéquates ou est la mieux localisée. Si le volume de la production l'exige, on conservera un ou deux autres établissements additionnels - des succursales.

3- Fermeture des usines non-utilisées

La société profitera de la prime d'indemnisation proposée plus haut en fermant les autres usines. Ces fermetures avec l'indemnisation correspondante pourront se faire immédiatement ou graduellement, c'est-à-dire chaque fois que la société aura besoin de liquidités pour l'expansion ou le

renouvellement de son matériel. Soulignons ici que les producteurs qui reçoivent une prime d'indemnisation demeurent propriétaires des immobilisations concernées (sans avoir droit de continuer à opérer l'usine indemnisée). Dans le cas qui nous occupe ici, les équipements ou machineries en bon état pourront être transférés à l'usine principale et aux succursales ou vendus à d'autres producteurs.

Une telle solution au problème de la production du secteur de Grande-Rivière nous apparaît la seule capable de garantir:

- une utilisation adéquate du capital;

- une plus grande continuité des opérations;

- la régularisation des opérations;

- une transformation plus complète des produits (ex. boneless);

- la fin d'une concurrence inutile, etc.,

tout en favorisant la mise en commun des ressources tant administratives que matérielles.

RECOMMANDATION 19: Que l'Etat s'abstienne d'aider l'établissement ou la survie d'usines en dehors des centres de pêche désignés

Il faut absolument s'assurer que le mouvement de consolidation amorcé depuis plusieurs années et qui doit se poursuivre à un rythme accéléré aboutisse finalement à une situation rationnelle sur l'ensemble du territoire. Il faut donc à tout prix éviter que se posent des gestes qui signifieraient un recul de ce mouvement. Plusieurs situations délicates peuvent se poser.

Par exemple, une usine marginale est abandonnée; un producteur enthousiaste en devient le locataire pour une somme minime; il opère durant quelques années, puis les affaires déclinent et il demande l'aide du gouvernement. Autre exemple possible: plusieurs pêcheurs débarquent leurs prises à St "X"; une usine y est érigée sans subvention, mais connaît des difficultés et le "lobbying" commence.

Le BAEQ recommande que l'Etat non seulement soit bien clair dans l'énoncé de ses politiques d'intégration des pêcheries, mais aussi s'y attache fermement afin d'éviter de perpétuer l'éparpillement des activités de la pêche.

Le seul moyen d'éviter que des erreurs soient commises consiste à notre avis dans l'émission de permis d'exploitation, permis qui seraient réservés à tous les établissements actuels - jusqu'au moment de leur fermeture s'il y a lieu - et à tous les producteurs désireux de s'établir dans les centres de pêche désignés (Paspébiac, Newport, Sandy Beach et Rivière-au-Renard), à la condition que, par contrat, les producteurs des nouveaux établissements s'engagent à ne pas recourir à la prime de fermeture avant 5 ans.

RECOMMANDATION 20: Que les producteurs des centres de pêche reconnus dans le Plan facilitent la diffusion des mesures propres à favoriser le regroupement des travailleurs

La fermeture des usines marginales du territoire libérera des travailleurs. Plusieurs d'entre eux voudront aller travailler dans les usines des centres de pêche. De même, les pêcheurs dont les bateaux approvisionnent les usines sujettes à disparition devront décharger dans un autre port. Enfin, l'inventaire du lieu de résidence des travailleurs nous a révélé qu'une infime partie seulement des employés de l'usine de Sandy Beach résidaient dans l'immédiat de leur lieu de travail,

plusieurs ayant à parcourir matin et soir des distances très grandes.

Les travailleurs ont intérêt à se rapprocher de leur travail d'autant plus que les centres de pêche retenus dans le Plan sont situés dans un centre urbain ou à proximité. Les producteurs aussi, il va sans dire, désirent employer une main-d'oeuvre locale.

Nous recommandons fortement aux producteurs de poisson de diffuser pour le bénéfice de leurs travailleurs et pêcheurs les mesures prévues dans le Chapitre sur la valorisation de la main-d'oeuvre pour rapprocher la main-d'oeuvre de son lieu de travail.

RELATION DU PROGRAMME DE CONSOLIDATION AVEC LA CONSULTATION

La consolidation des activités de la pêche a fait l'objet de discussions lors de la première réunion du Comité Consultatif Régional de la pêche. La discussion s'est terminée avec l'adoption de la résolution suivante:

"Considérant

que l'industrie moderne tend à se concentrer,

qu'une entreprise doit atteindre un maximum d'efficacité pour placer sur le marché des produits en quantité, qualité et diversité voulues,

les exigences rigoureuses des Services d'Inspection du poisson et des produits de la pêche,

la concurrence qui exige des bas coûts de production,

l'amélioration des conditions de travail de tous les membres d'équipage et des employés d'usine de transformation du poisson,

que l'agglomération des travailleurs est souhaitable pour les rapprocher des lieux de travail pour leur faire bénéficier des services urbains,

la nécessité de rallonger la période de pêche tant au printemps qu'à l'automne pour en arriver à une saison normale de 9 à 10 mois,

"Il est convenu de recommander pour le Territoire de la Gaspésie

a) de centraliser en quatre points (Rivière-au-Renard, Sandy Beach, Newport et Paspébiac) les entreprises de transformation du poisson et de favoriser la diversification de la production,

b) le gel du territoire urbain désigné afin d'éviter les spéculations,

c) qu'une priorité soit donnée pour développer et subventionner les quatre points déjà nommés,

d) aux divers gouvernements de ne pas subventionner les nouveaux producteurs qui voudront s'établir en dehors des centres déjà nommés,

e) de développer en priorité l'équipement urbain et les installations portuaires des quatre centres désignés,

f) de favoriser l'utilisation maximum des entreprises actuelles des quatre centres désignés".

Le Comité Consultatif avait également discuté le sort des bâtiments désaffectés:

"Le fait de centraliser les usines de transformation du poisson devra entraîner la fermeture d'usines de moindre importance. Le comité s'inquiète du sort qui sera réservé à ces bâtisses: il ne faudra pas favoriser leur réaffectation en pêcheries quoique l'on reconnaisse que, pour le moment, certaines de ces petites usines pourront servir dans les cas d'urgence et dans les cas des productions d'à-côté" (1).

Les comités de zone ont aussi fait parvenir au BAEQ leurs suggestions sur cet aspect:

"Il n'y a pas de doute possible que la pêche hauturière devrait être concentrée, au point de vue économique, et pour plusieurs raisons:

a) Un meilleur service d'entretien, de réparation et d'approvisionnement des bateaux.

b) Une amélioration du coût de production des usines, donc une possibilité de meilleurs revenus pour leurs employés. Toutefois, nous aimerions que l'usine

---

(1) Procès-verbal de la première réunion du Comité Régional de la pêche, tenue à Ste-Flavie les 20 et 21 septembre 1965.

de la Coopérative de Carleton soit reconnue comme telle, car à cet endroit, on se spécialise dans la préparation du saumon, de l'éperlan et autres poissons de luxe, et son approvisionnement provient en grande partie de St-Siméon à Escuminac et qu'elle procure du travail à plusieurs personnes du local" (1).

"On retrouve, sur le territoire de notre comité trois usines qui transforment les produits de la pêche en produits frais et congelés. Leur capacité actuelle se chiffre à près de 40 millions de livres annuellement. Elles usinent présentement à peine plus de la moitié de ce chiffre. Exception faite pour Rivière-au-Renard, qui doit moderniser ses constructions et ses moyens de transformation, il n'est pas souhaitable que de nouvelles usines ouvrent leurs portes tant et aussi longtemps que ces dernières aient atteint leur capacité maximum de production" (2).

---

(1) Rapport du sous-comité de la pêche du Comité de zone de Bonaventure, 21 décembre 1965.

(2) Rapport du sous-comité de la pêche du Comité de Zone de Gaspé-Sud, 3e tranche, 9 décembre 1965. Les trois usines mentionnées sont celles de Rivière-au-Renard, Newport et Sandy Beach.

PROGRAMME 5: DELEGATION DE TACHES DES PECHEURS HAUTURIERS A DES EQUIPES SPECIALISEES D'ENCADREMENT DU PECHEUR HAUTURIER

Dans l'exposé des variables-clés du secteur des pêches nous avons noté l'insuffisance des services d'entretien et de réparation, la propriété fictive des chalutiers et le cumul des fonctions de l'équipage. Le projet de refonte du système de financement des bateaux (projet 26) et les recommandations que nous y avons attachées sont de nature à rendre le capitaine ou le patron de pêche vraiment propriétaire ou maître de son navire. Le présent programme aidera le capitaine à mieux exercer ses fonctions et déchargera l'équipage d'une partie de son travail grâce à l'organisation au port de services d'entretien et de réparation et autres.

PROJET 30: Etablissement d'équipes d'entretien et de réparation dans les centres de pêche majeurs du territoire-pilote (1).

1- Les buts du projet

Le projet veut corriger les éléments de situation suivants:

a) Les équipages du territoire doivent passer plusieurs heures au quai au retour de chaque

---

(1) Pour plus de détails sur ce projet, le lecteur devra consulter Dufresne, McLagan, Daignault Inc., L'équipage de terre et le Service de Direction, étude exécutée pour le BAEQ et publiée en annexe au Plan. Plusieurs recommandations à la suite de ce projet émanent aussi de cette étude.

voyage en mer afin d'exécuter des tâches de lavage, de désinfection des cales, de réparation et d'entretien. Il ne fait aucun doute que des conditions de travail et une division des tâches saines exigent que les équipages puissent quitter leur bateau à l'arrivée au port.

b) Les services d'entretien et de réparation des bateaux du territoire-pilote sont nettement insuffisants:

- le service diesel marin est déficient: aux Iles, il n'y a pas de service de mécanicien et de pièces de rechange; en Gaspésie, les mécaniciens s'occupent de diesel marin et "terrestre" et les délais pour obtenir leurs services et les pièces nécessaires sont souvent très longs.

- le service de réparation électrique est fourni par un mécanicien de Murdochville en Gaspésie, avec tout ce que cela suppose en délais et frais de voyage.

- l'atelier qui fournit le service mécanique aux ports de Newport, Gaspé et Rivière-au-Renard est situé à Chandler. Dans ces conditions, de simples réparations qui se font en quelques heures prennent souvent quelques jours; à Cap-aux-Meules le service fourni est partiel.

- l'entretien préventif n'est pas organisé, et ceci a des implications majeures sur la durée de l'équipement, l'incidence et le coût des réparations.

- les pertes de temps à cause des réparations atteignent des proportions désastreuses. En 1965, de juin à novembre les jours de réparation exprimés par rapport aux jours de pêche étaient de 17.7% en Gaspésie, et de 49.4% aux Iles (1); le

---

(1) Source: Service de l'Economie Maritime, ministère de l'Industrie et du Commerce.

nombre de jours perdus à cause des réparations s'élevait à 2608 soit une perte d'environ $400,000 en revenus bruts au primaire.

2- La nature du projet

Le projet consiste à établir un service d'entretien et de réparation à chaque centre de pêche majeur du territoire-pilote afin de remplir les fonctions suivantes:

- entretien préventif des moteurs et autres équipements mécaniques et électriques,

- mise au point des moteurs et autres équipements aux intervalles réguliers prescrits par les manufacturiers,

- réparations courantes mécaniques et électriques,

- inspections et réparations majeures annuelles et d'urgence des moteurs, treuils et autres machineries,

- réparations mineures du pont et de la superstructure,

- réparation des portes de chalut,

- réparation et entretien de l'équipement de l'usine, car même les producteurs ne disposent pas d'un service adéquat d'entretien pour les usines,

- surveillance technique du bateau et de sa condition y inclus la consommation de carburant,

- surveillance des réparations faites par les fournisseurs.

Les autres tâches de réparation telles le rebobinage de moteurs et génératrices électriques, les réparations électroniques, l'examen et les

réparations majeures de la coque, le reconditionnement complet du moteur, les réparations sous la ligne d'eau, seront confiées aux services indépendants spécialisés (manufacturiers, chantiers, distributeurs de moteurs, entrepreneurs locaux).

Afin de fournir un service rapide à la flotte et à l'usine, les équipes d'entretien et de réparation devront disposer d'un atelier équipé de l'outillage requis et doté de pièces et de matériaux d'entretien et de réparation.

3- Localisation et période de mise en oeuvre

En principe, chaque centre de pêche hauturière doit avoir son propre service pour l'entretien et la réparation des bateaux. Par ailleurs, étant donné les qualifications de la main-d'oeuvre requises dans une équipe complète et les coûts impliqués ($40,000 par an), il faut procéder par priorités.

En Nouvelle-Ecosse la moyenne du coût annuel de la main-d'oeuvre pour l'entretien et la réparation s'établit entre $7 et $8 par c.v. installé. En suivant ce barème, on doit conclure que les centres de pêche où on retrouve une flotte de 5,000 c.v., justifient une équipe complète d'entretien et de réparation. Actuellement, Gaspé et Newport dépassent cette norme et Havre-Aubert s'en approche.

Pour l'immédiat, nous recommandons deux projets-pilotes: l'un en Gaspésie et l'autre aux Iles.

En Gaspésie, les Pêcheurs-Unis de Québec devraient établir immédiatement une équipe d'entretien et de réparation à Gaspé ou à Rivière-au-Renard. Avec les travaux qui se font actuellement à ce dernier endroit, il est à prévoir que le centre principal des opérations de la Fédération sera à l'avenir Rivière-au-Renard. Par contre, l'acquisition récente du chantier naval de Gaspé par cette

entreprise peut favoriser le choix de Sandy Beach pour l'établissement de l'équipe. C'est là un choix que seuls les dirigeants des Pêcheurs-Unis peuvent faire. Quel que soit l'endroit favorisé, l'équipe devra comporter deux membres de plus qui seront délégués à l'autre centre de pêche. De plus, en attendant l'installation d'une équipe à Newport, que nous recommandons pour 1970, nous suggérons de considérer la délégation de deux mécaniciens pour moteurs diesel à ce dernier endroit. Nous croyons que le besoin d'une équipe à Paspébiac se fera sentir dès 1968.

Aux Iles-de-la-Madeleine, il faudrait établir une équipe d'entretien et de réparation à Cap-aux-Meules dès 1967. A cet endroit, les producteurs devront s'entendre entre eux pour que le service soit donné à tous les pêcheurs et tous les producteurs. L'Association des Pêcheurs Hauturiers pourrait servir d'intermédiaire dans les négociations.

En résumé, nous recommandons la cédule suivante de mise en place des équipes d'entretien et de réparation.

Année	Localisation
1967	Cap-aux-Meules
1967	Gaspé ou Rivière-au-Renard
1968	Paspébiac
1970	Newport

4- Centres de décision impliqués

Trois types de centres de décision sont impliqués dans ce projet.

a) Les producteurs

A notre avis, les équipes devraient être installées et administrées par les producteurs

pour les raisons suivantes:

- les producteurs sont les mieux placés pour céduler et surveiller les opérations d'un tel service.

- les usines ont déjà besoin d'un service amélioré d'entretien et de réparation pour leur équipement. A l'avenir, elles auront leurs propres flottes à entretenir.

- les entreprises possèdent déjà les fonctions de gérance, comptabilité, service d'achats et de magasin. Elles pourront pour cette raison incorporer le service d'entretien et de réparation plus économiquement qu'une organisation indépendante pourrait le faire.

- les usines pourront équilibrer la charge de travail de l'équipe en cédulant certains travaux d'entretien et de réparation dans l'usine pour les périodes d'inactivité des travaux marins.

- dans quelques années l'importance en c.v. et en poisson débarqué de la flotte intégrée aux usines dépassera l'importance des navires à propriété individuelle .

b) Les pêcheurs-armateurs

Les patrons de pêche sont évidemment les principaux intéressés dans ce projet. Le BAEQ retire de ses contacts avec eux la conviction qu'ils souhaitent généralement l'établissement immédiat de telles équipes. Non seulement celles-ci déchargeront les pêcheurs de tâches fastidieuses au port alors qu'ils ont hâte de regagner leur foyer, mais encore ils seront assurés de travailler sur un navire bien entretenu et voient dans les équipes un porte-parole éclairé auprès des chantiers navals par lesquels ils se croient exploités.

Le BAEQ a la conviction que le projet de refonte du financement qui éloigne l'Etat du champ du financement des navires incitera les

armateurs à l'utilisation maximale des équipes d'entretien et de réparation.

c) L'Etat du Québec

Même si nous croyons qu'il incombe aux usines de mettre sur pied et opérer le service, il faut admettre que présentement, le Gouvernement du Québec a autant d'intérêt que les producteurs et les pêcheurs à augmenter l'utilisation des bateaux et prolonger leur durée utile. Présentement, le gros de la flotte se trouve encore la propriété individuelle des pêcheurs. Le Gouvernement n'a pratiquement pas de recours contre les propriétaires individuels s'ils ne sont pas capables de payer leur bateau au cours de sa durée utile.

Les démarches suivantes du Gouvernement du Québec devraient être étudiées: allocations aux usines pour certaines dépenses d'organisation du service, aide dans le financement de l'outillage et des inventaires de pièces, participation du gouvernement dans le coût du service d'entretien préventif et de mise au point, cours d'entraînement spécialisés pour les mécaniciens. Plus précisément:

- Considérer des allocations spéciales aux usines pour aider à défrayer les dépenses d'organisation du service d'entretien et de réparation.

Les difficultés pour établir les services d'entretien et de réparation seront considérables. Pour attirer des surveillants et mécaniciens compétents dans les régions éloignées du territoire-pilote, il faudra défrayer leurs dépenses de déplacement et peut-être faire d'autres concessions monétaires. Une aide du gouvernement préférablement payable seulement après l'établissement du service pourrait être envisagée.

- Fournir des prêts pour financer les ateliers de réparation et les inventaires de pièces

Tel qu'indiqué plus bas l'outillage requis pour un atelier coûterait environ $15,000,

l'inventaire des pièces de $20,000 à $35,000. Le gouvernement pourrait peut-être considérer d'accorder des prêts remboursables en cinq ans pour financer 50% du coût de l'outillage et de l'inventaire des pièces.

- Considérer la participation du gouvernement aux dépenses d'entretien préventif

Il faut, à notre avis, admettre qu'une partie des pêcheurs individuels n'accepteront peut-être pas de payer pour le service d'entretien préventif, le déboursé pourrait leur paraître exagéré par rapport aux résultats nets de leurs opérations.

Nous considérons que le gouvernement a un intérêt direct à voir fonctionner un système d'entretien préventif qui prolongera la durée utile des bateaux.

Nous soumettons à la discussion la proposition suivante, applicable aux bateaux sous propriété individuelle:

Le gouvernement paiera aux pêcheurs indépendants, selon une échelle de taux établis, la majeure partie des charges d'entretien préventif et de mise au point régulière, le tout selon des cédules d'entretien et de mise au point à être établies pour chaque type de bateau et de moteur.

L'entretien préventif des bateaux de 82' et de 65' varie entre $300 et $500 par année. Le coût de l'entretien préventif des bateaux de 60' sera sensiblement le même que celui des bateaux de 65'.

En assumant une moyenne de $350 par unité, l'entretien préventif d'une flotte d'environ 100 chalutiers représentera une dépense totale de l'ordre de $35,000 par année. Si le Gouvernement assume 80% de cette dépense, le subside total sera d'environ $28,000 par année.

Le coût pour les quelque 40 gaspésiennes et autres bateaux de moins de 60' reste à être

établi, mais ne sera pas important. L'usure de l'équipement sur ces bateaux et par conséquent la nécessité d'entretien préventif est beaucoup moindre sur ce genre de bateau.

Ces démarches que nous proposons à l'Etat du Québec pour favoriser le service d'entretien et de réparation des navires seraient une excellente façon d'utiliser les argents consacrés actuellement pour maintenir à la disposition des pêcheurs une équipe de techniciens-conseillers, (5 en Gaspésie et 2 aux Iles en 1965) dont l'efficacité est douteuse.

5- Main-d'oeuvre requise dans une équipe normale minimum

Une équipe normale minimum devrait comporter le personnel suivant:

a) un contremaître qualifié

Ce surveillant devra posséder les qualifications suivantes:

- expérience solide dans la mécanique et spécifiquement dans les moteurs diesel,

- expérience marine préférable,

- capacité démontrée d'organiser le travail, mener et entraîner une équipe d'hommes,

- capacité d'établir et appliquer des cédules d'entretien préventif. Nous croyons que cette fonction commande un salaire assez élevé.

b) Un machiniste

Il devra opérer les machines-outils de base et de précision moyenne, tels que tour, perçeuse, fraiseuse, etc.

Il devra travailler comme mécanicien une partie de son temps.

c) Trois à quatre mécaniciens pour moteurs diesel

Deux mécaniciens, Classe 1, et un ou deux, Classe 2.

Un des hommes agirait comme assistant-contremaître (chef d'équipe au travail pouvant remplacer le contremaître au besoin).

d) Un soudeur-mécanicien

Homme pouvant faire la soudure électrique et au gaz, des travaux simples de forge et de pliage, et agissant comme mécanicien une partie de son temps.

e) Un électricien licencié

f) Un menuisier

g) Deux à trois aides ou mécaniciens-apprentis

6- Les coûts impliqués

Les coûts de réalisation du projet sont de divers ordres:

a) La main-d'oeuvre

Après consultation avec le bureau du Service National de Placement à Gaspé, le coût total en salaires pour une équipe a été estimé à $50,000 par an dont environ 80% seront chargeables aux armateurs et 20% aux producteurs (pour le coût

des services fournis à l'entretien et à la réparation de l'équipement des usines).

b) L'outillage

Afin de fournir un service rapide à la flotte et à l'usine, l'équipe d'entretien et de réparation doit disposer de l'outillage voulu, car on ne peut pas dépendre des services indépendants de la région qui sont inadéquats et souvent éloignés des centres de pêche.

Nous estimons le coût total pour le petit outillage et la machinerie à un maximum de $15,000, si l'on se limite à l'achat de machines usagées, tel que le font les entreprises de pêche en Nouvelle-Ecosse. Le coût estimé de la machinerie sera de $10,000, d'après des renseignements obtenus auprès des fournisseurs à Montréal.

Le petit outillage, dont le coût total est estimé à un maximum de $5,000, comprendra: les outils électriques portatifs, des clefs à torsion et outils spéciaux pour les différents moteurs.

c) Les pièces et le matériel de réparation

Selon les distributeurs des moteurs B & W, GM, Caterpillar et Cummins, l'inventaire par marque de moteur sera de l'ordre de $6,000 à $8,000. Ce montant comprend les pièces pour les accessoires des moteurs, telles que transmissions, et inclut les pièces nécessaires pour des réparations majeures, sauf les têtes complètes des moteurs à tête unique.

De plus, il y aura les pièces diverses pour le treuil et autres équipements utilisés sur le pont. Finalement, il faudra un stock de fournitures et de matériaux, tels que fer et acier, métaux, peinture, etc. Selon des observations faites en Nouvelle-Ecosse, le tout ne dépassera pas $5,000 par usine.

Selon ces données, la valeur approximative des inventaires de pièces et matériaux d'entretien et de réparation par usine peut être estimée comme suit, toujours pour la classe actuelle des bateaux:

- $20,000 pour les usines avec deux marques de moteurs diesel installés sur les bateaux,

- $27,500 pour les usines avec trois marques de moteur,

- $35,000 pour les usines avec quatre marques de moteur.

Les distributeurs devront allouer un escompte aux usines et leur permettre de retourner des pièces non-utilisées. En théorie, des inventaires en consignation sont possibles, mais en pratique, cette solution paraît discutable, en raison de la nature délicate de certaines pièces telles que les roulements à billes. Ce détail devrait être réglé directement entre les usines et les distributeurs.

Les dépenses impliquées par la mise en place et l'opération des équipes d'entretien et de réparation suggérées sont indiquées au tableau 21.

L'étude publiée en annexe au Plan, L'Equipage de terre et le service de direction, détaille le coût des salaires et de l'outillage et suggère des modes de contrôle et d'opération pertinents (1).

---

(1) Il nous est apparu intéressant de rapporter certains aspects des opérations de l'équipage de Concarneau, en Bretagne. "La flotte de chalutiers que gère Monsieur Ballery (président du Syndicat des Armateurs), comprend 26 navires et elle est contrôlée par une équipe de terre dirigée par un ingénieur. Cet ingénieur tient à jour une quantité de fiches de

TABLEAU 21: FRAIS DE DEMARRAGE ET D'OPERATION DU SERVICE D'ENTRETIEN ET D'OPERATION (COUTS 1965)

Types de dépenses	Année	Nombre d'équipes No.	Coût $
<u>Frais de démarrage</u>			
- outillage	1967	2	30,000
	1968	1	15,000
	1970	1	15,000
- inventaire de pièces	1967	2	50,000
	1968	1	25,000
	1970	1	30,000
<u>Salaires et gages</u>	1967	2	100,000
	1968	3	150,000
	1969	3	150,000
	1970	4	200,000
	1971	4	200,000
Grand total			$965,000

---

(1) Suite de la note de la page précédente.

contrôles qui lui permettent de déterminer la vie utile de chaque pièce mécanique et les points faibles de chaque navire: de cette façon, les bris majeurs sont prévus et les réparations programmées. L'équipe de terre opère un atelier qui doit avoir une charge de travail uniforme. Plusieurs contrats de réparation sont donnés à des entrepreneurs extérieurs. Présentement, les bateaux arrêtent à tour de rôle pour une période d'un mois à un mois et demi. On y effectue alors les réparations majeures. Après cette période, le navire pourra naviguer sans arrêt pour une période de 15 à 18 mois. Les moteurs, eux, sont présentement cédulés à 10,000 heures. Entre-

RECOMMANDATION 21: **Que l'entretien préventif et les mises au point régulières se fassent sur contrat global annuel**

Le coût approximatif annuel pour les opérations d'entretien préventif et les mises au point régulières prescrites sera prédéterminé et le pêcheur signera un contrat annuel pour le service complet. Le coût du service pour les moteurs diesel et leurs accessoires a été estimé avec les distributeurs. Pour le coût d'entretien préventif des autres parties, l'estimé a été préparé par Dufresne, McLagan, Daignault Inc.

---

(1) Suite de la note de la page précédente.

temps, les réparations mineures peuvent occasionner des pertes d'un ou deux jours de navigation. Il faut noter que les navires n'appartiennent pas aux capitaines, comme c'est le cas au Québec, mais à des financiers que représentent les armateurs. Le capitaine est maître à bord en mer seulement; il ne lui appartient pas de décider de la date de la réparation du navire. Il fait effectuer, bien sûr, des réparations mineures en mer, mais lorsque le navire est accosté, celui-ci devient la responsabilité de l'ingénieur de l'équipe de terre. Il est un autre point qu'il nous faut souligner. L'ingénieur, qui a le contrôle du bateau, devient une personne très précieuse lorsqu'il s'agit de construire de nouveaux navires. A ce moment, il assiste le chantier naval de façon à ce que celui-ci construise des bateaux adaptés aux conditions particulières auxquelles ils sont destinés". (Claude Archambault et Gabriel O. Ouellet, Rapport d'un stage en développement régional, B.A.E.Q., Mont-Joli, 1966 - Annexe 1).

Le coût annuel d'entretien préventif, calculé au taux de $3./hre pour un mécanicien, est comme suit:

type "Bienvenue" B & W	$500 /année
type 65' - GM	$400 /année
type 65' - Caterpillar	$300 /année

Le coût pour les bateaux de 60' n'a pas été estimé, mais sera sensiblement le même que celui pour les 65'. A noter que cet estimé comprend le temps nécessaire pour les inspections générales et de sécurité du bateau, à chaque voyage. Il va sans dire que les équipes auront la responsabilité de faire rapport sur chaque anomalie ou défectuosité.

La formule du contrat annuel nous apparaît la seule pouvant permettre à l'équipe d'entretien d'établir des cédules rigides d'inspection et de mise au point.

RECOMMANDATION 22: Que les équipes de quai fassent le nettoyage et la désinfection des cales des navires

Le nettoyage et la désinfection des cales des navires par les équipes de quai des producteurs assurera un standard uniforme et acceptable de propreté pour assurer la qualité du poisson, tout en réduisant le travail des pêcheurs au port.

Au fur et à mesure que les usines emploieront un personnel qualifié pour surveiller la qualité du poisson dans l'usine par des tests de laboratoire (1), il sera approprié de faire vérifier la stérilisation des cales.

---

(1) Dans l'intervalle, ces tests peuvent être conduits par les laboratoires du Service d'Inspection du ministère des Pêcheries du Canada.

Un taux de $0.25 par 1,000 lb de poisson débarqué semble approprié.

RECOMMANDATION 23: Que les usines fournissent graduellement un service de réparation de chalut

Pour ce service, nous devons envisager une solution graduelle:

- Pour l'immédiat, nous proposons seulement que le travail de raccommodage mineur et de couture de routine soit confié aux usines

Il ne semble pas encore y avoir d'ex-pêcheurs avec une bonne expérience dans l'agencement et l'assemblage des chaluts. Aussi, les capitaines ne sont pas habitués à déléguer ce service et considèrent l'agencement du chalut comme une tâche qu'ils se réservent.

Au lieu d'aller à l'encontre du sentiment de fierté et d'individualisme, nous recommandons de commencer par la simple couture des chaluts. Il y a certainement des pêcheurs ou autres personnes qualifiées dans les différents centres de pêche pour coudre les bris.

- Dans quelques années, il y aura des candidats qualifiés pour le poste de préposé aux agrès

Parallèlement à la position du "loftmaster" dans la Colombie-Britannique, chaque usine aura un ex-pêcheur qualifié sur qui reposera la responsabilité de réparer et rebâtir les chaluts. Ce travail n'est pas si compliqué, et les instructions du capitaine pourraient être comprises et correctement exécutées par cet employé.

- Nous recommandons des taux raisonnables pour ce genre de travail

A chaque réparation,un estimé des heures de travail requises sera fait avant le commencement du travail, et le capitaine autorisera la réparation sur un ordre de travail. A notre avis, les usines devront charger des taux horaires comportant uniquement le salaire des hommes et devront absorber le coût des bénéfices marginaux tels que vacances, jours fériés.

Afin d'encourager les pêcheurs à utiliser le service et aussi raccourcir leur séjour au port, l'usine, intéressée à l'augmentation du volume, devrait charger des taux horaires minima.

RECOMMANDATION 24: Que les capitaines de navires soient informés de la nature des opérations d'entretien dont ils seront responsables

Même après l'introduction des équipes d'entretien et de réparation, des opérations d'entretien devront être exécutées par les pêcheurs hauturiers (peinture du pont du navire, changements d'huile, vérifications, mise en hivernement, mise en ordre du printemps, etc.). Il faudrait faciliter la tâche des pêcheurs-armateurs en indiquant en détail la nature des travaux qui doivent être faits.

Le Service d'Economie Maritime a préparé il y a quelque temps un brouillon de livret d'instructions. Ces instructions devraient être rapidement distribuées aux équipages - si ce n'est pas déjà fait lors de la publication du Plan.

RELATIONS DU PROGRAMME AVEC LA CONSULTATION

Les comités de consultation du BAEQ sont nettement en faveur de la mise en place d'équipes

spécialisées pour faciliter la tâche des pêcheurs.

> "L'expansion (de la flotte hauturière) ne devra pas se faire seulement au point de vue nombre, on devra surtout penser à l'amélioration du rendement des unités existantes, car actuellement il semblerait qu'il y a négligence de la part de certaines équipes de chalutiers; on se soucie peu du temps passé au quai, lors des débarquements, réparations ou autres, les sorties du printemps se font tardives et l'automne, pour diverses raisons, les bateaux restent plusieurs semaines attachés au quai avant l'hivernement" (1).

Le Comité Consultatif Régional de la Pêche a pu s'entretenir avec des représentants de la firme mandatée par le BAEQ pour soumettre des propositions concernant l'entretien et la réparation des navires, et il a reconnu la nécessité d'équipes spécialisées.

La Fédération des Pêcheurs-Unis de Québec a soumis la question a ses pêcheurs-membres. Elle a rapporté que ceux-ci sont favorables à la mise en place de telles équipes, et sont prêts à collaborer entièrement.

---

(1) Rapport du sous-comité de la pêche du Comité de zone de Bonaventure, 21 décembre 1965. **Voir aussi la page 164 du présent cahier.**

PROGRAMME 6: MODIFICATIONS AU SEIN DE L'APPAREIL D'ADMINISTRATION PROVINCIALE DES PECHERIES.

Dans la première section de ce chapitre, on a vu que l'administration provinciale des pêcheries s'était historiquement mal accommodée des rattachements à différents ministères. On a dit aussi que les effectifs de l'actuelle Direction des pêcheries étaient dispersés, souffraient même parfois d'un manque de coordination. Ce programme veut améliorer la situation. Il comporte également des projets et recommandations proposant la création ou l'expansion de services de façon à rendre l'administration provinciale plus présente et auprès des producteurs et des pêcheurs et mieux outillée pour assurer la solution des problèmes actuels et la modernisation rapide du secteur des pêches.

Le territoire-pilote, il est bon de le rappeler, contribue pour plus de 85% à la valeur de la production du secteur des pêches. Il monopolise donc la très grande partie des objets et des sujets de l'administration provinciale des pêches, et il a été relativement facile au BAEQ de mesurer la portée des actes administratifs de la Direction des Pêcheries et de juger si les structures actuelles étaient assez souples et efficaces pour provoquer la correction rapide des lacunes du secteur et en assurer une croissance soutenue. C'est ce qui explique le fait que le présent cahier propose quelques modifications à portée provinciale (ex: projet 26: refonte du système de financement des navires de pêche) et que le présent programme recommande des réformes structurelles majeures. De plus, de la connaissance que nous avons des pêcheries de la Côte-Nord - la troisième région de pêche du Québec - et des contacts que nous avons eus avec les entreprises de pêche majeures qui y sont localisées, nous concluons à une situation souvent similaire à celle de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine et à la conviction que les changements administratifs proposés pour l'ensemble

du Québec dans ce cahier seront bienvenus sur tout le territoire maritime du Québec.

Nous ne doutons pas que quelques propositions sembleront lourdes pour l'administration concernée. Par ailleurs, nous sommes convaincus que l'Etat du Québec peut trouver parmi son personnel une bonne partie des cadres dont il aura besoin.

RECOMMANDATION 25: Que l'Etat du Québec institue un ministère des Pêcheries Maritimes.

Plusieurs raisons incitent la BAEQ à proposer une administration des pêches autonome:

- Si on en juge par les multiples réformes administratives du passé, les différentes formules qui ont été tentées pour rattacher l'administration des pêcheries à divers ministères n'ont jamais été très heureuses. Cela n'a rien d'étonnant: les conditions de l'entreprise, de l'exploitation, du personnel, du travail, etc., des pêches maritimes sont sans aucun rapport avec les activités de la chasse, de la pêche sportive, de "l'industrie" et du commerce ou autres.

- L'autonomie de gestion favorisera et soulignera la relance du secteur des pêches (1).

---

(1) Une fois la modernisation du secteur assurée, et les mécanismes auto-générateurs mis en place, on ne verrait pas d'objection à ce que soit étudiée la possibilité de créer un ministère des Ressources Naturelles où l'administration de l'agriculture, celle de la forêt, celle des mines et celle des pêches, tout en étant relativement autonomes, seraient coordonnées par une autorité unique.

- La création d'un ministère des Pêcheries facilitera les nombreux changements structurels proposés dans ce programme.

L'objet de l'autorité du ministère peut soulever de nombreuses discussions. Seules des rencontres entre les dirigeants du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche (ou ministère des Loisirs et des Sports) et de la Direction des pêcheries peuvent délimiter une frontière rationnelle entre les deux administrations. La frontière peut être géographique, elle l'est à l'heure actuelle, mais suscite des controverses.

Nous suggérons que toutes les pêcheries commerciales, qu'elles soient maritimes, estuariennes ou intérieures relèvent du ministère des Pêcheries et que le ministère du Tourisme, Chasse et Pêche (ou le ministère des Loisirs et des Sports) administre les pêcheries sportives.

La figure reproduite en page suivante résume la proposition du BAEQ concernant la structure du ministère des Pêcheries. Les projets et recommandations qui suivent définiront les fonctions de chacun des services proposés, en particulier ceux qui sont à créer et ceux où des réformes majeures doivent être entreprises.

RECOMMANDATION 26: Que soit créé un Conseil des Pêches (1).

La nécessité d'une association institutionnalisée des appareils étatiques avec les publics touchés par les actes de ces appareils est

---

(1) Dans ces paragraphes, nous avons adopté le nom de Conseil des Pêches pour l'organisme de consultation au ministère des Pêcheries. Le nom importe peu. Nous en suggérons un par simplification.

FIGURE 2

ORGANIGRAMME PROPOSE POUR LE MINISTERE DES PECHERIES DU QUEBEC

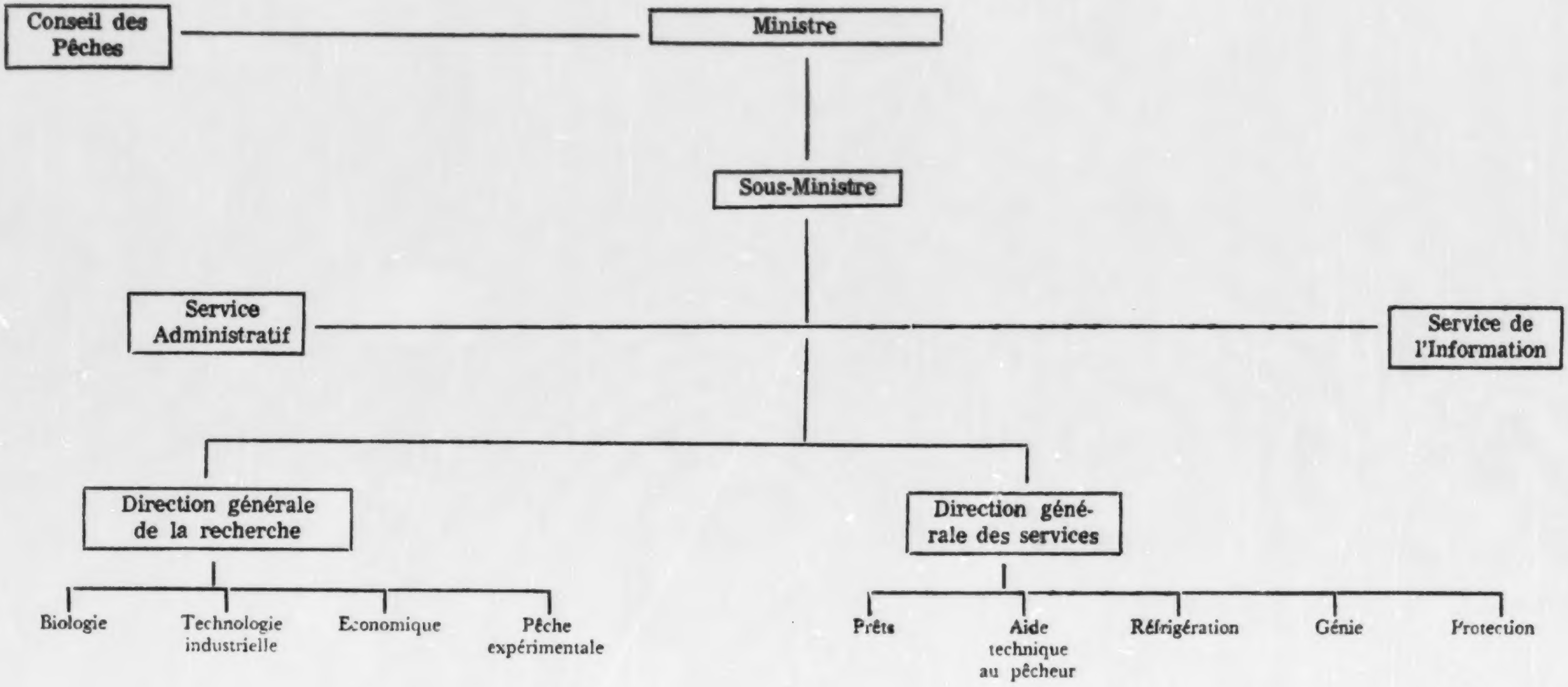

établie dans le chapitre intitulé: Objectif de l'établissement d'un cadre institutionnel de planification et de participation.

Nous nous limiterons ici à appliquer à la situation particulière du secteur des pêches les principes et modalités dégagés dans le chapitre auquel nous venons de référer.

1- La composition et les fonctions du Conseil des Pêches.

On pourrait définir le Conseil des Pêches comme une structure permanente représentative du secteur des pêches et permettant aux agents économiques du secteur de participer à l'élaboration et à la réalisation des politiques du ministère des Pêcheries du Québec. Quelques explications permettront de mieux saisir le sens de cette définition. D'abord, le Conseil doit être une structure permanente: pour qu'il y ait participation consultative efficace, l'association des publics et de l'Etat doit revêtir une forme institutionnalisée, c'est-à-dire que les rencontres doivent avoir lieu à des périodes prédéterminées ou du moins que leur fréquence soit relativement régulière. Les agents économiques du secteur sont multiples tant dans le secteur public-fédéral et provincial - que dans le secteur privé. Il faudrait limiter le nombre de membres à un niveau raisonnable. Le Conseil devrait être formé d'au moins un représentant des pêcheurs, d'un représentant des employés d'usine, d'un représentant des producteurs (1), d'un représentant des Universités, d'un représentant du

---

(1) Il est certain que si tous les producteurs faisaient partie de l'Association des Producteurs de Poisson du Québec, les pêcheurs étaient regroupés dans une association professionnelle et les ouvriers dans la Confédération des Syndicats Nationaux, le problème de la représentation serait facilité. Actuellement, tous les

ministère des Pêcheries du Canada et de trois représentants du ministère des Pêcheries du Québec (le sous-ministre et les deux directeurs généraux). Il faudra également voir à ce que les trois régions de pêche (Côte-Nord, Gaspésie et les Iles) soient représentées sur ce Conseil. De plus, celui-ci devra élaborer des règles assez souples pour d'une

---

(1) Suite de la note de la page précédente.

producteurs du Québec, sauf un, font partie de l'Association; aux Iles-de-la-Madeleine, l'Association des Pêcheurs Hauturiers inclut tous les pêcheurs hauturiers; en Gaspésie, une telle association existe "à l'état embryonnaire": "Dans l'ensemble, on remarque que les pêcheurs ont peu participé à l'évolution de leur secteur d'activité économique. Les pêcheurs qui se sont groupés en associations coopératives ont pu jouer un certain rôle dans le début de l'évolution; mais depuis que la centralisation de la production s'est faite, ils s'assimilent à tous les autres. Au fur et à mesure que grossiront les unités de la flotte, on retrouvera de plus en plus de pêcheurs salariés. Il est souhaitable que tous ceux qui pratiquent le métier de pêcheur s'unissent sous la forme d'une association professionnelle. Ils pourront alors plus facilement participer à l'évolution de leur métier et faire entendre leurs opinions. Dans notre zone, ce genre d'association existe déjà a l'état embryonnaire. Elle devrait être mieux structurée au niveau local et régional et posséder un secrétariat permanent jouant le rôle d'informateur auprès des membres et de représentation aux différents paliers des structures". (Rapport du sous-comité de la pêche du comité de zone de Gaspé-Sud, 9 décembre 1965).

part s'adjoindre au besoin des experts et des non-membres (ex: Directeur de l'Ecole des Pêcheries, Directeur du Service des Prêts, représentant du ministère des Travaux Publics du Canada, du Conseil National des Recherches, etc.) et d'autre part, former des sous-comités spécialisés (voir les recommandations 7 et 12 **et projet 28)**.

Le conseil devra participer à l'élaboration et à la réalisation des politiques du ministère. Qu'est-ce à dire? Il ne s'agit pas bien sûr de substituer le Conseil à l'administration provinciale; il s'agit plutôt pour le Conseil: 1) d'aider l'Etat à définir ses politiques en matière de pêcheries et en préciser les modalités et 2) de promouvoir la réalisation des politiques gouvernementales par l'intermédiaire des organismes ou publics que chacun de ses membres représente. Nous sommes bien convaincus que si les politiques, règlements, législations, ordres-en-conseil, etc., émanent pour une large part de discussions et recommandations du Conseil des Pêches, leur application en sera d'autant assurée parce qu'ils auront été mieux compris et leur pertinence mieux assurée.

2- La coordination de la consultation

Actuellement et de plus en plus, la Direction des Pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce "consulte" le secteur des pêches. Par exemple, elle va rencontrer les pêcheurs hauturiers des Iles pour régler des problèmes particuliers, elle tient une réunion annuelle avec les producteurs de poisson, etc. Malheureusement, ces réunions sont surtout informatives, elles réunissent trop de personnes pour être vraiment efficaces et en somme les résultats ne compensent pas toujours les efforts déployés.

Un Conseil des Pêches actif et représentatif, non seulement simplifierait la consultation de la part du Ministère, mais encore éliminerait

la nécessité d'autres structures. Ainsi par exemple, de nombreux centres de décision du secteur réclament un Office de prêts aux pêcheurs (Fishermen's Loan Board). Si le Conseil des Pêches est consulté dans la détermination des conditions de prêts et peut donner son avis sur l'application des normes, un tel Office n'est pas nécessaire. De même si le Conseil est consulté dans l'élaboration du programme de recherches en biologie, en technologie, etc., on ne voit pas très bien la nécessité de créer des Offices de recherche. Les exemples pourraient être multipliés (1).

3- Relations avec la consultation

La nécessité d'un Comité Consultatif a été maintes fois exprimée dans le passé:

> "Dans tout ceci, et en guise de conclusion, il est bien clair que c'est le secteur lui-même qui sera l'agent premier de son développement et que c'est à lui seul qu'il appartiendra de trouver à l'intérieur de ses cadres les énergies nécessaires pour aller de l'avant. Il est tout aussi évident cependant que la collaboration devra être acquise d'une foule d'organismes extérieurs, surtout gouvernementaux. Ces organismes sont déjà constitués et il importe moins de multiplier leur nombre que de leur faire prendre conscience des buts à atteindre puis de coordonner leurs activités. La formation d'un conseil, composé de représentants des pêcheurs, de l'industrie coopérative et

---

(1) Mentionnons, entre autres, le projet d'un bureau de direction pour le Service d'Aide Technique au pêcheur dans <u>L'équipage de terre et le Service de direction</u>, op. cit.

privée, des universités, des gouvernements fédéral et provincial, conseil qui agirait comme agent de consultation auprès de la Division des Pêcheries Maritimes du ministère de l'Industrie et du Commerce, apparaît ici comme l'une des premières étapes à franchir sur la voie de la planification économique de l'industrie de la pêche" (1).

Une proposition similaire constituait l'une des résolutions contenues dans un Mémoire présenté en 1962 à l'Université Laval:

"Il est bien évident que le domaine des pêches comme celui de l'agriculture, celui des mines ou de toute autre ressource, est à la fois la responsabilité de l'Université, des Gouvernements et de l'industrie et peut-être de d'autres organismes. Il n'est évidemment pas du ressort de l'Université de fonder un Conseil Provincial de la Pêche. Il serait toutefois bien désirable que l'Université fasse valoir aux autorités gouvernementales son désir qu'un tel organisme soit établi pour que son action propre soit assurée et que chacun puisse travailler dans un cadre bien délimité qui assure à la fois un bon travail et une bonne coordination. C'est dans cet esprit que nous suggérons un conseil. Il serait formé par le Gouvernement provincial et on lui donnerait des moyens d'existence et de subsistance. Son action porterait sur l'orientation, la planification, la coordination et la promotion dans le domaine des pêches commerciales

---

(1) Guy Leblanc, La planification économique dans le secteur coopératif des Pêcheries, causerie présentée au 24e congrès général de la coopération, Québec, 6, 7 et 8 novembre 1963.

> et sportives, tant pour les gouvernements que les universités et l'industrie. Il se réunirait un nombre déterminé de fois par année... et serait modelé largement sur le Conseil d'Orientation Economique" (1).

La formation d'un tel Conseil était prônée en conclusion du dernier symposium sur les Pêches maritimes à Québec:

> "Le moment est peut-être venu où la formation d'un Conseil provincial de la Pêche, composé de représentants des pêcheurs de l'industrie et des universités, s'impose. Voilà l'une des conclusions tirées du symposium sur les Pêches maritimes tenu à l'Université Laval et qui réunissait une centaine d'universitaires et de représentants de l'industrie et des gouvernements fédéral et provincial" (2)

Ce conseil a fait l'objet d'une recommandation de la part du sous-comité de la Pêche du Comité de zone de Bonaventure:

> "Il serait bon d'avoir un Conseil des Pêcheries, formé par des techniciens en pêcheries, pêcheurs professionnels et producteurs. Ce Conseil établirait les normes pour le choix des candidats comme propriétaires de bateaux, pour les développements futurs des usines et pour les aménagements portuaires, etc..." (3).

---

(1) Extraits du Mémoire présenté aux membres du Conseil Universitaire le 9 mai 1962 par un Comité spécial nommé par l'Université Laval.

(2) Charles Bruyère, Un Conseil provincial de la pêche au Québec? in La Pêche, op. cit., mars-avril 1964, page 5.

(3) Rapport du 21 décembre 1965.

On en sent le besoin en milieu de recherche:

> "La création, au Québec, d'un <u>conseil consultatif</u> groupant des représentants actifs de tous les intéressés du secteur des pêches, nous apparaît souhaitable pour permettre l'expression et la confrontation périodique des opinions et canaliser les aspirations communes ou dominantes vers les directions politique ou administrative. Nous croyons qu'un tel conseil serait de nature à apporter des bénéfices, même pour la recherche, en permettant d'arriver à mieux cerner les besoins réels de l'industrie de la pêche et de ses membres" (1).

Tous les membres du Comité Consultatif Régional de la pêche avec lesquels le sujet a été abordé désirent ardemment la formation d'un tel Conseil Provincial (2). Est-il nécessaire d'ajouter que l'expérience du Comité Consultatif Régional, représentatif des centres de décision du secteur, nous a convaincus de l'opportunité de cette recommandation.

Conclusion

Monsieur Gérard D. Lévesque - ex-ministre de l'Industrie et du Commerce - résumait récemment les prérequis d'une action coordonnée:

---

(1) <u>La recherche en biologie des pêches dans le territoire-pilote</u>, op. cit.

(2) Le sujet devait être discuté dans une dernière réunion, qui, malheureusement, n'a pu être tenue.

"Ramenons ces qualités à trois, et disons que sans une communication libre, méthodique et préalable aux décisions, il est inconcevable que l'action puisse éventuellement être coordonnée. Pourquoi la communication doit-elle être libre? Parce que: une communication qui ne pourrait se faire indifféremment de bas en haut et de haut en bas, de gauche à droite et de droite à gauche, une telle communication ne serait qu'un camouflage de la coercition. Pourquoi devrait-elle être méthodique? Parce que: une communication qui ne pourrait se faire méthodiquement en vue de rencontrer des échéances précises ou pour discuter des séries de sujets selon un ordre défini, une telle communication ne serait plus que du "wishful thinking", i.e. l'énoncé sporadique ou même incohérent d'une série de voeux pieux.

"Enfin, pourquoi devrait-elle être préalable à l'action? Parce que: une communication que l'on pourrait se permettre de faire après décision prise ou après l'action entamée, ce serait l'exposé le plus net du mépris d'un organisme pour son interlocuteur" (1).

On peut présumer que cet énoncé de principes définissait une politique de consultation, dont le Conseil des Pêches serait une application pertinente.

---

(1) Cité dans la Recherche en biologie des pêches dans le territoire-pilote, op. cit.

PROJET 31: Création d'un Service de recherche en technologie industrielle (expansion des Services techniques actuels).

1- Les objectifs du projet

Ce projet vise à mettre au point des méthodes de transformation du poisson propres à permettre au secteur des pêches d'augmenter la valeur ajoutée globale des produits du poisson et de développer la consommation domestique pour ces aliments.

Le projet veut ainsi: a) contribuer à rendre accessibles au marché les espèces ou résidus qui ont actuellement une valeur commerciale nulle ou faible, b) améliorer la qualité et la forme de présentation des espèces actuellement vendues sur le marché, afin de rencontrer les exigences des consommateurs et c) améliorer les procédés de transformation,afin que les entreprises puissent offrir aux consommateurs un produit final dont le prix se compare aux produits alimentaires de même catégorie ou concurrents. En définitive, ce projet veut corriger certaines déficiences notées dans la Section I (1).

2- La nature du projet

Les services techniques de la Direction des Pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce poursuivent déjà les buts que nous venons de proposer:

---

(1) Voir pages 35 à 37.

"Les services techniques sont chargés de résoudre les problèmes que suscite l'expansion industrielle des pêches en particulier ceux qui demandent une solution à court terme. Améliorer les méthodes de transport, de transformation ou de conservation du poisson, étudier la possibilité de mettre sur le marché des produits nouveaux ou de meilleure qualité, favoriser l'utilisation d'espèces peu exploitées ou encore inconnues sur le marché, voilà autant d'objectifs à poursuivre"(1).

Cependant, les moyens d'action de ces Services sont trop limités et "les projets d'envergure qui pourraient être préparés n'ont que peu de chance d'aboutir par manque de personnel" (2) et de locaux adéquats.

Le présent projet veut modifier le nom des Services techniques et préciser l'organisation et les tâches d'un service de recherche plus élaboré, avant d'en dégager les exigences en personnel.

a) Le nom

Il nous apparaît logique de modifier le nom des Services techniques pour celui de la Division de Recherche en Technologie industrielle; cette appellation couvre mieux la nature des travaux entrepris et évitera la confusion avec d'autres services.

---

(1) Rapport sur les Pêcheries du Québec, 1964-1965, op. cit., page 31.

(2) Exigences et possibilités nouvelles dans la préparation des produits de la pêche, op. cit.

b) L'organisation

La division technologique devra avoir deux préoccupations principales: 1) une préoccupation de qualité, qui implique des recherches sur les propriétés physiques et chimiques du produit ainsi que sur leur présentation et 2) une préoccupation de coût qui se traduit par une recherche sur l'efficacité des moyens de production. Donc deux types de recherche: recherche sur le produit et recherche sur les procédés, par conséquent deux sections de recherche.

La section de recherche sur le "produit" sera dominée par des scientifiques, tandis que la section de recherche sur les "procédés" le sera par des ingénieurs. Donc, du point de vue administratif, à cause des différences dans les méthodes d'approche, il faut insister sur une division théorique des sections. Cependant, en pratique, il faut davantage miser sur la complémentarité des compétences. Une telle organisation devrait permettre non seulement de développer en laboratoire des produits nouveaux, mais également de pousser l'expérimentation en usine-pilote jusqu'à une adoption immédiate à l'usine commerciale (Voir organigramme sous rubrique "personnel").

c) Description sommaire des tâches

Les tâches de la section "Produit" seront de: 1) accumuler de l'information scientifique et technique sur l'industrie des aliments. (On devra dans la mesure du possible éviter d'entreprendre des recherches qui sont faites ailleurs). 2) améliorer les produits, en fonction des consommateurs, sur le plan de la qualité et de la présentation. 3) Développer de nouveaux produits à partir du poisson. 4) Etablir des standards de qualité pour l'industrie du poisson, ou encore, adopter les standards de qualité déterminés par d'autres laboratoires. 5) Promouvoir, par des conférences et par la publication de rapports, les standards de qualité adoptés. 6) Faire des recherches spécifiques pour des industries déterminées. 7) Publier des rapports sur les résultats des recherches.

Les tâches de la Section "procédés" seront de: 1) accumuler de l'information sur les procédés utilisés dans l'industrie alimentaire et les industries connexes. 2) Adopter, développer et appliquer les nouveaux procédés de conservation et de transformation du poisson au niveau de l'usine-pilote. 3) Faire des études comparatives des différents facteurs de transformation. 4) Etablir des standards de coût et de production. 5) Promouvoir des comparaisons avec ces standards. 6) Conseiller les préposés aux contrôles dans les usines (contrôle de qualité, contrôle de production, contrôle de coût). 7) Faire des études spécifiques en vue de solutionner les problèmes particuliers de certaines usines de transformation. 8) Publier des rapports et faire des démonstrations.

3- Le personnel nécessaire

La division de recherche en technologie devrait relever d'un administrateur à formation scientifique, probablement un biochimiste, ayant acquis de préférence une expérience industrielle dans l'industrie alimentaire. Deux chefs de section, un scientifique et un ingénieur, se rapporteraient directement à lui et auraient la responsabilité de chacune leur section. Il y aurait probablement avantage à ce que l'ingénieur responsable de la section "procédés" ait acquis de l'expérience dans l'organisation d'entreprise au niveau de l'usine.

Le personnel total incluant le personnel administratif et clérical serait de 40 à 45 personnes. La section "produit" compterait 5 scientifiques et une quinzaine de techniciens de laboratoire. On estime qu'il faut environ 3 techniciens par scientifique. La section "procédés" aurait possiblement 3 ingénieurs, 3 techniciens et deux dessinateurs. De plus, un groupe d'hommes de métier qui pourraient desservir les deux sections à la fois, pourrait être composé de 5 travailleurs. Ce groupe relèverait de la responsabilité du chef de la

section "procédés". Le groupe clérical serait la responsabilité du comptable, et serait formé de 8 personnes.

Il faut noter que sur un personnel total de 42 personnes, l'administration comprend 8 employés, soit environ 20% du total. Une augmentation du personnel scientifique n'entraînerait à une augmentation proportionnelle du personnel de soutien. Ceci fait ressortir le besoin d'atteindre un certain minimum dans un laboratoire, si l'on désire obtenir un rendement satisfaisant du personnel.

ORGANIGRAMME

1 Administrateur - Division technologique

1 comptable
2 secrétaires
3 commis
2 gardiens
8

Chef Section "produit"

2 biochimistes
1 chimiste
2 bactériologistes
15 techniciens de laboratoire
20

Chef Section "procédés"

1 ingénieur industriel
1 ingénieur mécanique
1 ingénieur réfrigération
3 techniciens industriels
2 dessinateurs
5 hommes de métier
13

Total 42 personnes. (Les chefs sont compris dans le personnel scientifique).

4- Relations avec les producteurs

Afin que le service de recherche en technologie industrielle ait le maximum d'efficacité, les producteurs doivent collaborer entièrement. Pour assurer leur participation, nous suggérons les mesures suivantes:

a) La consultation

Le Conseil des Pêches ou un sous-comité "ad hoc" du Conseil des Pêches devrait être consulté au moins une fois l'an sur l'orientation des recherches du Service.

b) La participation financière des producteurs

"Il est entendu que la plupart des entreprises privées dans l'industrie de transformation des produits de la pêche peuvent difficilement engager de gros capitaux dans cette recherche de développement. Si par ailleurs, l'on songe à l'intervention du gouvernement, on imagine que celui-ci pourrait peut-être fournir les argents nécessaires mais nous doutons fortement que cette façon de procéder soit très avantageuse puisque l'intérêt n'y serait pas toujours.

"Il existe apparemment plusieurs formules capables de financer ce genre de recherche industrielle. En Allemagne par exemple, le gouvernement prélève une taxe industrielle tandis que les producteurs de bleuets du Maine souscrivent eux-mêmes à un fonds de recherche et de publicité. Les industriels laitiers du Canada souscrivent bénévolement à un fonds de publicité (une faible proportion va occasionnellement à la recherche) qui rapporte annuellement un peu plus d'un demi-million de dollars.

"A notre avis, il serait possible d'intéresser tous les industriels de la pêche au Québec à collaborer à la réalisation de ce centre de recherche. A titre d'exemple, voici une façon possible de financer un tel projet.

"La valeur des produits de la pêche au Québec étant d'environ 10 millions de dollars, une souscription par chaque producteur de 0.3% de son chiffre de ventes (C'est-à-dire 30 cents pour chaque 100 dollars de ventes) rapporterait annuellement $30,000. Ajoutons à cela l'aide substantielle qu'accorde le ministère fédéral de l'Industrie et les réductions d'impôt accordées aux industriels qui s'engagent dans la recherche et nous avons là suffisamment de support pour entretenir un centre suffisamment équipé pour accomplir un travail effectif" (1).

c) L'application des résultats de recherche

Les résultats de la recherche porteront le maximum de fruits si les producteurs peuvent disposer d'un laboratoire modeste, où au moins un technologue, assisté d'un technicien, pourra opérer des contrôles dans leur (s) usine (s) et pourra introduire les produits nouveaux ou améliorés, développés par le Service de recherche.

5- Les coûts

On peut prévoir que les coûts annuels d'opération de ce Service s'élèveront à environ $400,000. répartis de la façon suivante:

---

(1) <u>Exigences et possibilités nouvelles dans la préparation des produits de la pêche</u>, op. cit.

Salaires et gages	$
10 professionnels à $9,000 en moyenne	90,000
20 techniciens à $5,500 en moyenne	110,000
12 cléricaux et hommes de métier à $4,000	48,000
Sous-total	248,000
Fournitures	100,000
Equipement	50,000
Total	$ 398,000

Le personnel actuel des Services Techniques étant composé de 13 personnes, on peut supposer que le coût de ce projet représente une dépense annuelle supplémentaire de $275,000. Par ailleurs, tel que mentionné plus haut, il est souhaitable que les producteurs participent financièrement à ce projet, et nous croyons que le récent Bill C-145 permet une participation du ministère des Pêcheries du Canada à un projet du genre.

6- Localisation

La recherche en technologie industrielle devra être faite soit à Québec, soit à Rimouski. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour privilégier l'un ou l'autre endroit.

Le choix de Québec est motivé pour des raisons de coordination de l'ensemble de la recherche (voir Recommandation 32), de contacts plus faciles avec les bibliothèques, les laboratoires de recherche, l'administration supérieure des pêcheries, etc.

Le choix de Rimouski est motivé pour des motifs de déconcentration, de rapprochement du territoire maritime en général et des usines en particulier. De même, le choix de Rimouski favoriserait l'installation d'un centre d'épuration pour les coques.

RECOMMANDATION 27: Que l'on avise sur le sort de la Station de Technologie de Grande-Rivière.

La Station de technologie de Grande-Rivière ne joue plus qu'un rôle mineur sur le territoire. D'ailleurs on entend dire qu'il est dans les projets du ministère des Pêcheries du Canada de fermer cette Station à plus ou moins longue échéance.

Afin de mettre un terme à la dispersion des effectifs de recherche et d'assurer la plus grande intégration possible des travaux, nous suggérons la fermeture de la Station de Technologie de Grande-Rivière, à la condition que le ministère des Pêcheries du Canada donne à l'Etat du Québec des avantages financiers au moins équivalents aux dépenses encourues par les opérations de la Station. Il est également à conseiller que les chercheurs de cette Station aient le loisir d'intégrer le Service de recherche en technologie du Québec.

RECOMMANDATION 28: Que les producteurs établissent des comptoirs-pilotes (1).

Il est reconnu qu'une des principales causes de la faible consommation du poisson au Québec réside dans la qualité du produit offert au détail. Cette pauvreté dans la qualité résulte de plusieurs causes, dont:

---

(1) Cette recommandation et la suivante sont placées ici pour faire une suite logique du projet visant à améliorer la qualité et l'utilisation des débarquements, même si le programme porte sur les structures au niveau central.

- L'indifférence ou le manque de connaissance des détaillants.

- Des installations inadéquates: la circulation d'air dans les comptoirs frigidaires cause l'oxydation du poisson.

- Le manque de surveillance ou de "follow-up" de la part des grossistes ou des producteurs.

Pour pallier à ces lacunes et, en même temps, faire l'éducation du consommateur et faire certaines expériences, le BAEQ propose que l'on établisse dans un super-marché quatre comptoirs à poisson dont deux seraient contrôlés et garantis au point de vue qualité et les deux autres ne le seraient pas (afin d'évaluer les résultats comparatifs).

Les divers moyens de contrôle pourraient être les suivants:

- Rendre un commis responsable devant le producteur.

- Visite hebdomadaire des comptoirs contrôlés par un représentant du producteur.

- Retour des produits avariés.

- En cas de plainte, visite à domicile ou au comptoir par le producteur.

On pourrait aussi profiter de l'établissement de tels comptoirs pour diffuser des livres de recettes de poissons, faire différentes expériences telles que l'analyse de l'influence des hausses de prix du poisson de qualité, de la préférence des consommateurs, etc.

Si l'expérience est concluante et qu'il est économiquement possible (à court ou à long terme) de propager le système de contrôle des comptoirs, on pourrait à ce moment déboucher vers la certification des bons détaillants. On pourrait

alors avoir un réseau de détaillants sûrs, spécialisés ou non, mais dont les produits de la mer seraient certifiés comme étant d'excellente qualité.

Nous croyons que Montréal, Québec et Rimouski seraient d'excellents endroits pour conduire de telles expériences.

RECOMMANDATION 29: Que les producteurs collaborent à l'élevage du vison en disposant à cette fin d'une partie des résidus des usines.

Une expérience d'élevage du vison effectuée à Caplan en 1965 sous les auspices du BAEQ et du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a donné des résultats très positifs. En effet, par rapport au groupe de visons-témoin, les sujets de Caplan ont connu une croissance plus rapide, la formation de la fourrure a été plus hâtive, les peaux étaient plus longues, la qualité de la fourrure supérieure et le prix obtenu aux enchères a été plus élevé.

C'est grâce en particulier à une ration substantielle de résidus de poisson frais que ces résultats ont pu être obtenus.

L'utilisation d'une grande partie des résidus de la transformation du poisson à la nourriture du vison serait une excellente façon d'utiliser ces résidus de façon adéquate et rémunératrice, permettant même la création de 200 emplois permanents. Le Cahier sur l'Agriculture détaille le projet d'élevage du vison (critères de réussite, nature du projet, phases de réalisation, coût, main-d'oeuvre et revenus).

RECOMMANDATION 30: Création d'un service de pêche expérimentale.

Jusqu'ici, nous avons vu plusieurs propositions qui, appliquées, se traduiront par une hausse de revenus des pêcheurs hauturiers. Soulignons les projets de recherche sur la morue de Gaspé, de refonte du système de financement des navires, de construction de navires plus rentables, de développement des centres de pêche et de mise en place d'équipes d'entretien et de réparation. La réalisation de ces projets améliorera la situation financière du pêcheur en le guidant dans sa recherche du poisson, en abaissant la charge financière qu'il supporte ou en favorisant un effort de pêche plus productif et plus intensif. Par ailleurs, il est un autre aspect que nous n'avons traité que partiellement jusqu'ici: des techniques éprouvées. Elles aussi ont une grande influence sur le revenu net du pêcheur, comme on peut le voir d'après cette équation de S.T. Mathews (1):

$$Rn = [A - (B + C)] \times D - (E + F) \text{ où}$$

A = le prix moyen payé au pêcheur pour une livre de poisson.

B = Le coût du carburant pour produire cette livre de poisson

C = les autres frais variables

D = Le volume des débarquements

E & F = les frais fixes annuels indépendants de l'effort de pêche;

comme B est proportionnel à la racine cubique du carré de la puissance du moteur, inversement proportionnel à la racine cubique du diamètre de l'hélice et inversement proportionnel aux dimensions linéaires du chalut;

---

(1) S.T. Mathews: Fishing Vessel Design and Operation, National Research Council, Division of Mechanical Engineering, Ship Laboratory Section, Report No. MTB - 39, Ottawa, 18 novembre 1957

comme D est proportionnel à la valeur des concentrations de poisson, proportionnel à la racine cubique de la puissance du moteur, proportionnel à la racine cubique du diamètre de l'hélice et proportionnel aux dimensions linéaires du chalut:

On peut écrire:

$$Rn = \left[A - \left(\frac{K_2 \; P^{2/3}}{d^{1/3} \; \sqrt{a}} + C \right) \right] \times K_1 \; P^{1/3} \; d^{1/3} \; \sqrt{a} - (E + F),$$

où K_1 et K_2 sont des constantes (K_1 dépendant de la valeur des concentrations de poisson).

a - les dimensions linéaires du chalut
d - le diamètre de l'hélice
P - la puissance effective du moteur.

La première équation indique nettement la nécessité de maintenir au minimum le terme "B", (le coût du carburant) et d'élever au maximum le terme "D" (le volume des débarquements).

La seconde équation donne des indications sur les moyens à prendre pour agir sur "B" et "D": pour maintenir le coût du carburant à un niveau raisonnable, il faut produire des coques de faible résistance à la propulsion, assurer l'efficacité de l'ensemble du système propulseur et diminuer la résistance de l'engin de pêche au remorquage, d'où l'emploi de petits chaluts ou de chaluts dont les caractéristiques hydro-dynamiques ont été bien étudiées; pour assurer un volume élevé de débarquements, il faudrait par contre une grande puissance motrice, un grand hélice et un grand chalut. On voit donc que les termes "B" et "D" ont des exigences opposées qu'il faut concilier. De là découle la nécessité de bien équilibrer les termes de l'équation.

Dans le projet 27, le type de bateau que nous avons préconisé est susceptible d'économiser le coût du carburant puisque, on l'a signalé, chez les navires à pêche arrière, le chalut est traîné

par l'arrière, dans l'axe du bateau. Par ailleurs, le type de bateau étant défini, il reste encore à déterminer un juste équilibre entre les exigences contraires des termes "B" et "D", en déterminant scientifiquement la puissance et le type des systèmes propulseurs, la puissance et le type des treuils, et le type d'engin de pêche à employer. Seule la pêche expérimentale peut fournir les données de base nécessaires à cette détermination.

Jusqu'ici ces critères ont été déterminés de façon assez arbitraire et, du point de vue technique, les chalutiers souffrent surtout d'un déséquilibre assez prononcé entre les caractéristiques du système propulseur et celles des chaluts, et d'une trop grande résistance des chaluts au touage. Comme conséquence, la valeur des termes "B" et "D" est déficitaire et rend les opérations encore plus marginales. La valeur de ces termes est cependant meilleure sur les chalutiers de 82' et on peut voir qu'avec une puissance de moteur égale ou inférieure à celle des moteurs des chalutiers de bois, les chalutiers de 82' produisent bien plus que les chalutiers de bois.

Dans l'industrie de la pêche d'ailleurs, on a toujours tendance à doter les navires d'une puissance excessive, augmentant ainsi indûment les dépenses de capital et d'opération.

Sans vouloir prouver ce point en particulier, G.C. Eddie donnait récemment un exemple de données acquises par la pêche expérimentale. Selon cet auteur, en procédant par "conjecture éduquée", les promoteurs d'un projet de construction d'un navire de pêche avaient décidé de donner aux machines une puissance totale de 3,300 h.p. tout en considérant que le navire serait pleinement efficace avec 2,200 h.p. seulement, 1,100 h.p. constituant la réserve de pouvoir à laquelle les pêcheurs et les industriels de la pêche attachent une si grande importance.

Or, des mesures exactes du pouvoir absorbé par les agrès de pêche et l'équipement du navire en service démontrèrent que le bateau de pêche pouvait s'en tirer, dans les conditions de la pêche

commerciale, avec beaucoup moins de 1,400 h.p. (Eddie ne précise pas plus). Il fut donc décidé que les navires de même type seraient, à l'avenir, dotés d'une puissance totale de 2,800 h.p. au lieu de 3,300 h.p., avec, note Eddie, des économies considérables sur l'investissement initial, le carburant et l'entretien. Et nous ajoutons que la réduction de la puissance de la machinerie aurait certainement pu être plus radicale, sans effets nocifs sur les opérations de ces navires de pêche(1).

La nature des travaux

La pêche expérimentale pourrait se définir comme une méthode qui permet l'acquisition de données opérationnelles propres à établir avec certitude les exigences des divers agrès de pêche sur la puissance des systèmes propulseurs, de mesurer avec précision les exigences des agrès de pêche sur la puissance des treuils et d'étudier et mesurer les différents paramètres qui influencent le comportement et l'efficacité des agrès de pêche au travail.

Pour arriver à ces fins, il faut:

- déterminer à quelle vitesse de remorquage les engins de pêche sont le plus efficaces;

- mesurer, à ces vitesses, quel pouvoir ils exigent du système propulseur des navires et doter ces derniers d'une puissance compatible avec les exigences de l'engin qu'ils peuvent remorquer, selon leur taille et leur tonnage;

---

(1) G.C. Eddie, Perfectionnement des chalutiers en Grande Bretagne avec mention spéciale des essais et des recherches sur les conditions de la pêche commerciale, Conférence canadienne relative aux navires de pêche hauturière dans l'Atlantique, Montréal; 7-9 février 1966.

- mesurer les exigences de pouvoir imposées aux treuils au cours du relevage et de l'opération des engins, construire les treuils en conséquence et trouver l'arrangement du pont de travail qui facilite le plus la manipulation de ces agrès;

La pêche expérimentale pourrait également être d'une très grande utilité à la biologie des pêches dans l'étude des agrès de pêche. La biologie des pêches, telle que définie dans ce cahier inclut les études techniques portant sur les méthodes de capture et de repérage des ressources. La frontière entre la biologie et la pêche expérimentale est difficile à déterminer et les deux types de recherches sont complémentaires. La pêche expérimentale pourrait donc servir à:

- étudier l'effet des formes, de l'angle d'attaque et de l'attitude des panneaux sur l'ouverture de la gueule du chalut et sur la tension exercée sur les funes;

- mesurer l'ouverture horizontale et verticale de la gueule des chaluts et voir quelles corrections il faudrait apporter à la configuration de l'engin pour lui donner une meilleure efficacité de balayage;

- mesurer et observer l'effet de la grandeur du maillage sur le flot de l'eau à travers les maillages, la résistance au remorquage et la sélectivité exercée sur les populations de poisson;

- étudier la résistance énorme que doit produire la ligne des diabolos classique sur le remorquage, en fonds vaseux particulièrement, et l'améliorer;

- étudier l'effet de la couleur des filets sur l'ordre de grandeur des captures;

- observer par échographie ou télévision la configuration de tous ces agrès en pêche et l'améliorer s'il y avait lieu;

- expérimenter les chaluts, les palangres et les filets maillants pélagiques et les mettre au point;

- expérimenter les méthodes de la Côte du Pacifique pour la manipulation des chaluts, des filets maillants et des palangres avec tambours hydrauliques et démontrer ces méthodes à nos pêcheurs, parce qu'elles sont plus rapides et qu'elles permettent d'utiliser un plus grand nombre d'agrès à la fois;

- lorsqu'il s'agit de chalutage, mesurer et évaluer l'effet que pourrait avoir le degré de remplissage du chalut sur la tension dans les funes, l'angle d'écartement des funes, la poussée ou "thrust" sur le palier de butée de l'arbre d'hélice afin d'en arriver à trouver une méthode qui permettrait de relever le chalut lorsqu'il est temps et de ne pas le traîner inutilement;

- rechercher une méthode qui permettrait d'en arriver à des résultats semblables avec les filets maillants;

- faire des expériences sur l'usage de la senne-bourse, des filets maillants et des palangres pélagiques pour la morue.

La nécessité du service

La compilation, la comparaison, la coordination et l'analyse des différentes données recueillies permettront de réaliser un meilleur équilibre entre le système propulseur des navires et les agrès de pêche employés, de même que d'augmenter le rendement des agrès de pêche.

Ces expériences et recherches ont toujours été négligées dans le passé et, avec les changements

survenus dans les conditions de pêche et le développement technique en général, il devient de plus en plus coûteux, risqué et difficile de laisser le développement des méthodes et engins de pêche aux soins de l'industrie de la pêche elle-même, surtout au Québec où les pêcheurs sont dans une situation comparative défavorisée, comme on l'a déjà mentionné.

RECOMMANDATION 31: Que soit créé un service de recherche économique.

Nous savons que l'actuelle Direction des Pêcheries reconnaît la nécessité de la recherche économique; cette conception d'ailleurs semble avoir présidé au récent changement de nom du Service de Construction Navale pour celui de Service d'Economie Maritime.

Contentons-nous de souligner ici que la recherche économique devra porter non seulement sur la rentabilité des navires mais aussi sur celle de nouveaux procédés de transformation; les économistes devront faire des études de marché, faire des corrélations visant à déterminer les zones de pêche les plus productives, etc., et faire des études de développement et de planification du secteur.

En somme le champ de la recherche économique est très large et ce serait restreindre son champ d'action que d'intégrer la recherche économique à l'intérieur d'un autre service.

Toutefois, la recherche économique commande des effectifs très limités; à notre avis, deux chercheurs suffiraient: un ingénieur-économiste et un économiste (ou statisticien). Dans ces conditions, le personnel de la recherche économique pourrait fort bien relever directement du directeur général de la recherche.

RECOMMANDATION 32: Que toute la recherche soit coordonnée par un directeur général.

Divers projets et recommandations décrits dans cette section permettent de voir que les services de recherche ne sont pas indépendants les uns des autres (Exemples: projet 14, recommandation 30 et 31). En vue d'assurer la coordination de ces services il est nécessaire de créer un poste de directeur général qui non seulement facilitera les communications entre les Services et en coordonnera les activités, mais pourrait décharger les directeurs de service de plusieurs tâches administratives leur laissant ainsi plus de temps pour diriger les recherches.

On notera que le directeur général sera de préférence un administrateur. Il n'aura pas à préciser la méthodologie des différentes recherches - c'est le rôle des directeurs - mais plutôt à s'assurer que les recherches sont conformes aux politiques du ministère; il aidera à partager judicieusement les recherches sur les agrès de pêche entre le service de recherche en biologie et le service de pêche expérimentale, il verra à ce que celui-ci recueille des renseignements importants pour la biologie au cours de ses sorties en mer,etc.

Une coordination efficace et quasi quotidienne commande un centre de recherche intégré, c'est, nous l'imaginons, un élément essentiel du projet d'érection d'un pavillon des pêcheries, annoncé il y a un an (1).

---

(1) Voir le journal Le Soleil, Québec, 23 juin 1965.

PROJET 32: Création d'un service d'aide technique au pêcheur (1).

Dans les provinces Maritimes, les pêcheurs jouissent de divers services fournis soit par un capitaine de terre chez les grandes entreprises, soit par le gérant de l'usine ou le chef d'entreprise chez des firmes plus modestes.

Ces services sont nombreux, et selon les ports, comprennent une partie plus ou moins importante des tâches suivantes:

- surveillance fonctionnelle des capitaines;

- surveillance et autorité disciplinaires sur les capitaines;

- administration du personnel des équipages: tenue de dossiers sur les candidats qui ont fait application ou déjà travaillé pour la compagnie;

- recommander des promotions et nominations aux positions de responsabilité, telles que maître et capitaine;

- régler les troubles d'équipage qui ne peuvent pas être réglés par les capitaines;

- vérifier l'état des agrès de pêche et de l'équipement sur le pont;

- se tenir au courant des améliorations et innovations dans les agrès de pêche et méthodes de pêche et recommander des changements et des essais;

---

(1) Pour plus de détails sur le projet, voir Dufresne, McLagan, Daignault Inc., L'Equipage de terre et le Service de Direction, op. cit.

- sortir avec chaque bateau au moins une fois par année;

- communiquer quotidiennement avec chaque bateau en mer afin de: a) obtenir le rapport sur les quantités et les espèces capturées; b) prévoir les réparations nécessaires au retour; c) se tenir au courant des conditions de pêche;

- obtenir de chaque capitaine à chaque retour du voyage un compte rendu afin: a) de se tenir au courant des conditions de pêche; b) obtenir des indications sur l'état du bateau, de l'équipement et des agrès;

- voir chaque capitaine avant chaque voyage afin de discuter les conditions de pêche et de s'accorder sur les lieux de pêche à visiter.

Nous considérons que les pêcheurs du territoire-pilote auraient avantage à jouir de services équivalents, d'autant plus que la tradition de la pêche hauturière est relativement jeune au Québec.

1- Nature du projet

Le projet vise à mettre à la disposition de la flotte du territoire-pilote (de tout le Québec si on le juge à propos) des techniciens qualifiés qui auront à remplir les fonctions suivantes:

a) Identification des faiblesses des équipages.

Les données statistiques de chaque bateau peuvent être le point de départ - servir d'hypothèses - aux techniciens pour identifier les facteurs spécifiques à améliorer: l'état de l'équipement, l'état des agrès de pêche, l'habileté de navigation, la connaissance de l'opération de la sondeuse et de l'interprétation des échogrammes, l'habileté et le soin dans l'agencement des agrès de

pêche et les opérations de chalutage, l'utilisation des planchettes horizontales dans la cale des navires, le glaçage des prises, etc.

b) Améliorer les opérations des équipages.

Cette fonction comporte deux aspects: d'abord la correction des faiblesses identifiées, et aussi l'introduction des améliorations dans les méthodes, agrès et équipements de pêche recommandées par suite des travaux du service de pêche expérimentale ou du service de recherche en biologie ou par suite de recherches ou d'expériences faites ailleurs.

Il va sans dire que pour remplir ces fonctions, les techniciens de ce service doivent voyager sur les navires de pêche et être en rapports très étroits non seulement avec les pêcheurs mais aussi avec le Service de pêche expérimentale et les techniciens du ministère des Pêcheries du Canada.

2- Centres de décision impliqués

Les producteurs du territoire ne disposent généralement pas de l'expérience et du personnel qualifié pour remplir les fonctions recommandées ici. D'ici le moment où ils se seront engagés pour de bon sur la voie de l'intégration verticale et opéreront sur une échelle assez grande pour justifier la création de postes de capitaine de terre, nous recommandons que l'administration provinciale des pêcheries se donne un service pour remplir ces fonctions.

3- Personnel nécessaire

Le personnel du service d'aide technique au pêcheur devrait comprendre le directeur, deux techniciens ou ex-capitaines qualifiés pour rendre un service compréhensif de conseiller technique en chalutage, un spécialiste en agrès de pêche, un spécialiste en électronique, un aide de bureau et un comptable qui s'occupera également des statistiques.

4- Localisation du personnel

Le quartier général du service sera à Gaspé parce que cet endroit dispose de bonnes facilités de communications avec les Iles-de-la-Madeleine et parce que la plus grande concentration des opérations de pêche du territoire se trouve dans cette région. Il y aurait cependant un délégué permanent posté aux Iles.

5- Coût d'opération

Le budget annuel du service proposé sera de l'ordre de $100,000 répartis de la façon suivante:

Salaires	$
- 5 techniciens à $12,500	62,500
- Différentiel pour le directeur	5,000
- Aide de bureau	3,000
- Comptable	4,500
- Bénéfices marginaux (15%)	10,500
Sous-total	85,500
Dépenses pour déplacements	10,000
Dépenses de bureau	5,000
TOTAL	100,000

Soulignons que le personnel qualifié du service devrait durant l'hiver, participer au programme de formation de l'Ecole des Pêcheries.

6- Revenus escomptés

Il est impossible de prévoir les revenus additionnels en valeur des débarquements et remboursements des emprunts que provoquera l'aide technique du service proposé. Nous croyons que ce projet doit faire partie des efforts de l'Etat du Québec pour assurer la modernisation rapide du Secteur et l'adaptation de la main-d'oeuvre de la pêche aux conditions nouvelles de la pêche.

RECOMMANDATION 33: Qu'une zone de pêche soit réservée aux pêcheurs côtiers.

Afin de mettre un terme aux griefs des pêcheurs côtiers envers les navires de pêche hauturière "qui ramassent tout le poisson", nous recommandons fortement que les pêcheurs côtiers puissent travailler en toute quiétude à l'intérieur d'une zone de deux milles du littoral ou de cinquante brasses (1).

Comme la nature des fonds diffère d'une région de pêche à l'autre (côte nord de la Gaspésie, côte sud de la Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine), il peut être préférable d'adapter la réglementation

---

(1) Une recommandation semblable était faite en fin de 1963 dans Rapport du comité d'étude sur les relations entre la pêche côtière et la pêche hauturière dans la province de Québec, op. cit. La zone de pêche de deux (2) milles devrait être mesurée à partir des caps de la côte (ligne de base droite).

de zonage à la situation particulière de chacune de ces régions (par exemple, 2 milles pour la côte nord et 50 brasses pour la côte sud).

Il est bien entendu toutefois que les pêcheurs côtiers ne seraient pas limités à pêcher seulement dans leur zone exclusive, ils pourraient déborder ces limites, protégés alors par les règlements actuellement en vigueur.

Des facteurs tant économiques que psychologiques motivent cette recommandation: il est assuré que le zonage limiterait les dégâts aux agrès de pêche des pêcheurs côtiers; mais aussi il serait un élément d'un plus grand effort de pêche de la part de ceux qui sont convaincus qu'après le passage du chalutier de pêche, il ne reste plus de morue.

RECOMMANDATION 34: Que le Service de la Conservation et de l'Expansion du ministère des Pêcheries du Canada ait l'exclusivité de la protection de la pêche hauturière.

Les moyens matériels dont dispose le Service de Protection de la Direction des Pêcheries ne lui permettent pas une action efficace dans le golfe St-Laurent. Même si l'industrie de la pêche réclame des bateaux-patrouilleurs plus gros et plus rapides que ceux que le Québec a à sa disposition, nous croyons que des priorités plus urgentes existent qui doivent être respectées.

Au nom de la coordination des activités de l'Etat Fédéral et de l'Etat du Québec, le BAEQ recommande que celui-ci se retire de la patrouille de la pêche hauturière.

Déchargé d'une partie de ses fonctions, le service de Protection pourrait alors faire

respecter de façon plus efficace les lois et règlements (1).

Le retrait de la patrouille du Québec d'un territoire interprovincial et même international doit être considéré comme une "recommandation minimum": le Québec est la seule province à assurer elle-même la protection de ses pêcheries, affectant à ce poste une somme annuelle dépassant le demi million de dollars (2).

Plus sera considérable le budget pouvant être consacré à l'expansion des pêcheries, mieux celles-ci s'en porteront.

RECOMMANDATION 35: Que le Service de la Refrigération ne conserve pour le moment que neuf (9) entrepôts frigorifiques en Gaspésie, les autres devant être offerts aux municipalités, ou fermés.

Actuellement, la Direction des Pêcheries assure l'entretien et l'opération d'environ 40 entrepôts frigorifiques en Gaspésie, parmi lesquels plusieurs ne rendent aucun service à l'industrie des pêches.

Nous recommandons que l'administration provinciale des pêcheries ne maintienne et opère pour le moment que 9 entrepôts frigorifiques, soit ceux situés près des usines requérant un service de congélation et près de ports d'attache de cordiers

---

(1) Nous avons vu plus haut que la Direction des Pêcheries admet elle-même des lacunes dans ce domaine. Voir page 25.

(2) Source: Budget des Dépenses, 1965/1966, Québec 1965, page 90.

et gaspésiennes qui utilisent régulièrement la boëtte pour apprêter les agrès de pêche. De la sorte, on ne retiendra que les entrepôts situés à Anse-au-Griffon, Carleton, Gaspé, Newport Point, Paspébiac, Port-Daniel, Rivière-au-Renard, Saint-Maurice et Ste-Thérèse ou Grande Rivière.

L'Etat du Québec offrira les quelque 30 autres entrepôts aux municipalités. Certaines d'entre elles pourraient être intéressées à s'en porter acquéreur comme service au public (consommateurs, cultivateurs, touristes). Ceux qui ne suscitent pas d'intérêt de la part des gouvernements locaux devront être abandonnés. On réalisera ainsi des économies très substantielles servant d'une part, à l'amélioration des entrepôts de l'un ou l'autre centre de pêche, d'autre part, et surtout à la modernisation du secteur des pêches.

La main-d'oeuvre qui sera mise à pied par suite des fermetures d'entrepôts se prévaudra de mesures de reclassement prévues dans le Chapitre sur la valorisation de la main-d'oeuvre.

Aux Iles-de-la-Madeleine, les entrepôts actuels suffisent aux besoins de l'industrie de la pêche. Aussi considérons-nous non fondé le projet de construction à Fatima d'un entrepôt qui sera porté au compte des pêcheries commerciales. Aux Iles, on devra suivre le mouvement de concentration de la population et de la pêche et, s'il y a lieu, fermer l'un ou l'autre entrepôt quand leur utilité sera devenue marginale.

RECOMMANDATION 36: Que les services autres que ceux de la recherche, de l'administration et d'information soient coordonnés par un directeur général.

Le besoin d'une bonne coordination entre les services "d'opération" paraît essentielle pour en assurer une efficacité maximale. De même, les

relations entre les services de recherche et les services d'opération seront facilitées par l'intermédiaire des deux directeurs généraux.

Nous croyons utile de mentionner ici que cette structure ne résout pas tous les problèmes de coordination et de collaboration: les scientifiques et les techniciens du service de pêche expérimentale devront rencontrer les spécialistes du Conseil National des Recherches et ceux de la Division des Navires et Agrès de pêche du ministère des Pêcheries du Canada; les scientifiques du Service de Recherche en Technologie Industrielle devront coordonner leurs recherches avec ceux du Service de l'Expansion Industrielle du ministère des Pêcheries du Canada.

Le personnel du Service des Prêts (le service d'Economie Maritime à qui est enlevé l'aspect recherche) devra avoir des contacts étroits avec les firmes d'architecture navale et le Conseil National des Recherches (Laboratoire des Navires). Le chef du Service de Génie (le Service de Construction actuel) aura peut-être à communiquer avec le ministère des Travaux Publics.

Les scientifiques de la Station de Biologie marine devront consulter les chercheurs d'autres organismes, etc.

> "Plus encore que la consultation individuelle, la consultation périodique des groupes de chercheurs peut constituer un moyen vraiment positif pour maintenir, de façon permanente, un équilibre entre la liberté nécessaire à l'invention scientifique et l'engagement des chercheurs dans une orientation définie, par l'insertion de leurs recherches dans le domaine des pêches" (1).

---

(1) La recherche en biologie des pêches dans le Territoire-pilote, op. cit.

"Les directeurs des services verront à favoriser une consultation ad hoc au fur et à mesure que les besoins apparaissent à un niveau déterminé de décision, et répétée aussi fréquemment que nécessaire" (1).

RECOMMANDATION 37: Que soit créé un service d'information sur les pêcheries.

"Le service d'information et de publicité du ministère de l'Industrie et du Commerce compte une section spécialisée dont le travail porte exclusivement sur les pêches" (2).

Le Service poursuit un travail actif d'information auprès du grand public et des spécialistes.

"Les moyens utilisés varient également: publications, conférences, démonstrations culinaires, films, participation aux foires et aux expositions (3).

Il serait difficile croyons-nous d'affecter des sommes beaucoup plus considérables pour l'information du grand public. Toutefois, il y aurait lieu de considérer la diffusion de recettes de poissons par l'intermédiaire des restaurants spécialisés et des épiceries, afin de corriger la faiblesse de l'expérience culinaire des ménagères concernant le poisson.

---

(1) Idem

(2) Rapport sur les Pêcheries du Québec, 1964-1965, op. cit., page 77.

(3) Idem

L'information de l'industrie de la pêche.

Là où l'information accuse des faiblesses fondamentales, c'est auprès de l'industrie de la pêche.

La seule revue de vulgarisation scientifique, Actualités Marines, est tirée à 2,500 exemplaires. Sa tenue très soignée, le papier glacé et les photos en couleurs en font une revue dispendieuse réservée à des privilégiés.

Nous considérons que l'information de l'industrie de la pêche en général et des pêcheurs en particulier doit recevoir une attention toute particulière de l'Etat du Québec.

Nous recommandons les deux mesures suivantes: une émission radiophonique et des publications régulières:

1- Une émission radiophonique régulière.

Nous recommandons que, durant la saison de pêche, une émission de radio quotidienne d'un quart d'heure donne des renseignements précis et d'actualité sur la météorologie maritime, les prévisions de la pêche, les déplacements des stocks, les régions les plus profitables pour la pêche, les nouveaux règlements et législations concernant l'industrie de la pêche, les événements heureux et malheureux de certains pêcheurs (accidents, prises exceptionnelles, etc.) et autres sujets.

De plus, il y aurait lieu d'interviewer des scientifiques afin d'informer les pêcheurs sur la nature, l'utilité, la marche, les difficultés, les résultats de leurs travaux.

Nous suggérons que l'Etat du Québec intervienne auprès de Radio-Canada pour que cet organisme se charge de cette émission qui devrait être entendue sur les ondes de Moncton et de New-Carlisle. Après la diffusion de bulletins d'intérêt commun, chaque poste diffuserait par la suite ses nouvelles ou entrevues d'intérêt plus local.

2- Des publications régulières

Nous recommandons que le Service d'information du ministère des Pêcheries du Québec s'adjoigne le personnel suffisant pour préparer des périodiques illustrés et vulgarisés à l'intention du personnel de l'industrie de la pêche. Ces périodiques devraient tenter de faire le point sur les connaissances acquises et informer le secteur des résultats de recherches effectuées au Québec ou ailleurs. Par exemple:

- L'océanographie du Golfe, description du milieu ambiant: profondeurs, courants, stratifications saisonnières, cycle alimentaire de la mer, époques de reproduction et de migrations, glaces marines et effets sur la chasse au phoque et la pêche, concentration d'hiver et éparpillement d'été, etc. (1).

---

(1) Soulignons ici une importante contribution de Monsieur Robert Raymond professeur au Département de Biologie de l'Université Laval. Il a préparé - à la suite d'un mandat du BAEQ - une synthèse des travaux effectués sur le territoire maritime du Québec. Le travail intitulé Description physique du territoire maritime du Québec: conditions hydrographiques et inventaire des recherches océanographiques et biologiques sera publié en annexe au Plan.

- <u>Les bateaux et engins de pêche</u>, statistiques du rendement des navires de pêche du Québec, caractéristiques principales des bateaux et des méthodes de pêche des pays qui viennent pêcher dans le Nord-Ouest Atlantique, information sur les recherches du service de pêche expérimentale, activités du service d'aide technique au pêcheur, améliorations à apporter dans le glaçage, la conservation du poisson, etc.

- <u>La transformation du poisson</u>, activités du service de recherche en technologie industrielle.

- <u>Le pêcheur et son métier</u>, les résultats du reclassement des pêcheurs côtiers, amélioration dans les conditions de vie du pêcheur hauturier.

- <u>La législation</u>, justification, explication, etc.

RECOMMANDATION 38: Que l'Aquarium de Québec soit cédé au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ou au ministère de l'Education, ou qu'il continue de relever de l'administration des pêcheries à condition qu'il soit autrement aménagé.

Comme l'Aquarium de Québec sert des fins éducatives et touristiques, il serait bien normal qu'il relève des ministères compétents en ces domaines. L'administration de l'Aquarium par le ministères des Pêcheries du Québec ne saurait être justifiée qu'à condition que l'Aquarium serve vraiment les intérêts de l'industrie de la pêche. Pour cela, il devrait mettre plus d'accent sur les poissons du Québec, exposer les méthodes de capture utilisées par les pêcheurs de la province, etc. Son restaurant devrait également être licencié, servir du poisson bien apprêté avec vins appropriés, diffuser les recettes de cuisson, etc.

RECOMMANDATION 39: Que le ministère des Pêcheries du Québec fasse des études sur les moyens à prendre pour déceler la localisation du poisson.

Dans le mandat qu'il avait donné à Dufresne, McLagan, Daignault Inc., le BAEQ avait demandé d'explorer les possibilités de créer un organisme capable de diriger la flotte du territoire aux meilleurs endroits de pêche. Compte tenu des risques qu'un tel projet pourrait comporter - coût de l'organisation du service par rapport aux revenus, erreurs, etc. - la firme se refuse à faire une recommandation en ce sens, mais soumet à la discussion des détails sur un mode d'opération approprié d'un service de direction basé sur la collection de données statistiques, thermométriques ou échographiques par les pêcheurs eux-mêmes (1).

De la consultation que le BAEQ a eue avec des scientifiques en particulier, on doit conclure que la plupart des pêcheurs n'ont pas la formation technique suffisante pour recueillir des données pertinentes et qu'ils ne seraient pas bien disposés à révéler les endroits où ils font leurs meilleures prises. Aussi ne pourrait-on arriver à réaliser ce projet - si jamais on y arrive - que graduellement et par suite d'un désir réel des pêcheurs, désir qu'il faudrait contribuer à faire naître patiemment par l'information.

Nous recommandons que le ministère des Pêcheries du Québec étudie la validité des différentes formules possibles pour aider le pêcheur à se diriger vers les bancs de poisson les plus productifs du golfe (2).

---

(1) L'équipage de terre et le service de direction, op. cit.

(2) Afin d'assurer une exploitation méthodique planifiée et profitable dans toutes les zones de l'ICNAF, les pêcheurs et les producteurs,

Différentes formules devront être approfondies, parmi lesquelles:

- Création d'une équipe d'analystes de la pêche servant d'intermédiaires entre les chercheurs et les pêcheurs. Des analystes feraient la synthèse des données océanographiques et biologiques, telles que température de l'eau, salinité, courants, migrations, cycles de reproduction, etc., et feraient l'analyse des statistiques des prises selon leur localisation, la période, les espèces capturées, la profondeur des captures, etc.

- La pêche d'exploration: celle-ci pourrait se définir comme l'acquisition de données statistiques et physiques qui permettraient de faire pêcher les navires là où les chances de captures sont les plus grandes, ou de les diriger vers de nouveaux endroits ou sur des concentrations de nouvelles espèces de fruits de mer, peu ou pas exploitées présentement.

Parmi tous les facteurs qui favorisent la concentration des espèces de poisson, le facteur température est, semble-t-il, le plus important. L'observation des températures de l'eau sur les fonds de pêche n'indique pas nécessairement la présence du poisson, mais elle permet, au moins, d'éliminer du champ de travail tous les endroits où il ne faut pas chercher, et elle ramène ainsi, à des proportions plus abordables, la zone dans laquelle les bateaux de recherche ont à travailler.

---

(2) Suite de la note de la page précédente.

en particulier ceux qui opèrent des unités de grande pêche, auront avantage à lire: Cléophas Samuel et Robert Raymond, Etude comparée de l'évolution de la pêche commerciale dans le territoire de l'ICNAF: la pêche canadienne et la concurrence internationale, étude publiée en annexe au Plan.

C'est ainsi, qu'envisagées sous cet angle les dimensions du golfe St-Laurent se trouvent singulièrement réduites et qu'il devient possible de les explorer, à des intervalles assez rapprochés, au cours d'une saison de pêche.

Il suffirait, croyons-nous, d'explorer à la sonde thermométrique et échographique, les pentes et les fonds des trois grands chenaux du golfe: le chenal Laurentien, le chenal de Mingan et le chenal d'Esquiman, pour en arriver à diriger avec efficacité notre flotte de pêche sur les meilleures concentrations, benthiques ou pélagiques.

L'exploration thermométrique et échographique des chenaux devrait être continuée au cours de la saison. Cependant, il faut noter que dès les premières observations du début de la saison, les champs de recherche se concentreraient davantage dans les mêmes chenaux et nous croyons sérieusement qu'il deviendrait possible, en réajustant de façon progressive et constante les plans d'exploration, de garder les bancs de poisson bien en vue, assez bien en tout cas, pour que les pêcheurs en tirent grand avantage.

Ces observations pourraient peut-être être faites avec les navires de recherche du service de pêche expérimentale et du service de recherche en biologie.

- Une troisième formule à étudier serait <u>la collecte des données par les pêcheurs</u> - donc le projet présenté par Dufresne, McLagan, Daignault Inc., - si les pêcheurs par suite d'un consensus commun expriment le désir de participer à cette expérience et se montrent capables de le faire scientifiquement.

Relation du programme avec la consultation

Le Comité de zone des Iles-de-la-Madeleine fut le seul à proposer des réformes dans l'administration provinciale des pêches:

> "Nous sommes unanimes à reconnaître que le point qui nous apparaît le plus important avant d'envisager toute autre tentative de changement ou d'amélioration, serait ... que le ministère de l'Industrie et du Commerce ... tente de trouver des spécialistes en la matière qui pourraient orienter la pêche au Québec, quitte à les recruter dans une autre province ou même dans un autre pays. Il faudrait que plusieurs services qui sont actuellement sur le budget pêcheries provinciales passent à d'autres ministères et aussi que d'autres services soient transférés au Gouvernement Fédéral sans que personne n'en souffre, au contraire. Exemple: Service de la Protection et Service de la Recherche" (1).

Par ailleurs, tous les comités ont insisté sur l'importance de la détection du poisson et de la recherche en technologie, en particulier sur le hareng et le maquereau. Il faut également souligner que le Comité Consultatif Régional de la Pêche avait pu entendre le Dr. Jean Moreau et M. Gérard B. Martin exposer plusieurs projets de nature à élever la consommation du poisson, en particulier l'organisation d'un laboratoire et de comptoirs-pilotes <u>par les producteurs</u>. De la consultation ultérieure du BAEQ, il est cependant ressorti que pour être vraiment efficace, un laboratoire de recherches exigeait des moyens matériels que les producteurs ne sont pas prêts à consentir seuls, alors que la Direction des Pêcheries a déjà les cadres et l'expérience nécessaires pour réaliser des travaux d'envergure.

---

(1) <u>Rapport sur le plan d'aménagement des Iles proposé par le Comité de zone des Iles-de-la-Madeleine</u>, mai 1966.

Enfin, le BAEQ a fait une consultation discrète sur une restructuration de l'administration gouvernementale. Les organismes et personnes consultés ont applaudi aux recommandations et projets sur le sujet.

PROGRAMME 7: LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS (1).

L'expansion de la pêche hauturière, l'adoption de navires de plus en plus gros, la recherche de fonds de plus en plus éloignés, l'automation progressive, les nouvelles techniques de pêche, de conservation et de transformation des produits: chalutage par l'arrière, réfrigération à bord, fileteuses mécaniques, etc., en résumé les techniques actuelles et éventuelles de prise, de conservation et de préparation du poisson posent la question de l'adaptation, de la qualification et de la formation du personnel de l'industrie afin de mettre la pêche du territoire à même d'être compétitive dans ses rendements, dans ses prix et la qualité de sa production.

Le temps est révolu où le métier s'apprend par la formule du compagnon de travail. Il n'est plus question d'improviser le métier tant sur les bateaux que dans les usines. L'industrie de la pêche ne fait pas exception à la règle. Citons par exemple ces paroles d'un patron de chalutier de grande pêche:

> "Les équipes de l'avenir, si tant est que nous aurons des hommes pour armer nos navires dans dix ans, viendront des écoles secondaires, des collèges de pêche, ou peut-être de l'étranger comme immigrants. Ceux qui n'auront pas fait la 11e ou la 12e année ne posséderont pas les connaissances nécessaires pour

---

(1) La Direction de l'Ecole des Pêcheries a apporté une collaboration précieuse dans l'évaluation de l'offre et de la demande des services éducationnels en pêcheries.

gérer ou exploiter les navires de pêche de 1975" (1).

Le BAEQ est convaincu que l'Etat du Québec est conscient du problème; citons par exemple le récent transfert de l'Ecole des Pêcheries au ministère de l'Education et la formation d'un comité consultatif.

Le transfert de l'école

Pour faire suite à la réforme de l'enseignement entreprise dans la province et donnant au ministère de l'Education la juridiction des écoles spécialisées, il a été décidé par l'Arrêté en Conseil no: 1269, du 29 juin 1965, que l'administration et la régie de l'Ecole d'Apprentissage en Pêcheries soient transférées du ministère de l'Industrie et du Commerce au ministère de l'Education.

Par cet arrêté, l'Ecole désignée sous le nom de l'Ecole d'Apprentissage en Pêcheries devient l'Ecole des Pêcheries de Grande-Rivière.

Dans le communiqué de presse émis le 30 juin 1965, on peut lire que "l'intégration de cette institution au réseau de l'enseignement technique présente des avantages certains particulièrement sur le plan pédagogique. L'institution bénéficiera en effet, dès maintenant des nombreuses améliorations apportées actuellement à la formation technique et professionnelle au Québec".

---

(1) Capitaine M. Rodgerson, Le point de vue du patron de pêche sur les navires de grande pêche, conférence canadienne relative aux navires de pêche hauturière dans l'Atlantique, Montréal, février 1966.

Un communiqué de presse du 30 septembre 1965 appuie sur le caractère de l'Ecole. L'Ecole des Pêcheries n'est plus une Ecole zonale ou régionale, mais bien une Ecole Provinciale au même titre que les Instituts de Marine et de Papeterie.

Le Comité Consultatif

Le transfert de l'Ecole d'Apprentissage en Pêcheries du ministère de l'Industrie et du Commerce au ministère de l'Education du Québec devait amener la formation du Conseil de Perfectionnement pour l'Ecole. Ce conseil a été constitué à partir de l'Arrêté en Conseil 1270 du 29 juin 1965. A partir du 2 décembre 1965, ce conseil devenait le comité consultatif de la spécialité pêcheries du ministère de l'Education.

Les membres, au nombre de huit, représentent les divers secteurs de l'industrie de la pêche: les agents gouvernementaux responsables des pêcheries, des producteurs tant indépendants que coopérateurs, un professeur d'université et des pêcheurs de la flotte hauturière. Bien entendu, des représentants de l'Ecole et de la direction générale de l'enseignement spécialisé siègent sur ce comité. Ce dernier est des plus représentatif de l'industrie des pêches.

Le rôle du Comité consultatif est de conseiller le ministère de l'Education dans les moyens à prendre pour améliorer l'enseignement et de le rendre plus fonctionnel. Le comité peut envisager tout un éventail de sujets à étudier et à analyser, en relation avec les besoins de l'industrie des pêches: choix d'équipement, agencement physique des bâtisses, qualifications du personnel enseignant, les prérequis pour l'admission à l'Ecole, statut du technicien diplômé et autres sujets (1).

---

(1) Procès-verbaux du Comité consultatif de l'enseignement pêcheries, 29 octobre 1965 et 3, 4 décembre 1965.

En résumé, l'état du Québec est conscient de la nécessité de préparer une main-d'oeuvre qualifiée.

C'est une des raisons pour lesquelles le BAEQ n'a pas fait d'étude spécifique sur la formation professionnelle du personnel de la pêche. D'ailleurs la nécessité d'une préparation adéquate de la main-d'oeuvre se retrouvant dans tous les secteurs de l'économie du territoire, le BAEQ s'est plutôt appliqué à proposer une politique, des cadres et des mesures propres à assurer la formation de l'ensemble de la population. On retrouvera ces propositions dans le chapitre sur la valorisation de la main-d'oeuvre. Les mesures qui y sont décrites sont valables pour le secteur de la pêche comme pour les autres. Aussi, nous bornerons-nous ici à préciser surtout les besoins spécifiques du secteur qui nous préoccupe.

Les besoins de la pêche

La réalisation des projets de construction de navires en Gaspésie (Projet 27) et aux Iles de-la-Madeleine (projet 2 du dernier chapitre) suppose l'ouverture d'environ 650 postes, comme l'indique le tableau 22.

Nous prévoyons donc qu'environ 300 hommes seront requis à la direction des navires et 350 au travail de pont et autres emplois manuels. Et cet estimé ne tient pas compte du roulement du personnel. Or actuellement, il existe peu de pêcheurs qualifiés pour prendre la direction de ces navires sauf des 65' et de quelques unités de 80 à 90 pieds.

Sur les navires, il faudra tendre à réaliser une division des tâches assez marquée. Sur les navires de fort tonnage, ce sera relativement facile: la loi exige des certificats pour différents postes de responsabilité de capitaine, chef mécanicien, et autres; sur les bateaux de 65 pieds et moins, on devrait former le personnel en vue d'une division suivante des tâches.

TABLEAU 22: EVALUATION DU NOMBRE DE POSTES A COMBLER SUR LES BATEAUX QUI SERONT CONSTRUITS DURANT LE PREMIER PLAN.

Catégories de bateaux	Capitaines	Maitres	Maitres d'équipage	Mécaniciens en charge	Mécaniciens en second	Manoeuvres spécialisés
Plus de 150'	14	28	14	14	14	147
117'	8	16	8	8	8	94
80 à 100'	34	34	34	34	-	95
65'	10	10	-	10	-	15
Total	66	88	56	66	22	351
GRAND TOTAL			649			

- Capitaine	:	homme préposé à la navigation, à l'administration et aux machines électroniques.
- Premier maître	:	homme préposé aux moteurs, il peut aussi remplacer le capitaine à l'occasion.
Deuxième homme	:	homme préposé aux engins de pêche.
Troisième homme	:	homme préposé aux agrès de pêche et à l'ouvrage général.

Cette division des tâches déchargerait le capitaine d'une bonne partie du fardeau qui lui incombe actuellement, et réduirait les pertes de temps.

Les besoins des usines

Les besoins des usines sont difficiles à quantifier. Elles auront besoin de techniciens pour agir comme contremaîtres généraux et de section, pour exercer des contrôles de qualité, pour agir comme préposés aux postes de l'entretien et de la réparation, etc. Elles auront besoin d'hommes de métier pour le travail sur les chaînes de production, faire des opérations de nettoyage et d'entretien,et assister les techniciens.

Les besoins des services gouvernementaux

Dans plusieurs projets de ce cahier on peut voir que les services gouvernementaux auront besoin de techniciens additionnels pour assister les scientifiques et les ingénieurs dans les services de recherche en biologie, en technologie et en pêche expérimentale. D'autres postes sont à créer dans le service d'aide technique au pêcheur.

Les cours de l'Ecole des Pêcheries

L'Ecole des Pêcheries peut théoriquement répondre aux besoins de l'industrie des pêches grâce aux trois cours qui y seront donnés à partir de septembre 1966:

- le cours de technicien qui, d'une durée de deux ans, se donne après la onzième année scientifique ou la préparatoire technique, et prépare des techniciens pour les usines et pour la pêche. Ces techniciens peuvent également remplir différents postes dans les services gouvernementaux.

- le cours métier a une durée de deux ans et se donne après la neuvième année générale; il prépare des ouvriers spécialisés pour la pêche et la transformation.

- le cours de formation professionnelle s'adresse aux employés de l'industrie des pêches qui veulent parfaire leurs connaissances dans leur propre secteur de travail. Les pêcheurs inscrits à ce cours peuvent prendre le temps voulu pour en venir à la certification, but ultime des cours.

Bref, l'organisation des cours telle qu'approuvée par le ministère de l'Education pour septembre 1966 répond aux besoins de l'industrie de la pêche. Toutefois, face à l'exiguïté des locaux de l'Ecole comparativement aux besoins, nous considérons important de faire la recommandation suivante:

RECOMMANDATION 40: Que l'on fasse des études sur le site de l'Ecole des Pêcheries

Comme la bâtisse et les équipements actuels de l'Ecole de Grande-Rivière ne peuvent suffire aux besoins de l'industrie des pêches, il nous semble opportun qu'avant de décider d'agrandir l'Ecole actuelle, on s'interroge sur son emplacement.

Demandons-nous d'abord les raisons qui ont présidé au choix de Grande-Rivière comme site de l'Ecole des Pêcheries.

Dans le "Rapport général du ministre de la Chasse et des Pêcheries de la Province de Québec concernant les activités du Département des Pêcheries pour l'exercice financier 1946-1947", on peut lire les paragraphes suivants:

> "Le principal développement que je suis heureux de mentionner dans ce rapport est l'aménagement d'une école d'apprentissage en pêcheries à Grande-Rivière, dans le comté de Gaspé-Sud. Nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, Grande-Rivière à cause de son importance comme l'un des plus grands centres de pêche de la province, est devenue, en 1936, le site de la Station Expérimentale de pêche de l'Office des Recherches sur les pêcheries du Canada. Cette station, comme les stations expérimentales d'Halifax et de Vancouver, a été établie dans le but d'étudier nos problèmes techniques relatifs à la mise sur le marché des produits de la pêche et de leurs dérivés. Trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1939, l'Université Laval déménageait sa Station Biologique de Trois-Pistoles à Grande-Rivière, dans le but de coordonner les recherches en biologie marine avec les recherches techniques de la Station Expérimentale. Il en est résulté que ce centre de pêche est devenu, depuis 1939, un centre de recherche couvrant les problèmes de technologie et de biologie dont la solution par ces deux organismes sera de nature à aider considérablement l'avancement de nos pêcheries.
>
> "A la suite de ces fondations, il restait toujours évident que les problèmes d'éducation des pêcheurs demeuraient très aigus; c'est pourquoi une école, dont le caractère devait être essentiellement

technique, en rapport avec l'industrie de la pêche, s'imposait pour compléter ce centre de recherche et d'éducation. Dans cette école d'apprentissage, nous avons aménagé des classes où se donneront des cours théoriques qui seront simplement la continuation de l'enseignement primaire, et des ateliers où les pêcheurs auront l'avantage de se familiariser avec la technique de leur métier. Cette école pourra recevoir cinquante élèves réguliers et naturellement un nombre beaucoup plus considérable d'élèves aux cours du soir.

"Nous croyons que le centre de recherche et d'éducation de Grande-Rivière contribuera à mieux faire connaître aux pêcheurs et aux commerçants de poisson tous les phénomènes se rapportant à l'industrie de la pêche. Il appert que le fait d'avoir groupé ces trois organismes dans un même centre de pêche, à proximité les uns des autres, constitue une organisation unique et nous avons la conviction que l'industrie de la pêche en général en retirera de très grands avantages".

De ce texte, on peut retenir que: 1) Grande-Rivière est devenue en 1936 le site de la Station Expérimentale à cause de son importance comme l'un des plus grands centres de pêche de la Province; 2) en 1939, la Station Biologique y était déménagée parce que la Station Expérimentale s'y trouvait déjà; 3) En 1946, on y construisait l'Ecole afin de former - les deux stations y étant déjà érigées - un centre de recherche et d'éducation.

On le voit, ces décisions qui ont eu cours il y a quelque 20 ans étaient tout à fait rationnelles et légitimes, face à l'importance de Grande-Rivière comme centre de pêche d'abord et centre de recherche ensuite.

Toutefois, la situation a considérablement évolué depuis 1946: 1) Grande-Rivière ne peut plus être considérée comme un centre de pêche important; 2) bientôt Grande-Rivière ne sera plus un centre de recherches; 3) avec l'évolution de l'éducation et des aspirations urbaines, Grande-Rivière attire difficilement des professeurs et des chercheurs de l'extérieur; 4) si on accorde à l'Ecole un chalutier-école comme extension à l'enseignement, les frais d'aménagement portuaire pour accommoder le bateau seront très élevés.

Devant cette situation, nous recommandons fortement l'examen de sites alternatifs. Le choix définitif devrait à notre avis pondérer les facteurs suivants:

- Les coûts comportent des dimensions multiples; frais d'agrandissement ou de reconstruction; coûts d'aménagement portuaire, s'il y a lieu; coût de l'enseignement en considérant la possibilité d'utiliser à l'enseignement de la menuiserie, de la comptabilité, de la physique, de la mécanique, de l'électricité, de la navigation, etc., les professeurs et/ou les locaux d'écoles de métiers ou d'instituts (1).

---

(1) Par exemple, dans leur rapport publié en janvier 1965, les membres du comité consultatif de l'Institut de Marine de la Province de Québec écrivaient:

> "Ils (les membres) estiment, par ailleurs que le remplacement des petits bateaux de pêche par des chalutiers de fort tonnage exigera un personnel naviguant mieux qualifié. Ils souhaitent donc qu'une coordination plus étroite soit établie entre un Institut de Marine et l'Ecole d'Apprentissage en pêcheries à Grande-Rivière. Rimouski est l'endroit tout désigné pour une plus grande spécialisation des pêcheurs en navigation et en mécanique de marine" (page 20).

- <u>L'équipement urbain</u> est un deuxième critère dont il faut tenir compte, tant dans le domaine hospitalier que dans l'ensemble des autres services, afin que la municipalité soit capable d'attirer des professeurs compétents et de loger les étudiants;

- <u>Les communications</u>. L'Ecole des Pêcheries servant les besoins des trois régions de pêche, la facilité des communications entre l'Ecole et l'ensemble du territoire maritime devra être examinée.

- <u>La proximité du territoire maritime</u> est un autre critère important afin de faciliter le rayonnement de l'Ecole, de maintenir le contact avec l'industrie et de faciliter les stages des élèves sur les navires de pêche surtout si le projet de chalutier-école n'est pas réalisé.

CONCLUSION GENERALE

La programmation du développement des pêches telle que nous venons de la présenter touche à une foule de problèmes. Mais elle n'apporte pas de solution à tous ceux qui se présentent dans l'industrie et ceci pour plusieurs raisons: 1) soit que le problème n'était pas prioritaire, c'est le cas du marché domestique en particulier; 2) soit que des organismes autres que le BAEQ ont proposé ou recherchent des solutions pertinentes, c'est le cas des modalités de l'assurance-chômage, de l'extension aux pêcheurs des bénéfices des Accidents du travail, de la normalisation des revenus des pêcheurs et des problèmes causés par le début hâtif des travaux d'hiver.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que si les centres de décision veulent collaborer et mettre tout en oeuvre pour corriger les lacunes fondamentales auxquelles nous apportons des solutions, les pêches de la Gaspésie auront bientôt rattrapé leur retard et la société maritime possédera "un niveau de revenu assez attrayant pour qu'il soit possible à des travailleurs qui pourraient au besoin se porter ailleurs, de faire un choix" (1).

---

(1) Le rôle des Pêcheries dans l'économie canadienne, op. cit., page 775.

TABLE DES MATIERES

Pages

INTRODUCTION: L'option de développement des pêcheries 1

A- LES GRANDES LIGNES HISTORIQUES ET STRUCTURELLES 1

B- L'OPTION DU DEVELOPPEMENT 9

1- Le maintien 10
2- La modernisation 15

SECTION I: Problématique du développement des pêcheries 18

A- LES VARIABLES STRATEGIQUES 18

1- Les ressources 18
a) Les ressources sont mal connues 18
b) La propriété commune des ressources du golfe donne lieu à des mécontentements et à un manque de coordination 22
c) Les ressources sont exploitées de façon inadéquate 27

2- L'organisation 32
a) Au primaire côtier 32
b) Au primaire hauturier 32
c) Au secondaire 33
d) Au tertiaire 35
e) La formation professionnelle 37
f) Les services gouvernementaux 37
g) La participation et la consultation 42

B- LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT 43

1- Politique d'évaluation des ressources et de mise à jour de leur connaissance 43

2- Politique de fermeture de la pêche côtière aux poissons de fond, en Gaspésie 45

3- Politique d'utilisation efficace des ressources 48
a) Au primaire 48
b) Au secondaire 52

4- Politique de consolidation et de regroupement des unités de production 52
a) Justification économique 52
b) Justification sociale 53

5- Politique d'organisation de cadres dynamiques 54
a) L'administration gouvernementale 54
b) La création de services 55
c) La structuration de la participation 55

6- Politique de professionnalisation des pêcheurs et des ouvriers d'usine 56

C- LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 58

1- L'Horizon 1982 59
2- L'Horizon 1972 64
a) La pêche côtière 65
b) La pêche hauturière 66
c) La transformation 68

CONCLUSION 71

SECTION II: La programmation du développement du secteur 72

PROGRAMME 1: Recherches en biologie des pêches pour le territoire-pilote 73

INTRODUCTION 73

1- Conditions de rentabilité scientifique 73
2- Facteurs de rentabilité économique 74

LES PROJETS DE RECHERCHE EN BIOLOGIE 75

1- Description sommaire de 23 projets 76

2- Les centres de décision impliqués 82

3- Le choix des projets 82

4- Répartition des tâches et période de mise en oeuvre 84

5- Description des projets retenus pour le Québec et des sous-projets centraux et périphériques 86

PROJET 1 : La Morue de Gaspé 86

PROJET 12: Le Homard des Iles-de-la-Madeleine 89

PROJET 13: Le Homard de l'Ile d'Anticosti 91

PROJET 14: Les coques de l'estuaire maritime du St-Laurent 91

PROJET 15: Les Pétoncles des Iles-de-la-Madeleine 93

PROJET 19: La Mousse d'Irlande des Iles-de-la-Madeleine 96

6- Les périodes de réalisation des projets 99

7- Chercheurs et aides techniques nécessaires 99

8- Coûts de réalisation 101

9- Sources de financement 101

10-Relations avec la consultation 103

Recommandation 1 : Que les organismes de recherche fassent connaître leurs besoins de gradués 105
Recommandation 2 : Que les recherches des stagiaires et des boursiers s'intègrent à celles des organismes de recherche 105
Recommandation 3 : Que soit établie une véritable carte de pêche du Golfe Saint-Laurent 106
Recommandation 4 : Que les chercheurs et les organismes de recherche se soucient davantage de l'analyse et de la publication de leurs travaux 107

PROGRAMME 2: Aide aux pêcheurs côtiers de la Gaspésie 109

PROJET 24: Reclassement 110

PROJET 25: Primes à la production 110

Recommandation 5 : Que des représentations du Canada auprès des Etats-Unis préviennent l'application de la clause des droits compensateurs 117
Recommandation 6 : Qu'aucune subvention directe ne soit accordée à tout pêcheur côtier de la Gaspésie qui n'aura pas fait la pêche au cours des douze mois précédant le 1er avril 1967 118
Recommandation 7 : Qu'un comité soit formé pour aviser sur le regroupement des pêcheurs côtiers 119

Relations du programme avec la consultation. 120

PROGRAMME 3: Expansion des pêcheries hauturières 124

PROJET 26: Refonte du système de financement des navires de pêche 125

Recommandation 8 : Que le Québec procède à une cancellation partielle des dettes des cordiers et des Gaspésiennes 138
Recommandation 9 : Que la Direction des Pêcheries fasse des études de rentabilité des navires 138
Recommandation 10: Que le pourcentage des recettes brutes servant à rembourser les emprunts soit modifié 138
Recommandation 11: Que les propriétaires des navires sous-utilisés soient pénalisés 139
Recommandation 12: Que le cas des ex-patrons de pêche encore endettés envers l'Etat puisse être ré-examiné 140
Recommandation 13: Que l'on prévienne la pénalisation de l'économie régionale quand des débarquements sont effectués à l'étranger 142

PROJET 27: Remplacement des unités de la flotte et additions nouvelles, Gaspésie 143

Recommandation 14: Que tous les usagers du chantier naval de Gaspé puissent avoir la possibilité d'en être sociétaires 159
Recommandation 15: Que l'armateur soit totalement libre d'opter pour le chantier de son choix 159
Recommandation 16: Que l'Etat du Québec fasse l'étude du marché de la construction navale 160
Recommandation 17: Que tous les navires de plus de 82' soient la propriété des producteurs ou de coopératives de pêcheurs 161

Relations du programme avec la consultation 161

PROGRAMME 4 : Consolidation et regroupement des unités de production de la Gaspésie 166

PROJET 28: Développement des centres de pêche hauturière 168

PROJET 29: **Stimulation de la consolidation des usines par des primes d'indemnisation** 171

Recommandation 18: Que la production de poisson dans la zone de Grande-Rivière et Ste-Thérèse soit regroupée 174

Recommandation 19: Que l'Etat s'abstienne d'aider l'établissement ou la survie d'usines, en dehors des centres de pêche 176

Recommandation 20: Que les producteurs des centres de pêche favorisent le regroupement des travailleurs 177

Relations du programme avec la consultation 178

PROGRAMME 5 : Délégation de tâches des pêcheurs hauturiers à des équipes spécialisées 182

PROJET 30: Etablissement d'équipes d'entretien et de réparation dans les centres de pêche du territoire-pilote 182

Recommandation 21: Que l'entretien préventif et les mises au point régulières se fassent sur contrat global annuel 195

Recommandation 22: Que les équipes de quai fassent le nettoyage et la désinfection des cales des navires 196
Recommandation 23: Que les usines fournissent graduellement un service de réparation des chaluts 197
Recommandation 24: Qu'on informe les capitaines sur l'entretien qui leur incombe 198

Relations du programme avec la consultation 198

PROGRAMME 6: Modifications au sein de l'appareil d'administration provinciale des pêcheries 200

Recommandation 25: Que l'Etat du Québec institue un ministère des Pêcheries maritimes 201
Recommandation 26: Que soit créé un Conseil des Pêches 202

PROJET 31: Création d'un Service de recherche en technologie industrielle 212

Recommandation 27: Que l'on avise sur le sort de la Station de Technologie de Grande-Rivière 220
Recommandation 28: Que les producteurs établissent des comptoirs-pilotes 220
Recommandation 29: Que les producteurs collaborent à l'élevage du vison 222
Recommandation 30: Création d'un service de pêche expérimentale 223
Recommandation 31: Création d'un service de recherche économique 229
Recommandation 32: Que toute la recherche soit coordonnée par un directeur général. 230

PROJET 32: Création d'un service d'aide technique au pêcheur 231

Recommandation 33: Qu'une zone de pêche soit réservée aux pêcheurs côtiers 235
Recommandation 34: Que le ministère des Pêcheries du Canada s'occupe seul de la patrouille de la flotte hauturière 236
Recommandation 35: Que le Service de Réfrigération ne conserve que neuf entrepôts frigorifiques en Gaspésie 237
Recommandation 36: Que les services - sauf la recherche et l'information - soient coordonnés par un directeur général 238
Recommandation 37: Que soit créé un service d'information 240
Recommandation 38: Que l'Aquarium soit cédé à un autre ministère ou soit réaménagé 243
Recommandation 39: Que le ministère des Pêcheries du Québec cherche une solution au problème de la localisation du poisson 244

Relations du programme avec la consultation 246

PROGRAMME 7: La formation professionnelle 249

Recommandation 40: Que l'on fasse des études sur le site de l'Ecole des Pêcheries 255

CONCLUSION GENERALE 260

LISTE DES TABLEAUX

		Pages
TABLEAU 1 :	Nombre d'usines et valeur des expéditions, produits du poisson, Gaspésie 1964.	34
TABLEAU 2 :	Occupation des gradués de l'Ecole des Pêcheries (1960-1965) et situation au 1er novembre 1965.	38
TABLEAU 3 :	Liste de projets de recherche en biologie des pêches définis dans l'intérêt des pêches québecoises (ressources hauturières).	77-79
TABLEAU 4 :	Liste des projets de recherche en biologie des pêches définis dans l'intérêt des pêches québecoises (ressources côtières et estuariennes).	80-81
TABLEAU 5 :	Liste des sous-projets centraux du projet de la Morue de Gaspé.	87
TABLEAU 6 :	Liste des sous-projets périphériques du projet de la Morue de Gaspé	88
TABLEAU 7 :	Liste des sous-projets centraux et périphériques du projet du Homard des Iles-de-la-Madeleine.	90
TABLEAU 8 :	Liste des sous-projets du projet du Homard de l'Ile d'Anticosti.	92
TABLEAU 9 :	Liste des sous-projets centraux du projet des Coques de l'estuaire maritime du Saint-Laurent	94
TABLEAU 10:	Liste des sous-projets périphériques du projet des Coques de l'estuaire maritime du Saint-Laurent.	95

TABLEAU 11: Liste des sous-projets centraux et périphériques du projet des Pétoncles des Iles-de-la-Madeleine. 97

TABLEAU 12: Liste des sous-projets central et périphériques du projet de la Mousse d'Irlande aux Iles-de-la-Madeleine 98

TABLEAU 13: Distribution des chercheurs et aides techniques requis pour la réalisation des projets centraux. 100

TABLEAU 14: Frais additionnels impliqués dans la réalisation des six projets centraux retenus pour le Québec. 102

TABLEAU 15: Les montants de subventions proposées et leur effet sur le revenu du pêcheur. 114

TABLEAU 16: Etablissement de la "valeur au pêcheur" des différentes classes des chalutiers. 131-132

TABLEAU 17: Comportement prévisible des unités actuelles de la flotte hauturière de la Gaspésie, compte tenu de la vie utile de chacun des navires. 146

TABLEAU 18: Cédule d'entrée en service des navires de pêche. 154

TABLEAU 19: Opérations de la flotte hauturière, Gaspésie 1971. 155

TABLEAU 20: Sources de financement des chalutiers, Gaspésie 1967-1971. 158

TABLEAU 21: Frais de démarrage et d'opération du Service d'entretien et d'opération 194

TABLEAU 22:	Evaluation du nombre de postes à combler sur les bateaux qui seront construits durant le Premier Plan	253
FIGURE 1 :	Le niveau de la dette des bateaux de 60 pieds, en 1966	127
FIGURE 2 :	Organigramme proposé pour le ministère des pêcheries du Québec	203